

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux.. **Page 3560**
- Décisions d'estimer en justice **Pages 3561 à 3563**

Arrêtés municipaux :

- Commission Administrative Paritaire de catégorie B : Désignation des Représentants de la Collectivité **Page 3563**
- Vogue des Marrons 2017 **Page 3564**

- Prolongation du marché de la Création et du marché de l'Artisanat et des Métiers d'Art le 24 septembre 2017 **Page 3566**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Pages 3567 à 3570**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Pages 3570 à 3623**

Délégation Générale aux Ressources Humaines :

- Arrêtés individuels **Page 3623**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 3623**
- Enquête Publique - Restructuration et réaménagement du pôle d'échange multimodal de Lyon Part-Dieu - Avis .. **Pages 3623 à 3624**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Pages 3624 à 3627**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

(n° 2017/3173 à 2017/3178)

- Présidence de la séance par le doyen d'âge **Page 3628**
- Désignation de deux secrétaires de séance **Page 3628**
- Appel nominal **Page 3628**
- Désignation de deux scrutateurs **Page 3628**
- 2017/3173 - Election du Maire de Lyon **Page 3628**
- 2017/3174 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon **Page 3636**

- 2017/3175 - Élection des adjoints au Maire de Lyon **Page 3636**
- 2017/3176 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie..... **Page 3638**
- 2017/3177 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie.... **Page 3638**
- 2017/3178 - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation de représentants par le Conseil municipal **Page 3638**

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 JUILLET 2017

(n° 2017/3048 à 2017/3171)

Désignation d'un Secrétaire de séance **Page 3640**

Appel nominal **Page 3640**

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015 **Page 3640**

Questions écrites du 8^e arrondissement..... **Page 3640**

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS **Page 3643**

2017/3111 – Approbation de deux conventions sur les usages numériques et l'édition entre la Ville de Lyon et l'ADAGP pour les établissements culturels **Page 3643**

2017/3121 – Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 entre la Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon **Page 3644**

2017/3123 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art **Page 3644**

2017/3133 – Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable 2017 à 2020 – Demande d'autorisation de signature d'une quatrième déclaration de coopération culturelle Ville de Lyon **Page 3645**

2017/3113 – Approbation des tarifs réactualisés de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et mise en place de passerelles tarifaires entre l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et d'autres établissements culturels lyonnais **Page 3646**

2017/3114 – Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) – Approbation de conventions .. **Page 3646**

2017/3115 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant les conditions d'achat de vente et d'utilisation de la Lyon City Card dans les musées municipaux de Lyon **Page 3646**

2017/3116 – Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018 **Page 3646**

2017/3119 – Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 euros – Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence **Page 3646**

2017/3120 – Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros – Approbation d'une convention avec la compagnie Propos **Page 3646**

2017/3122 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale et l'Université Lyon 1, pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public .. **Page 3646**

2017/3124 – Approbation d'une convention de mise à disposition consentie à titre gracieux, de la salle de réunion Chenavard du musée des Beaux-Arts entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Association Beaux-Arts Campus – El 01 013 **Page 3646**

2017/3125 – Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Fondation de l'Olivier, dans le cadre d'un soutien à l'édition du catalogue raisonné des sculptures **Page 3646**

2017/3127 – Approbation d'un contrat de cession à titre gracieux de droits d'auteur entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Théâtre de Romette sur le film et teaser « Création de Kraff, marionnette éphémère » **Page 3646**

2017/3128 – Approbation d'un quota de gratuités accordées au public à l'occasion des nocturnes des Musées Gadagne **Page 3646**

2017/3129 – Demande d'une subvention de fonctionnement de 86 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du projet Orchestre des Jeunes, organisé à l'Orchestre national de Lyon pour l'année 2017 **Page 3646**

2017/3130 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône, pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2017-2018 **Page 3646**

2017/3131 – Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations du secteur arts numériques pour un montant global de 18 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC **Page 3646**

2017/3132 – Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC – et approbation d'une convention d'application **Page 3647**

2017/3134 – Fête des Lumières 2017 : financement et partenariat privé – Modèles de conventions de mécénat **Page 3647**

2017/3135 – Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à la programmation et à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Alliance Française de Quito, pour l'organisation de la 2^e édition de la Fiesta de la Luz, du 9 au 13 août 2017 **Page 3647**

2017/3136 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 9^e édition du festival « Jazz sur les places », du 14 au 17 septembre 2017 **Page 3647**

2017/3137 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Lamartine pour l'organisation de la 5^e édition du festival Lamartine à la plage, du 22 au 24 septembre 2017 **Page 3647**

2017/3138 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Et Compagnie pour l'organisation de la 13^e édition du festival Spontaneous, du 21 au 27 octobre 2017 **Page 3647**

2017/3139 – Programmation de la Fête de la Musique 2017 – Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros – Approbation de conventions types..... **Page 3647**

2017/3141 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le dispositif Pass Région **Page 3647**

2017/3142 – Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe « Casino » et « Fonctionnement école de musique » – Participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche – à la politique culturelle de la Ville de Lyon – Approbation de conventions **Page 3647**

2017/3143 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros . **Page 3647**

2017/3112 – Attribution d'une subvention d'investissement de 60 000 euros à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la rénovation de la galerie Philibert Delorme – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 05SEDEL1 – Affectation d'une partie de l'autorisation de pro-

gramme n° 2015-3, programme 20005 **Page 3647**

2017/3117 – Fonds d'Intervention du Patrimoine – Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Orgue en Jeu, pour un montant de 3 000 euros et au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa région, pour un montant de 1 500 euros (rectificatif) .
..... **Page 3648**

2017/3118 – Études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention Patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État pour un montant de 19 000 euros sur l'opération n° 60047528 (59 000 euros) – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 **Page 3648**

2017/3126 – Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros (Direction du Développement Territorial) **Page 3648**

2017/3140 – Approbation d'une convention d'application d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier (MUTG), pour l'entretien et la restauration des 25 fresques du MUTG **Page 3648**

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2017/3084 – Adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » **Page 3648**

2017/3085 – Évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles de la santé
..... **Page 3648**

2017/3086 – Actualisation des tarifs d'occupation du domaine public relatif aux opérations de levage sur la voie publique **Page 3649**

2017/3087 – Convention fixant les conditions et les modalités de mise à disposition de locaux pour ouvrir le Centre d'Accueil des Familles (CAF) **Page 3649**

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017/3049 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 2 027 480,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 11 logements (10 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 30, montée Saint-Sébastien à Lyon 1^{er} **Page 3649**

2017/3048 – Cession de certificats d'économie d'énergie **Page 3649**

2017/3068 – Fondation Claude Martin – Présentation du Compte Administratif 2016. **Page 3649**

2017/3050 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 121 346,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (7 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 20 bis, rue de Tourville à Lyon 7^e **Page 3650**

2017/3051 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Semcoda pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 151 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLS situé 83, rue Philippe Fabia à Lyon 8^e **Page 3650**

2017/3052 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 333 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 17, rue Désirée à Lyon 1^{er} **Page 3650**

2017/3053 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 3 430 044,00 euros relatifs à une opération d'acquisition et d'amélioration de 29 logements PLS situés 28, rue Berty Albrecht à Lyon 8^e **Page 3650**

2017/3054 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 408 967,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 8 logements (7 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 44, rue Sergent Blandan à Lyon 1^{er} **Page 3650**

2017/3055 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 967 655,00 euros

relatifs à une opération d'acquisition de 14 logements (11 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 15 à 19, rue de la Quarantaine à Lyon 5^e **Page 3650**

2017/3056 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 724 846,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e **Page 3650**

2017/3057 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 717 470,00 euros relatifs à une opération d'acquisition VEFA de 7 logements (4 logements PLS et 3 logements PLAI) situés 106-110, rue Marius Berliet à Lyon 8^e **Page 3650**

2017/3058 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 4 536 458,00 euros relatifs à une opération de construction de 28 logements PLS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8^e **Page 3650**

2017/3061 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 335 982,00 euros relatif à une opération de réfection de l'asphalte du parking aérien située 8-20, rue Maurice Bellemain à Lyon 5^e **Page 3650**

2017/3062 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 214 766,00 euros relatif à une opération de requalification des espaces extérieurs située 38-42-42 bis, rue Feuillant à Lyon 3^e **Page 3650**

2017/3063 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS) située ruelle du Grand Casernement à Lyon 7^e **Page 3650**

2017/3064 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 849 037,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 114 logements PAM située 26-28, rue de l'Effort à Lyon 7^e **Page 3650**

2017/3065 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliadé Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 656 853,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 33, rue Marius Berliet à Lyon 8^e **Page 3651**

2017/3066 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 508 362,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 11, rue Vauban à Lyon 6^e **Page 3651**

2017/3059 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 6 896 915,00 euros relatifs à une opération de construction de 40 logements PLUS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8^e **Page 3651**

2017/3060 – Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le CCAS de Lyon et le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV), pour la fourniture d'équipements et accessoires informatiques liés à l'environnement de travail **Page 3651**

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2017/3072 – Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2017 **Page 3651**

2017/3069 – Renouvellement de la convention-cadre et du contrat de sous-mis à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'association Croix-Rouge Française, gestionnaire de l'EAJE Les Coccinelles, sis 84-86 rue Feuillant à Lyon 8^e – EI 08242 – Approbation des conventions..... **Page 3653**

2017/3070 – Attribution de subventions d'un montant de 3 500 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations **Page 3653**

2017/3071 – Attribution d'une subvention d'investissement de 70 000 euros à l'association Com'Expression, située au 92, rue des Charmettes à Lyon 6^e – Approbation et autorisation de signature de la convention afférente **Page 3653**

2017/3073 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 000 euros au titre de l'année 2017 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 41 000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 48 places située 18, rue de la Fraternité dans le 8^e arrondissement gérée par l'association Alfa 3 a siégeant 14 rue Aguétant – 01500 Ambérieu-en-Bugey – Signature d'une convention-cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire – Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08306002 **Page 3653**

2017/3074 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4 834 euros en faveur de l'association l'Ours en Peluche, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 23 rue Emile Duport à Lyon 9^e, pour la réfection des salles de change - Approbation et autorisation de signature de la convention **Page 3653**

..... **Page 3653**

2017/3083 – Ouverture et dénomination du groupe scolaire École primaire Joannès Masset provisoire, rue du docteur Horand à Lyon 9^e **Page 3653**

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2017/3162 – Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demandes de cofinancement auprès de l'État et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Attribution d'une subvention de 87 843 euros à l'association Ancielia, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes **Page 3653**

2017/3159 – Dispositif de Propreté Rives de Saône – Convention avec la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 - 2014-2020 **Page 3653**

2017/3160 – Lyon 4^e – Clos Jouve – Vote de l'opération n° 04056001 « Aménagement du Clos Jouve et abords » et affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 20012, pour un montant de 1 450 000 euros TTC – Autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour l'aménagement des abords du Clos Jouve et recette d'une participation financière de la part de Grand Lyon Métropole. **Page 3654**

2017/3161 – Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise à signer avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux **Page 3654**

2017/3163 – Programmation financière 2017 au titre de la politique de la Ville – Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 256 454 euros en investissement – Autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes **Page 3654**

2017/3164 – Lyon 7^e – Projet Urbain Partenarial Ginkgo – Autorisation de signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SAS Société d'aménagement de la Mouche et d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l'opération 67015001 « PUP Ginkgo infrastructures CMOU » – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 00012 – Adaptation de l'opération n° 600ERDF « Extension et renforcement des réseaux ERDF » et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2011-2, programme 00016 **Page 3654**

2017/3165 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du Contrat de Ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 4 000 euros **Page 3654**

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2017/3076 – Attribution d'une subvention de 50 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5^e, pour son programme d'actions 2017 **Page 3654**

2017/3075 – Approbation du cahier des charges pour rétrocession du bail commercial sis 4 rue des Capucins à Lyon 1^{er} **Page 3655**

2017/3077 – Approbation d'une redevance relative aux frais afférents à l'ensemble des mesures prises pour le gardiennage des fêtes foraines **Page 3655**

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2017/3078 – Rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2014-2016..... **Page 3655**

2017/3079 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros – Exercice 2017 **Page 3656**

2017/3080 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Association À l'eau MNS, pour l'animation du Village Santé place Bellecour à Lyon 2^e, dans le cadre de la 8^e édition du Run in Lyon, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017 **Page 3656**

2017/3081 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement (rectificatif) **Page 3657**

2017/3082 – Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros – Autorisation de signer les conventions de financement (rectificatif) **Page 3657**

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/3144 – Dénomination des gymnases Halle aux Fleurs situé 66 rue Smith à Lyon 2^e, Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e et Viviani situé 13 avenue Viviani à Lyon 8^e (Direction des Sports) **Page 3657**

2017/3158 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 3^e édition de Sentez-vous sport, le jeudi 21 septembre 2017 – Approbation d'une convention d'application **Page 3658**

2017/3145 – Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association Cercle des Chefs d'Atelier pour l'organisation de la finale du Championnat de France de Billard, du 5 au 7 mai 2017 .. **Page 3658**

2017/3146 – Les Lions du Sport – Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité **Page 3658**

2017/3147 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Lyon Métropole Handibasket Club pour sa participation à la phase finale du Championnat de France à Lille, les 6 et 7 mai 2017 **Page 3658**

2017/3148 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham – Signature d'une convention d'application **Page 3658**

2017/3149 – Attribution d'une subvention de 1 000 euros à la MJC Ménival pour l'organisation des Marches des Voies Vertes le 10 septembre 2017 – Signature d'une convention d'application (Direction des Sports) **Page 3658**

2017/3150 – Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste, le samedi 16 septembre 2017 (Direction des Evénements et Animations) **Page 3658**

2017/3151 – Attribution d'une subvention de 5 000 euros au Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket-Ball pour l'organisation de l'Open de France 3x3 de Basket-Ball, du 27 au 29 juillet 2017 **Page 3658**

2017/3152 – Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Association La Rage pour l'organisation de la 8^e édition de BMX Street Station, les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 **Page 3658**

2017/3153 – Attribution d'une subvention de 15000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 2^e édition du Nordic Walk in Lyon, le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 **Page 3659**

2017/3154 – Attribution d'une subvention de 10000 euros à l'association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'Athlétisme pour l'organisation de la 2^e édition de La Semaine de la Forme, du 20 au 30 septembre 2017 **Page 3659**

2017/3155 – Attribution d'une subvention de 28000 euros à l'association Lyon VTT pour l'organisation de la 15^e édition de Lyon Free Bike, le dimanche 10 septembre 2017 – Approbation d'une convention mixte **Page 3659**

2017/3156 – Attribution d'une subvention de 20000 euros à l'association Canoë-Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l'organisation de la manifestation Lyon Kayak, le samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 – Approbation d'une convention mixte **Page 3659**

2017/3157 – Attribution d'une subvention de 9000 euros à l'association Générations Roller pour l'organisation de la 14^e édition du Lugdunum Roller Contest, le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 **Page 3659**

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2017/3095 – Lyon 1^{er} – Mise à disposition par bail emphytéotique d'un tènement bâti constitué par une église au profit de Carré d'Or Promotion situé 2 montée Saint-Sébastien – EI 01016 – Numéros inventaire 01016A000 et 01016T001 **Page 3659**

2017/3096 – Sortie de la salle Rameau du périmètre des services publics municipaux **Page 3661**

2017/3100 – Lyon 3^e – Avenant à la convention tripartite Ville de Lyon/Grand Lyon/Hospices Civils de Lyon portant sur l'attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'Hôpital Édouard Herriot – Opération 03SEHEH, programme 00001, AP 2014-1 ... **Page 3663**

2017/3106 – Lyon 3^e/Villeurbanne – Acquisition à titre onéreux d'un bien immobilier, sis 9 rue Pionchon à Lyon 3^e et 8/10 rue du 14 juillet à Villeurbanne, à Mme Nicole Guichardon, épouse Rivier – EI 03430 et 99077 – Numéros d'inventaire 03430 A 001, 03430 B 001, 03430 T 001-01, 99077 A 001, 99077 B 001, 99077 T 001-01 – Opération 03430001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements groupes scolaires 2015-2020 », programme 00006 **Page 3664**

2017/3109 – Rillieux-la-Pape – Principe de gratuité de mise à disposition des locaux de la Cuisine Centrale au profit du futur prestataire du marché public de restauration scolaire – EI 99 068.... **Page 3665**

2017/3110 – Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement.... **Page 3666**

2017/3094 – Lyon 2^e – Approbation d'une convention portant donation par l'association Mémorial Lyonnais du génocide des Arméniens du mémorial érigé Place Antonin Poncet – EI 02026 **Page 3666**

2017/3105 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public communal à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3^e, au profit de l'association Maison pour Tous/Salle des Rancy - EI n° 03025 **Page 3667**

2017/3088 – Lyon 3^e – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette – Parcelle AZ 284 – N° EI 03 390 (Direction Centrale de l'Immobilier).. **Page 3668**

2017/3090 – Lyon 5^e – Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d'un terrain pour l'extension d'un jardin partagé sis rue Saint-Irénée – Parcelle AV 24 – N° EI 05 143 (Direction Centrale de l'Immobilier)..... **Page 3668**

2017/3092 – Lyon 3^e – Cession à titre onéreux du volume n° 23 situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier Le Clip, 81-85 cours de la Liberté, au profit de M. Jean-Philippe Costet et Mme Coralie

Royer épouse Costet – EI 03370 – N° inventaire 03370 A 001 **Page 3668**

2017/3093 – Lyon 7^e – Cession à titre onéreux du volume n° 1 situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier construit à l'angle de la rue Béchevelin, de la rue Gilbert Dru, de la rue des Trois Rois et de la place Commandant Claude Bulard, au profit d'un groupement de professions médicales et paramédicales – EI 07278 – N° d'inventaire 07278 A 001 **Page 3668**

2017/3097 – Lyon 8^e – PUP Berliet – Acquisition et construction du futur groupe scolaire –17 rue des Hérivéeaux – Opération n° 08306001 – Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 – Programme n° 00006... **Page 3668**

2017/3098 – ZAC des Girondins : création d'un groupe scolaire –37, boulevard Yves Farge à Lyon 7^e – Opération n° 07305002 – Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 – Programme n° 00006 **Page 3668**

2017/3099 – Lyon 8^e – Convention de mise à disposition consentie par la SCI Lyon Feuillat au profit de la Ville de Lyon des locaux sis 84/86 rue Feuillat à usage de structure petite enfance – EI 08 242 **Page 3668**

2017/3102 – Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : APEL de l'ensemble scolaire Charles de Foucauld – APEL de l'ensemble scolaire Fénelon-La Trinité – École de musique Allegretto – Association Barbe à Pop – CALA – Centre scolaire Pierre Termier – MJC du Vieux-Lyon – MJC de Montchat – Compagnie Entrelas Konzept – Magic Arribart Production – Rotaract Lyon-Ouest – Montant total des exonérations : 7 774,16 euros HT ... **Page 3668**

2017/3103 – Lyon 4^e – Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AR 65 au bénéfice des parcelles communales cadastrées AR 66 et AR 67 située 69 rue de Cuire – EI 04031 et 04080 – N° inventaire 04031 I 001 **Page 3668**

2017/3104 – Lyon 8^e – Constitution d'une servitude de tréfonds accueillant une bache à eau pour le fonctionnement de la ligne T6 au profit du SYTRAL sur la parcelle cadastrée BH 133 située 43 avenue de Pressensé – EI 08102 – N° inventaire 08102I001 **Page 3668**

2017/3107 – Lyon 5^e – Approbation de la création d'une servitude de passage public piéton, de ses modalités d'entretien, de fonctionnement et de répartition des charges, consentie par la SAS Société de Champvert, au profit de la Ville de Lyon sur une partie de la parcelle AW 193, entre la rue Benoist Mary et le Parc de la Passerelle à Lyon 5^e – EI 05342 – N° d'inventaire 05342 I 001 **Page 3668**

2017/3089 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Les Coccinelles de Sans-Souci pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e, sur un terrain relevant du domaine public de voirie – Approbation et autorisation de signature de la convention **Page 3668**

2017/3091 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Lopins urbains pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé au 76 rue des Macchabées, angle rue Saint Irénée, à Lyon 5^e, sur un terrain dont une partie relève du domaine public de voirie de la Métropole et l'autre du domaine municipal – Approbation et autorisation de signature de la convention **Page 3669**

2017/3101 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Jardin partagé Monplaisir pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint Mathieu à Lyon 8^e, sur un terrain municipal – Approbation et autorisation de signature de la convention **Page 3669**

2017/3108 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation signée le 30 janvier 2017 relatif à la mise à disposition par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie MA de locaux sis dans l'enceinte du Palais de Bondy à Lyon 5^e – EI 05021 **Page 3669**

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/3166 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Communauté d'universités et d'établissements Université de Lyon

de Lyon Saint-Étienne, pour la mise à disposition d'un conservateur des bibliothèques d'État au fonds jésuites des Fontaines **Page 3669**

2017/3167 – Modification du tableau des effectifs..... **Page 3669**

2017/3168 – Ratios du cadre d'emplois de la catégorie A de la filière administrative **Page 3669**

2017/3169 – Ratios du cadre d'emplois de catégorie A de la filière sportive **Page 3669**

2017/3170 – Ratios des cadres d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux – Catégorie A de la filière culturelle **Page 3669**

2017/3171 – Modification du régime indemnitaire de certains cadres d'emplois suite à la création de grades en application des dispositions du protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, la Carrière et le Rémunération (PPCR) **Page 3669**

Questions diverses

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés sis 18 rue Tronchet – 69006 Lyon. (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés d'organiser une manifestation au musée le 14 septembre 2017 à partir de 18h30,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du Cabinet Jakubowicz Mallet-Guy & Associés, le 14 septembre 2017 à partir de 18h30 jusqu'à 00 heure, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 11 400.00 (onze mille quatre cents) euros HT (TVA à 20%).

Les locaux mis à disposition sont le jardin et le cloître.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 1^{er} septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Loïc GRABER

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit d'Algoé Consultants sis 9B route de Champagne - CS60208 – 69134 Ecully cedex (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu la délibération n° 2016/1993 du Conseil municipal du 25 avril 2016 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musée des Beaux Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1er, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande d'Algoé Consultants d'organiser une manifestation au musée le 1^{er} septembre 2017 à partir de 10 heures,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit d'Algoé Consultants, le 1^{er} septembre 2017 à partir de 10 heures jusqu'au 2 septembre à 10 heures, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 9000.00 (neuf mille) euros HT (TVA à 20%), et 1 500.00 (mille cinq cents) euros HT (exonéré TVA).

Les locaux mis à disposition sont l'auditorium Henri-Focillon et le Réfectoire.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 1^{er} septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Loïc GRABER

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. R. B. contre la décision du 4 janvier 2017 de retrait de l'arrêté de non opposition avec prescriptions du 13 octobre 2016 relatif à la déclaration préalable de travaux n°DP 0693861601583 de modification de toiture d'un bâtiment sis 42 rue Malesherbes à Lyon 69006 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 21 juillet 2017 déléguant à Mme Valérie Grillet-Carabajal la signature des décisions d'ester, des autorisations de défendre, des dires à expert et des écritures contentieuses, présentées en demande et en défense, devant les juridictions administratives et judiciaires pour la période du 24 juillet 2017 au 1^{er} septembre 2017 inclus et en l'absence de M. Guilhem Plaisant.

Vu la requête n°1704032-2 du 24 mai 2017 déposée par M. R. B., représenté par Maître Philippe Planes, avocat.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. R. B., représenté par Maître Philippe Planes, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la décision du 4 janvier 2017 de retrait de l'arrêté de non opposition avec prescriptions du 13 octobre 2016 relatif à la déclaration préalable de travaux n°DP 0693861601583 de modification de toiture d'un bâtiment, sis 42 rue Malesherbes à Lyon (69006),

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 10 août 2017

Pour le Maire de Lyon,

Par délégation,

La Directrice des Affaires Juridiques

Valérie GRILLET-CARABAJAL

Décision d'ester en justice - Recours de M. S. B.-L. aux fins de faire cesser les troubles liés à l'exploitation d'une terrasse sur le domaine public sise 4 rue du jardin des plantes à Lyon 69001 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°1705685-4 du 27 juillet 2017 déposée par M. S. B.-L.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. S. B.-L., devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à faire cesser les troubles liés à l'exploitation d'une terrasse sur le domaine public sise 4 rue du jardin des plantes à Lyon (69001).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Référé mesures utiles aux fins d'obtenir l'expulsion des occupants sans droit ni titre des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis, 29-31 rue de la Martinière à Lyon 1^{er} (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Nicole Gay les compétences relatives au contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune.

Décide :

Article Premier. - Qu'une action sera intentée au nom de la Ville de Lyon, devant le Juge des Référés du Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir l'expulsion des occupants sans droit ni titre des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis, 29-31 rue de la Martinière à Lyon 1^{er}.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Décision d'ester en justice - Référé préventif de la SAS B. I. en vue de la désignation d'un expert préalablement à la réalisation d'un ensemble immobilier de 43 logements et bureaux sis 166-168 rue Baraban à Lyon 69003 (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu l'assignation en référé du 31 août 2017 déposée par la SAS B. I., représentée par Maître Stéphane Bonnet, avocat.

Décide :

Article 1 - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la SAS B. I., représentée par Maître Stéphane Bonnet, devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert sur le fondement de l'article 145 du Code de procédure civile, préalablement à la réalisation d'un ensemble immobilier de 43 logements et bureaux sis 166-168 rue Baraban à Lyon (69003)

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 7 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recors en annulation de Mme N. N. contre le PC 069 383 16 00118 M01 du 3 mai 2017 délivré à la Société Lyon Parc Auto pour l'aménagement de la toiture avec ravalement de façade sis 156 rue Garibaldi à Lyon 69003 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1704902-2 du 3 juillet 2017 déposée par Mme N. N.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme N. N., devant le Tribunal Administratif de

Lyon tendant à obtenir l'annulation du permis de construire n°069 383 16 00118 M01 du 3 mai 2017 délivré à la Société Lyon Parc Auto pour l'aménagement de la toiture avec ravalement de façade sis 156 rue Garibaldi à Lyon (69003).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Société A.PE contre l'arrêté du 23 mars 2017 rejetant la DP n°069 382 16 02035 concernant la réfection de la devanture d'un bâtiment sis 32 cours de Verdun à Lyon 69002 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1705811-2 du 28 juillet 2017 déposée par la Société A.PE, représentée par la Selarl Delambre & Associés.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société A.PE, représentée par la Selarl Delambre & Associés, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du 23 mars 2017 rejetant la DP n°069 382 16 02035 concernant la réfection de la devanture d'un bâtiment sis 32 cours de Verdun à Lyon (69002),

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 1500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme R. V. contre l'arrêté d'opposition à déclaration préalable DP n°069 386 16 02365 du 10 janvier 2017 refusant le changement de menuiseries du local sis, 5 rue de Sèze à Lyon (69006) et la décision de rejet de son recours gracieux du 12 mai 2017 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée «rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions»,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,

Vu la requête n°1705148-2 du 10 juillet 2017 déposée par Mme R. V., représentée par Maître Charles Vignot, avocat.

Décide :

Article Premier. -1 Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme R. V., représentée par Maître Charles Vignot, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté d'opposition à déclaration préalable DP n°069 386 16 02365 du 10 janvier 2017 refusant le changement de menuiseries du local sis, 5 rue de Sèze à Lyon (69006) et la décision de rejet de son recours gracieux du 12 mai 2017 ;

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2500 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2.- M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Commission Administrative Paritaire de catégorie B : Désignation des Représentants de la Collectivité (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Direction de l'administration des personnels - Service Carrières - Pôle Carrières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et notamment

l'article 54,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements Publics,

Vu l'arrêté municipal du 10 juin 2014 portant modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal de la Ville de Lyon, il convient de procéder à la désignation des membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B représentant la Ville de Lyon,

Arrête :

Article Premier. - Les Adjoints et Conseillers municipaux dont les noms suivent sont désignés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
M. Georges Képénékian, Président, Représenté Par Mme Zorah Ait Maten, Vice-Présidente	
Mme Sandrine Frih	Mme Anne Sophie Condemine
M. Jean-Louis Touraine	M. Yann Cucherat
Mme Thérèse Rabatel	M. Thomas Rudigoz
M. Pierre Berat	Mme Inès De Lavernée
Mme Djida Tzadait	M. Luc Lafond
M. Arthur Remy	Mme Emeline Baume

Art. 2. - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité

Lyon, le 1er septembre 2017

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Vogue des Marrons 2017 (Direction Commerce et Artisanat)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1980 portant sur la réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains sur le domaine public,

Vu l'arrêté du 24 novembre 2016 portant sur les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2017/3077 du 18 juillet 2017,

Vu le R1337-6 du code de la santé publique,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Sécurité Publique du 27 juillet 2017 et sous réserve de l'avis favorable de la Commission de Sécurité réunie sur site le vendredi 29 septembre 2017 à 14 heures pour la visite de réception,

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publics, il convient de prendre des mesures spécifiques à la tenue de la vogue de la Croix-Rousse,

Considérant que la vogue de 2017 fera l'objet, à l'issue, d'une évaluation par toutes les parties prenantes,

Arrête :

Article Premier. - Plan de la vogue

Le secteur de la Croix-Rousse accueillant la vogue des Marrons 2017 est divisé en 5 zones (voir plans en annexes) :

- Zone 1 : haut du Tunnel Terme
- Zone 2 : place de la Croix-Rousse
- Zone 3 : contre allée taxis
- Zone 4 : esplanade du Gros Caillou
- Zone 5 : boulevard de la Croix-Rousse

Art. 2. - Dates de la vogue

La vogue des marrons 2017 est autorisée à se tenir à compter du samedi 30 septembre 2017 jusqu'au dimanche 12 novembre 2017.

Art. 3. - Autorisations individuelles

1 - Autorisation

Les autorisations d'installation et d'exploitation sur le site de la vogue de la Croix-Rousse sont délivrées et ne prennent effet qu'après paiement par les permissionnaires lors de la distribution des places, des droits d'occupation du domaine public.

L'autorisation, à titre précaire et révocable, est strictement personnelle, et ne peut être cédée, louée, prêtée, même à titre gratuit, à d'autres forains sous peine de retrait immédiat, provisoire ou définitif.

Elle est délivrée dans les conditions fixées par l'arrêté municipal en date du 15 février 1980, portant réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains, sur le domaine public et est soumise à l'autorisation d'ouverture délivrée par la commission municipale de sécurité publique lors de la visite de réception.

2 - Redevance

Il est perçu pour toute la durée de l'exploitation une redevance pour occupation du domaine public fixée par arrêté en date du 24 novembre 2016.

Sont également facturés les frais afférents à l'ensemble des mesures prises pour le gardiennage et le bon fonctionnement de la vogue fixés par délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 2017. Le montant de ces frais est fonction des mètres linéaires occupés par les forains et est à acquitter en même temps que la redevance pour occupation du domaine public.

La redevance totale est à acquitter uniquement par chèque lors de l'attribution des places :

- le vendredi 22 septembre 2017 de 13 h 30 à 16 heures, à la DECA – 198 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon pour toutes les zones. Le macaron d'autorisation sera remis soit le lundi 25 ou le mardi 26 septembre,
- le lundi 25 septembre 2017 de 8 heures à 12 heures, à la mairie du 4ème arrondissement de Lyon pour les zones 1 – 2 - 4. Un macaron d'autorisation est remis aux forains concernés,

• le mardi 26 septembre 2017 de 13 heures à 16 heures, à la mairie du 4^{ème} arrondissement de Lyon pour les zones 3 et 5. Un macaron d'autorisation est remis aux forains concernés.

Le macaron doit être apposé visiblement sur le métier concerné.

3 - Ancienneté

Les règles d'ancienneté applicables à la Vogue de la Croix-Rousse sont définies par l'Arrêté Municipal portant réglementation des fêtes foraines sur le territoire de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon reste compétente et souveraine quant aux autorisations délivrées, notamment en fonction de l'environnement urbain et des contraintes d'usage de l'espace public.

Art. 4. Montage et démontage des métiers

Le montage des métiers est autorisé à partir du lundi 25 septembre 2017 à partir de 7 heures jusqu'au vendredi 29 septembre 2017 à 12 heures pour les zones 1, 2 et 4.

Le montage des métiers est autorisé à partir du mardi 26 septembre 2017 à 14 heures après la distribution des places jusqu'au vendredi 29 septembre 2017 à 12 heures pour les zones 3 et 5.

Le démontage des métiers est autorisé à partir du lundi 13 novembre 2017.

Le montage et le démontage des installations foraines est interdit à partir de 22 heures.

L'installation des métiers doit respecter le plan tel que validé par l'ensemble des parties prenantes.

Les passages de sécurité et des piétons, ainsi que le bon déroulement des marchés forains devront être prévus et respectés pendant toute la durée de la fête.

L'installation de coups de poings, jeux de force de toute nature, barbes à papa et autres bancs volants, doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite, et se conformer aux règles de sécurité en vigueur. Ces installations font l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire, l'emplacement attribué doit respecter l'alignement des baraques.

Les camions, remorques, tracteurs et véhicules poids lourds devront être évacués le plus rapidement possible du site.

Tout emplacement non occupé, sans justification, 48 heures avant l'ouverture de la vogue, est à la disposition de la Ville.

Toute modification de la disposition des espaces dédiés à la vogue peut donner lieu, si la situation le permet, à une redistribution des emplacements en tenant compte de l'ancienneté.

Aucun démontage avant la fin de la vogue n'est autorisé sauf dérogation dûment justifiée. Dans le cas contraire, la Ville de Lyon se réserve le droit d'appliquer les sanctions prévues par l'arrêté municipal du 15 février 1980.

Art. 5. - Fluides

Les demandes de branchement d'eau et d'électricité doivent être faites par les forains.

Les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge des forains y compris les dépenses de raccordement.

Art. 6. - Fonctionnement de la vogue

1. Fonctionnement des métiers

Hors vacances scolaires (du 30 septembre au 20 octobre et du 6 au 12 novembre) :

Jours d'ouverture et horaires de fonctionnement des métiers

Lundi : 16 heures à 21 heures

Mardi : 16 heures à 21 heures (à partir de 10 heures pour la confiserie sur le boulevard)

Mercredi, dimanche et jours fériés : 10 heures à 21h00

Jeudi : Fermeture

Vendredi : 13 heures à 23 heures

Samedi et veilles de fêtes : 10 heures à 23 heures

Pendant les vacances scolaires (du 21 octobre au 5 novembre) :

Lundi – mardi – mercredi – jeudi – dimanche – jours fériés : 10 heures à 21 heures

Vendredi : 13 heures à 23 heures

Samedi et veilles de fêtes : 10 heures à 23 heures

2. Fonctionnement de la musique

Horaires de fonctionnement de la musique : de 16 heures à 19 heures uniquement les mercredis, samedis et dimanches.

Une sonorisation discrète des métiers est alors autorisée.

L'article 69 chapitre 1 titre 4 du règlement des fêtes foraines de la ville de Lyon stipule que les appareils de diffusion ou d'amplification de toute nature doivent être dirigés vers le sol ou à l'intérieur des métiers.

Leur volume sonore doit être réglé de façon à ne provoquer aucune gêne et ne générer aucune réclamation des voisins et des riverains de la vogue.

En aucun cas l'installation de ce type d'appareil n'est autorisée à l'extérieur du ou des métiers.

Toute diffusion de musique amplifiée en dehors des horaires autorisés sera sanctionnable quel que soit le volume de diffusion.

La ville de Lyon effectuera des contrôles inopinés sur le non respect des horaires et jours de fonctionnement. Ces contrôles seront réalisés par des agents assermentés (Police Municipale, Police Nationale et Direction de l'Ecologie Urbaine) et des agents de la Direction Economie, Commerce et Artisanat.

Une note d'information concernant l'article R 1337-6 du code de la santé publique sera remise à chaque titulaire de la fête foraine.

Art. 7. - Prescriptions relatives à la sécurité

Chaque forain admis sur le site doit impérativement respecter les prescriptions suivantes :

les métiers ouverts, les grimettes et accès divers ne doivent pas empêcher le cheminement des piétons, ni l'accès permanent des services de secours et d'incendie ;

les installations électriques doivent être exécutées conformément à la réglementation en vigueur. Les câbles devront être placés dans des passages de câbles normalisés ou à plus de 2.50 mètres du sol ;

les logettes électriques provisoires doivent être conformes à la législation en vigueur et placées hors de portée du public ;

les calages, montages, prises de terre des attractions sont vérifiés par l'entreprise de contrôle des métiers forains ;

les eaux usées devront être raccordées aux bouches d'évacuation existantes, sous conduit fermé ;

toutes observations émanant de la commission municipale de sécurité lors de son passage doivent être respectées.

En outre, les forains doivent transmettre à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, service au Commerce Non Sédentaire, préalablement à l'ouverture au public de la fête, une attestation de bon montage de son établissement, conformément aux normes fixées par le constructeur et la législation en vigueur. A défaut, le métier ne peut pas ouvrir.

La visite de réception de la commission de sécurité aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 à 14 heures.

La présence de tous les forains est obligatoire et les métiers doivent être ouverts.

Lors de cette visite et durant toute la durée de la Vogue de la Croix-Rousse, le propriétaire du métier doit être en mesure de fournir tous documents relatifs à la sécurité ou à l'assurance de son métier.

Tout établissement non agréé par la société de contrôle des métiers forains et la commission municipale de sécurité publique en raison de l'absence de son propriétaire ne peut ouvrir.

Des barrières seront mises à la disposition des industriels forains en divers points du site de la vogue afin de délimiter les zones dangereuses lors du montage et du démontage, ainsi que pendant le fonctionnement de la vogue.

En cas d'alerte météorologique, les industriels forains devront respecter les prescriptions des autorités municipales imposant la fermeture des métiers forains dans le but d'assurer la sécurité des métiers ainsi que celle des exposants et des visiteurs.

Art. 8. - Protection, entretien et respect de l'espace public

L'installation des métiers ne doit, en aucun cas, entraîner de dégradations sur l'espace public, et plus particulièrement, sur la végétation environnante et le mobilier urbain. Toute dégradation ou tout dommage sur le site seront dûment constatés et feront l'objet d'une facturation pour réparation.

Il est strictement interdit de creuser le sol bitumé, de déverser des huiles dans le réseau d'assainissement et d'installer des câbles électriques sur les voies de circulation automobile. L'installation des câbles sur les allées doit être conforme à la législation en matière de sécurité.

La pose d'une protection sous les métiers risquant de polluer le sol est obligatoire. Les réparations de métiers ou de véhicules sont interdites.

Les forains doivent respecter la propreté du site pendant et après le déroulement de la vogue. A cet effet, 16 bacs sont mis à leur disposition et placés sous leur contrôle. Lors de leur départ, ils doivent nettoyer leur emplacement et ne pas laisser de débris ni d'engrais sur le site.

Art. 9. - Prescriptions diverses

1. Alcool

La vente, la consommation et l'attribution sous forme de lot d'alcool sont interdites sur la vogue.

2. Armes et attractions indécentes

La vente, l'usage et l'offre d'armes blanches et d'objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, sont interdits sur la vogue.

Tout métier allant à l'encontre du respect des mœurs et de la morale est interdit.

3. Véhicules

Le stationnement de véhicules de traction, atelier, transport, et de caravanes est interdit sur le site après l'ouverture de la fête.

4. Attribution de lots

L'article L.214-4 du Code Rural prévoit que « l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole est interdite ». Les poissons rouges font partie de la liste des espèces/races ou variétés d'animaux domestiques fixées par l'arrêté du 11 août 2006. Leur attribution est donc strictement interdite.

Art. 10. - Sanctions

Toutes infractions aux présentes dispositions sont sanctionnées conformément aux dispositions légales en vigueur notamment le non-respect des horaires et des jours de fonctionnement est sanctionné par un avertissement et/ou une amende prévue pour les contraventions de 1ère à 5ème classe de 38 € à 1500 € (article R 1337-6 du code de la santé publique).

Art. 11. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 12. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
Lyon, le 5 septembre 2017

*L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Prolongation du marché de la Création et du marché de l'Artisanat et des Métiers d'Art le 24 septembre 2017 (Direction Commerce et Artisanat - Service Commerce Non Sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-24, L2122-27-1°, L2122-28, L2212-1, L2212-2°, L2212-5, L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2016 modifié portant règlement Général des Marchés de la Ville de Lyon,

Vu l'arrêté municipal du 4 mars 1997 modifié portant règlement du marché de l'Artisanat et des métiers d'Art,

Vu l'arrêté municipal du 14 septembre 2009 modifié portant règlement du marché de la Création,

Vu la demande de l'association Le Quai des Artistes de prolonger le marché de la Création jusqu'à 15 heures le 24 septembre 2017 dans le cadre de la journée « Equinoxe des Arts »,

Vu l'avis favorable des représentants du marché de l'Artisanat et des Métiers d'Arts de prolongation du marché jusqu'à 15 heures le 24 septembre 2017,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de règlementer l'organisation du site,

Arrête :

Article Premier. - Le marché de la création et le marché de l'Artisanat et des Métiers d'Art sont prolongés jusqu'à 15 heures le dimanche 24 septembre 2017.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à partir de la décision.

Lyon, le 5 septembre 2017

*L'Adjointe au Maire de Lyon
déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33801	Abrogation de stationnement rue René Leynaud Lyon 1er (stationnement)	Considérant le projet de réaménagement de la rue René Leynaud (1) modifiant l'implantation des arceaux vélos, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement comme suit : est abrogé l'arrêté 2011RP26887 du 02/11/2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	4/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33803	Stationnement réservé rue René Leynaud Lyon 1er (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 5,5 mètres au n° 32 rue René Leynaud (1) sur la chaussée Sud à 5 mètres de l'intersection avec la montée Saint-Sébastien (1). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33804	Stationnement réservé rue René Leynaud Lyon 1er (stationnement)	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement réservé sur 6 mètres au droit du n° 8 rue René Leynaud (1) sur la chaussée Sud. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33805	Stationnement réservé rue Eugène Pons à Lyon 4ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 51 rue Eugène Pons (4) sur le côté Nord-Est. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33806	Stationnement réservé rue Dumont Lyon 4ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 mètres au droit du n° 2 rue Dumont (4), sur le côté Nord, 5 mètres à l'Ouest de l'intersection avec la Grande rue de la Croix Rousse (4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (7 jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	4/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33609	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Bataille et rue Maryse Bastié à Lyon 8ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Bataille à Lyon 8ème avec la rue Maryse Bastié à Lyon 8ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant sur la rue Bataille à Lyon 8ème, et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Maryse Bastié (sens Sud/Nord) vers la rue Bataille (sens Ouest/Est).	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33610	Abrogation de circulation, à l'intersection du boulevard des Etats-Unis et rue Professeur Beauvisage à Lyon 8ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2009RP03363 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33611	Abrogation de circulation rue Professeur Beauvisage à Lyon 8ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2009RP00290 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33612	Feux d'intersection, à l'intersection du boulevard des Etats-Unis et rue Professeur Beauvisage à Lyon 8ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection du boulevard des Etats-Unis à Lyon 8ème avec la rue Professeur Beauvisage à Lyon 8ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Professeur Beauvisage (sens Est/Ouest) vers le boulevard des Etats-Unis (sens Sud/Nord) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Professeur Beauvisage (sens Ouest/Est) vers le boulevard des Etats-Unis (sens Nord/Sud) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard des Etats-Unis (sens Nord/Sud) vers la rue professeur Beauvisage (sens Est/Ouest).	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33614	Abrogation de circulation, à l'intersection du boulevard des Etats-Unis et rue Paul Cazeneuve Lyon 8ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2009RP11021 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33615	Feux d'intersection, à l'intersection du boulevard des Etats-Unis et rue Paul Cazeneuve à Lyon 8ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection du boulevard des Etats-Unis à Lyon 8ème avec la rue Paul Cazeneuve à Lyon 8ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard des Etats-Unis (sens Nord/Sud) vers la rue Paul Cazeneuve (sens Est/Ouest), mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant boulevard des Etats-Unis (sens Sud/Nord) vers la rue Paul Cazeneuve (sens Ouest/Est) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Paul Cazeneuve (sens Est/Ouest) vers le boulevard des Etats-Unis (sens Sud/Nord) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Paul Cazeneuve, chaussée Sud (sens Ouest/Est) vers le boulevard des Etats-Unis (sens Nord/Sud).	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33616	Abrogation de circulation, à l'intersection de la rue Antoine Lumière et l'avenue des Frères Lumière Lyon 8ème (circulation)	Considérant qu'il convient de réglementer des mouvements directionnels pour les cycles, il y a lieu d'adapter la réglementation, est abrogé l'arrêté 2010RP25786 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux d'intersection.	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33617	Feux d'intersection, à l'intersection de la rue Antoine Lumière, l'avenue des Frères Lumière et la place Ambroise Courtois à Lyon 8ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Antoine Lumière avec l'avenue des Frères Lumière à Lyon 8ème. En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune les conducteurs abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant avenue des Frères Lumière (sens Ouest/Est) vers la rue Antoine Lumière (sens Nord/Sud) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant place Ambroise Courtois, chaussée Ouest (sens Nord/Sud) vers l'avenue des Frères Lumière (sens Est/Ouest) ; mouvement de tourne à droite pour les cycles circulant rue Antoine Lumière (sens Sud/Nord) vers l'avenue des Frères Lumière (sens Ouest/Est).	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33640	Limitation de vitesse rue Genton Lyon 8ème	Considérant une erreur de réglementation, il y a lieu de supprimer cette mesure : l'arrêté 2017RP33457 du 27/03/2017, portant réglementation de la circulation (limitation de vitesse) sur la rue Genton (8), dans sa partie comprise entre la rue Professeur Ranvier et la rue Bataille, avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau est abrogé.	31/8/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP33858	Interdiction d'arrêt cours Albert Thomas Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits cours Albert Thomas (3) côté Nord, à l'Est du n° 3, sur un emplacement de 15 m. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules affectés à des services routiers réguliers urbains et interurbains de transport en commun. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	12/9/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11081	L'établissement La Brasserie Georges	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit de la Brasserie sur 3 emplacements	Les samedi 16 septembre 2017 et dimanche 17 septembre 2017, de 8h à 19h
11082	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Les samedi 16 septembre 2017 et dimanche 17 septembre 2017, de 8h à 19h
11083	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement en urgence	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Place du Change		A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 7h à 18h
11084	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chaufferie provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Raulin	sur 30 m, au droit du n° 7	A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au lundi 11 septembre 2017
11085	Entreprise Esprit des Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de film sur une palissade de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Paul Montrochet	sur 30 m à l'Est du pont SNCF	Le jeudi 7 septembre 2017, de 9h30 à 11h
11086	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	entre la rue Desaix et la rue Docteur Bouchut	A partir du jeudi 7 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11087	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue du Souvenir	entre le n° 29 et n° 33	Le vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11088	Entreprises Petavit/Carrion/Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Maryse Bastié	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017
			la circulation des véhicules à deux roues sera interrompue sur la bande cyclable			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Général Frère	
11089	Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau ERT dans le cadre de travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, dans le carrefour avec l'avenue d'Esquirol	A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
				Avenue Esquirol	sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, dans le carrefour avec l'avenue d'Esquirol	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Esquirol	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel	
11090	Entreprise Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philibert Delorme	trottoir pair	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'accès au n°1	
11091	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Provence		A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation sera autorisée dans le sens Sud/Nord	Rue Royale	entre la rue Eugénie Brazier et la rue de Provence, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue de Provence	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 31	
				Quai Romain Rolland	sur la place des personnes à mobilité réduite au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 13	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11092	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
11093	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de la gare routière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Francfort	partie Sud correspondant à la dépose minute actuelle, sauf pour les véhicules des services routiers réguliers interurbains de transport en commun	A partir du mercredi 11 octobre 2017 jusqu'au lundi 5 mars 2018
11094	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud	Rue de l'Abbé Rozier	lors des phases de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue Coysevox	dans sa partie comprise, entre la rue Donnée et la rue René Leynaud, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue René Leynaud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Abbé Rozier	dans le sens Sud/Nord	
				Rue René Leynaud	entre la rue Abbé Rozier et la rue Coysevox	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue de l'Abbé Rozier	au débouché sur la rue des Capucins				
11095	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazière	sur trottoir	A partir du jeudi 7 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du jeudi 7 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11096	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le jeudi 7 septembre 2017, de 7h à 16h
11097	M. Benjamin Samani	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 78	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au jeudi 14 septembre 2017, de 7h à 19h
11098	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean de Tourmes	au droit du n°8	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue du Président Edouard Herriot	au droit de la rue Jean de Tourmes	
11099	Entreprise Verre Solution	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de vitrine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Lafayette	sur 15 m, au droit du n° 28	Le lundi 11 septembre 2017, de 10h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11100	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11 (devant la desserte)	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
11101	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean-Pierre Lévy	entre le n° 7 et n° 13	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains pendant une période n'excédant pas 1 heure	Rue des Cadets de la France Libre		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, entre le n° 7 et n° 13	
11102	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sébastien Gryphe	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Saint Michel	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Michel	entre la rue Chalopin et la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphel	dans le carrefour avec la rue Saint Michel	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Michel	entre la rue Chalopin et la rue Sébastien Gryphe	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sébastien Gryphe	dans le carrefour avec la rue Saint Michel	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté impair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Sébastien Gryphe	
			Rue Sébastien Gryphe	côté pair, sur 30 m de part et d'autre de la rue Saint Michel		
les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue Saint Michel	au débouché de la rue Chalopin	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 17h			
11103	Entreprise Prysmian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RTE dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11103	Entreprise Prysmian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RTE dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation générale s'effectuera à double sens	Avenue Jean Mermoz	chaussée Nord, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11104	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 30 m, au droit du n° 120	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 30 m au droit du n° 120	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11105	Entreprise Silvadam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite hors les samedis et dimanches	Rue Saint Simon	en face, du n° 10 bis sur 15 m	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 10 bis	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée, hors les samedis et dimanches		en face, du n° 10 bis sur 15 m	
11106	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	sur 10 m, entre les n° 9 et n° 10 (hors de la zone transports fonds)	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11107	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation de fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lavoisier	sur 20 m, en face du n° 3	Le lundi 11 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 3	
11108	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Bourbonnais	entre le n° 75 et la rue Sidoine Appolinaire	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 75 et la rue Sidoine Appolinaire	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11109	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déchargement d'une chaufferie	la circulation des véhicules pourra être interdite en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Raulin	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le lundi 11 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11110	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Saint Cyr	sens Sud/Nord, entre le n° 102 et n° 110	Les lundi 11 septembre 2017 et mardi 12 septembre 2017, de 10h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 102 et n° 110	
11111	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Grignard	côté impair, sur 13 m au droit du n° 5	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11112	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	sur 20 m, au droit du n° 11	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 11	
11113	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	sur 10 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
11114	Entreprises Aximum/ Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les pistes et bandes cyclables	Rue Henri Barbusse	chaussée principale, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			la circulation des véhicules de chantier et des riverains sera autorisée		chaussée principale, côté Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Pierre Delore et la rue de Montagny	
					chaussée principale, côté Nord, sens Ouest/Est, entre la route de Vienne et la rue de Montagny	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 50 m, de part et d'autre de la rue Henri Barbusse	
			la circulation des véhicules sera autorisée à double sens	Rue Henri Barbusse	côté Sud, dans le site propre Bus, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée principale, dans les deux sens de circulation, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne					
11115	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Humilité	sur 15 m, en face du n° 1	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 1	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11116	Entreprise Techmobat Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue François Dauphin	entre la rue Victor Hugo et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017, de 9h à 16h
11117	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus à contresens la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Bourgogne	au droit du n° 12	Les lundi 11 septembre 2017 et mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
11118	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté impair, entre le n° 17 et n°19	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 6 mars 2018
11119	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Agnan	sur 40 m, au Nord de l'avenue Berthelot côté Ouest, sur 40 m au Nord de l'avenue Berthelot	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 17h A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11120	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Berthelot	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n°271 côté impair, sur 10 m à l'Ouest du n° 271	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11121	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	chaussée Ouest sur 15 m au droit du n° 13 chaussée Ouest, côté Ouest et côté Est sur 15 m au droit du n° 13	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11122	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera	Rue de la Martinière Rue de la Sparterie Rue du Four à Chaux	sens Sud/Nord de part et d'autre de l'emprise chantier	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11122	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Sparterie	sens Nord/Sud	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017
				Rue de la Martinique	sens Nord/Sud, entre la rue A. Laborde et la rue Four à Chaux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Four à Chaux	entre la rue de la Sparterie et la rue des Docks	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise chargée des travaux		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Sparterie et la rue des Docks	
				au débouché sur la rue de la Martinique et la rue de la Sparterie		
11123	Entreprise Aera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	sur 15 m, au droit du n° 35	Le mardi 12 septembre 2017
11124	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté pair, entre le n° 212 et le n° 218	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017, de 8h à 17h
11125	Entreprise Colas Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite dans le couloir réservé aux Autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, entre la place Béraudier et la rue de Bonnel	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		trottoir Est, entre la place Charles Béraudier et la rue de Bonnel	
11126	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Jean Jaurès	sens Nord/Sud, sur 40 m au droit du n° 180	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 180	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11127	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Quai de Serbie	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11128	Entreprise Ecec Concept Etanchéité Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
11129	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin	sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 121	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11130	Entreprise Altead	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Quai des Etroits	sur le trottoir situé entre l'accès au n°4 et le pont SNCF, un cheminement des piétons sera matérialisé sur la chaussée	Le mardi 12 septembre 2017, de 8h à 14h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, entre l'accès au n°4 et le pont SNCF	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11131	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11132	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	sur 10 m, en face du n° 69, côté Sud	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11133	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Basse Combalot	trottoir Nord, au droit du n° 13	Le mardi 12 septembre 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pasteur	entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Basse Combalot	entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
				Rue Pasteur	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Passet et la rue Basse Combalot	
				Rue Basse Combalot	des deux côtés, entre la rue Pasteur et la rue de Marseille	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Pasteur	au débouché sur la rue Passet	
Rue Basse Combalot	au débouché sur la rue Pasteur	Le mardi 12 septembre 2017				
11134	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables	Avenue Général Frère	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	Le mardi 12 septembre 2017, de 5h à 8h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, entre la rue Professeur Morat et le boulevard Michelet	Le mardi 12 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11135	Entreprise Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise chargé de l'exécution des travaux	Rue Béchevelin	trottoir Ouest, entre le n° 86 et n° 88	Les mardi 12 septembre 2017 et mercredi 13 septembre 2017, de 17h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 86 et n° 88	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11136	Grand Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de relevé piézométrique	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Brotteaux Servient	entrée Brotteaux	Le mercredi 13 septembre 2017, de 10h à 12h
11137	Entreprise Ims - Rn	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	Le mercredi 13 septembre 2017, de 9h à 11h
11138	Entreprise La Construction Arbrelaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 20 m, au droit du n° 65 des deux côtés, sur 10 m au droit du n° 65	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au lundi 13 novembre 2017
11139	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 44	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
11140	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	trottoir Nord, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont SNCF	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017
11141	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	sur 30 m, au droit du n° 124 côté pair, sur 30 m au droit du n° 124	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11142	Entreprise Bergues	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 5 m, au droit des n° 4- 6	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 14 octobre 2017
11143	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Paul	au droit du n° 5 au droit du n° 11 au droit du n° 15	Le jeudi 14 septembre 2017, de 0h à 6h
11144	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 10 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 77	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
11145	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues Télécom	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Chevreul	côté impair, entre le n° 33 et le n° 35	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11146	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 20 m au droit du n° 76	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 76	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11147	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles afin d'assurer le bon déroulement du marché de produits manufacturés des mardis	Boulevard de la Croix Rousse	sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au droit du n° 101	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au droit du n° 101	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 8h à 17h
11148	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation dans le couloir Bus à contre sens sera interrompue en fonction de l'avancement des travaux	Avenue des Frères Lumière	entre la place Ambroise Courtois et la place d'Arsonval	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Pothier Elagage		trottoir Sud et trottoir Nord, entre la place Ambroise Courtois et la place d'Arsonval	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Ouest/Est, entre la place Ambroise Courtois et la place d'Arsonval	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la place Ambroise Courtois et la place d'Arsonval	
11149	Entreprise 2P Isolation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue des Trois Maries	pour accéder au n° 19	Le mercredi 13 septembre 2017, de 7h30 à 13h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 19	
			la circulation des véhicules sera interdite			
11150	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue du Vercors	entre l'avenue Tony Garnier et le passage du Vercors	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Tony Garnier et le passage du Vercors	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11151	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Audibert et Lavirotte	sur 30 m au droit du n° 101	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 101	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11152	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	pour accéder au n° 12	Le mercredi 13 septembre 2017, de 10h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 12, entre la place du Petit Collège et la place Neuve de Saint Jean	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place du Petit Collège et la place Neuve de Saint Jean	
11153	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Route de Vienne	sur 50 m au Sud de la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11154	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Béguin	entre la rue de Tourville et la rue Bâtonnier Jacquier	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 16h15
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Tourville et la rue Bâtonnier Jacquier	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au jeudi 14 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue de Tourville
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
11155	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Philippe de Lassalle	sur 30 m, de part et d'autre de la rue d'Ypres	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Ypres	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11156	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la maintenance d'antennes relais à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	voie Nord, entre la trémie ferroviaire et le boulevard Stalingrad	Le mercredi 13 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 75	Le mercredi 13 septembre 2017, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11157	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 20 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 20	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
11158	Entreprise Mercier Manu-tention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire (chaudière)	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	Le jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 18h Le jeudi 14 septembre 2017
11159	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage sur cour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017
11160	Entreprise Millot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition et pour implanter un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Brun	trottoir Est, entre le n° 29 et la rue Crépet côté impair, entre le n° 29 et la rue Crépet	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11161	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nazareth Rue Claudius Pionchon Rue de Nazareth Rue Claudius Pionchon Rue de Nazareth	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité entre la rue Nazareth et la rue Sainte Anne de Baraban entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité entre la rue Nazareth et la rue Sainte Anne de Baraban des deux côtés, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue de la Cité	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11162	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n°2 sur 30 m au droit du n°2 côté Est, sur 30 m au droit du n°2	Le jeudi 14 septembre 2017, de 7h à 18h
11163	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau d'Orange pour le compte des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemel Lacour	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 22h à 6h
11164	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 15 m, au droit du n° 36	Le jeudi 14 septembre 2017, de 8h à 12h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11165	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Pothier Elagage	Rue Challemel Lacour	trottoir Nord et trottoir Sud, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11166	Entreprise Wavestone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des sondages à l'intérieur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rosa Bonheur	côté Nord, sur 10 m à partir d'un point situé à 10 m à l'Ouest de la rue Caroline Aigle (au droit de l'îlot 9)	Le mercredi 13 septembre 2017
11167	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Eugénie	sur 20 m, au droit du n° 38	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 38	
11168	Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de suppression d'une chambre d'Orange sur chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	sur le carrefour rue Professeur Beauvissage et la rue Pierre Verger	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11169	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Boyer	des deux côtés de la chaussée	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11170	Entreprise Rehome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	sur 15 m, au droit du n° 2	Le vendredi 15 septembre 2017
11171	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place Antonin Poncet	trottoir Sud, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
				Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
				Rue de la Charité	trottoir Est, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11172	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair (Est), sur 20 m au Sud de la rue Montgolfier	Le mercredi 13 septembre 2017, de 8h à 10h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		partie comprise entre la rue Montgolfier et la rue Sully	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au Sud de la rue Montgolfier	Le mercredi 13 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11173	Entreprise Agencements Martins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11174	Entreprise Lyon Coffres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Montgolfier	trottoir pair, sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le jeudi 14 septembre 2017, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le jeudi 14 septembre 2017
11175	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	côté Sud, contre allée Sud, voie de sortie du parking de la Part Dieu	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11176	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Garibaldi	chaussée principale, sens Nord/Sud, voie Est, entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	A partir du samedi 9 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du samedi 9 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée principale, sens Nord/Sud, entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	A partir du samedi 9 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11177	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Nestor	sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit du n° 11	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11178	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit des n° 12 et n° 14	A partir du mercredi 13 septembre 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, 17h30
11179	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Pierre Sonnerat	au droit du n° 13	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
11180	Entreprise Les Charpentiers d'aujourd'hui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 66	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
11181	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau potable	la circulation des cycles sera interdite	Rue Desaix		A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés	
11182	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	côté Ouest, sur 15 m au Sud de la rue du Docteur Bouchut (sur l'aire de livraison)	A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
11183	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	au droit des n° 99, n° 117 et n° 125	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue André Bollier	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland	
				Rue de Gerland	sur 30 m au Sud de la rue André Bollier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11183	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	au droit des n° 99, n° 117 et n° 125	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue André Bollier	sur 30 m à l'Ouest de la rue de Gerland	
				Rue de Gerland	sur 30 m au Sud de la rue André Bollier	
					le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland
11184	Entreprise Colas Rhône Alpes et les entreprises adjudicataires du marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 20 m, de part et d'autre de l'avenue Georges Pompidou	
				Avenue Georges Pompidou	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Maurice Flandin	
11185	La Mairie de Lyon - Service éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 15 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11186	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Cuirassiers		A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11187	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Mail	trottoir impair, entre le n° 21 et n° 29	Le mercredi 13 septembre 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et la rue Pailleron	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	entre la place Bertone et l'emprise de chantier	Le mercredi 13 septembre 2017, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	entre la place Bertone et la rue du Mail	Le mercredi 13 septembre 2017
				Rue de Nuits	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dumont d'Urville et le n° 23	
			Rue du Mail	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 21 et n° 29		
Rue de Nuits	au débouché de la rue Belfort	Le mercredi 13 septembre 2017, de 7h30 à 18h				
11188	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules Rent a Car	Place Pierre Renaudel	sur 15 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Rue Paul Bert	entre la place Pierre Renaudel et la rue des Cuirassiers	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11189	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	Les lundi 11 septembre 2017 et mercredi 13 septembre 2017, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	côté Est, sur 30 m au droit de la rue Duhamel	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté Est, des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duhamel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	des deux côtés, sur 20 m à l'est de la place Carnot	
11190	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 40 m au Nord de la rue Paul Bert	Le vendredi 8 septembre 2017, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m, au Nord de la rue Paul Bert	
11191	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	côté Sud, contre allée Sud, voie de sortie du parking de la Part Dieu	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11192	Entreprise Ar Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
11193	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir impair, sur 40 m au Nord de la rue Casimir Périer	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 61 et la rue Casimir Périer	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché du cours Bayard	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 18h
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
11194	Entreprise 3 Petits Pois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête des alternatives	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sébastien Gryphe	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Le vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
11195	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le carrefour suivant fonctionnera aux clignotants Orange, et sera réglementé par des feux de chantier	Boulevard de Bal-mont	dans le carrefour situé au droit du n° 307	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11196	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue autoportée de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Alsace Lorraine	sur le trottoir situé au droit des n° 13 et n° 15	Le mercredi 13 septembre 2017, de 6h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre du n° 13	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	
				Grande rue des Feuillants		
11197	Entreprise Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Parking Day	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Polycarpe	en face du n° 16 sur 10 m	Le vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 17h
			un barnum de 3x3 sera autorisé sur l'aire de stationnement			
11198	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard de Balmont	entre la rue Piementa et l'avenue Andreï Sakharov	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 9h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la rue Piementa et l'avenue Andrée Sakharov	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11199	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 40 m en face des n° 4 à 8, sur l'ensemble de la zone de livraison	Le samedi 16 septembre 2017
11200	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration d'engins de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté pair, sur 15 m au Sud du cours Suchet	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11201	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Eugénie	sur 20 m, au droit de la rue Pierre Bonnaud	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue du château et la rue Ferdinand Buisson	
					des deux côtés, entre l'avenue du château et la rue Ferdinand Buisson	
					des deux côtés, sur 20 m au droit de la rue Pierre Bonnaud	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11202	Entreprise Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Georges Gouy	des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Nord et l'avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11203	La Marie du 5 ^{ème} arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	face au n° 2 sur 5 emplacements	Le samedi 16 septembre 2017, de 10h à 19h
				Quai Fulchiron	côté Saône, sur 40 m au Sud de la rue de la Quarantaine	
11204	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Sergent Michel Berthet	trottoir Ouest, sur 40 m au Nord de la rue de la Pépinière Royale	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Pépinière Royale	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest de la station Citiz	
11205	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bara	sur 20 m, au droit du n°5	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n°5	
11206	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eaux usées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 23h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean-Pierre Lévy	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 23h à 6h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean-Pierre Lévy	
						au débouché de l'avenue Lacassagne
11207	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hector Berlioz	sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017
				Avenue Douaumont	au droit du n° 1	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Hector Berlioz	sur 15 m au droit du n° 5	
				Avenue Douaumont	au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hector Berlioz	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 5	
				Avenue Douaumont	côté impair, au droit du n° 1	
11208	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair, sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
11209	Association Solidarité Afrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	l'organisation d'un vide-greniers sera autorisée sur les trottoirs	Avenue Jean Jaurès	entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	Le samedi 16 septembre 2017, de 5h à 19h
				Parvis René Descartes		
			la circulation des vélos sera interdite sur la piste cyclable	Avenue Jean Jaurès	entre la rue Pré Gaudry et l'avenue Debourg	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11210	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tavernier		A partir du jeudi 14 septembre 2017, 21h, jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, 6h	
11211	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sur 50 m, au Sud du n° 80	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h	
11212	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Montrouchet	sens Est/Ouest, entre la rue Delandine et le quai Perrache	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
11213	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n° 36	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 36 (hors sortie de métro Station Masséna)
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
11214	L'association Coup de Pouce Relais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Place au Jeu	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n° 241 sur 3 emplacements	Les samedi 16 septembre 2017 et samedi 23 septembre 2017, de 8h à 15h	
			une fête du jeu sera autorisée	Place Gabriel Péri		Les samedi 16 septembre 2017 et samedi 23 septembre 2017, de 9h à 15h	
11215	L'établissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des collectes de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	côté pair, sur 10 m en face du n° 33	Le jeudi 14 septembre 2017, de 6h à 21h	
11216	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des piétons sera interdite alternativement	Pont Kitchener Marchand	trottoir Nord et trottoir Sud	Les jeudi 14 septembre 2017 et vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
11217	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un véhicule nacelle	la circulation des piétons sera interdite en alternance en fonction de l'avancée du chantier	Rue Théodore Levigne	trottoir Est ou trottoir Ouest, entre le boulevard des Etats Unis et la rue des Serpollières	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et la rue des Serpollières

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11218	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel chargée de l'exécution des travaux	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et la rue de l'Effort	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
				Place Saint Louis	sauf les mardis et vendredis, jours de marché)	
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Saint Louis	sauf les mardis et vendredis, jours de marché)	
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Challemel Lacour	entre la rue de Gerland et la rue de l'Effort	
				Place Saint Louis	sauf les mardis et vendredis, jours de marché)	
				Rue du Rhône	entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Félix Brun et le boulevard Yves Farge	
				Place Saint Louis	sauf les mardis et vendredis, jours de marché)	
				Rue Challemel Lacour	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
				Rue du Rhône	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Mathieu Varille	
11219	Entreprise Slib Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Berchet	côté impair, sur 3 m au droit du n° 9	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11220	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Michel	côté impair, sur 10 m au droit du n° 31	Le lundi 18 septembre 2017
11221	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marius Berliet	au droit du n° 33	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 33	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11222	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tourville	entre le n° 6 et le n° 10	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et le n° 10	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11223	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration et la manoeuvre d'engin de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Genas	entre le n° 170 et le n° 160	Le mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 170 et le n° 160	
11224	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	côté impair, sur 3 m en face du n° 12	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 19 octobre 2017
11225	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Audibert et Lavirotte	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et n° 40	Les mardi 19 septembre 2017 et mercredi 20 septembre 2017
11226	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégazage et découpe d'une cuve à fuel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	sur 15 m, au droit du n° 122	Le mercredi 20 septembre 2017, de 7h à 17h
11227	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'un camion munie d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre le quai Jules Courmont et la rue du Président Carnot	Le mardi 19 septembre 2017, de 9h à 16h
11228	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Rockefeller	sur 30 m, au droit du n° 39	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 39	
11229	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Docteur Long	sur 20 m, au droit du n° 149	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 149	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11230	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté impair, sur 10 m au droit du n° 81	Le mercredi 20 septembre 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11231	Entreprise Kom 9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté impair, sur 10 m au droit du n° 155	Le jeudi 21 septembre 2017
				Avenue Félix Faure	côté pair, sur 10 m au droit du n° 140	Le jeudi 14 septembre 2017
11232	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Abondance	sur 30 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 18	
11233	Entreprise Mtp Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	dans les deux sens de circulation, sur 20 m au droit de la station «Vélov» n° 4001, située au Nord du pont Koenig	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
11234	Entreprise Blb Constructions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bertly Albrecht	côté pair, sur 5 m au droit du n° 22	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
11235	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Lieutenant Colonel Girard	trottoir pair, sur 25 m de part et d'autre du n° 8	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m de part et d'autre du n° 8	
11236	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Casimir Périer	dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache	Les mercredi 13 septembre 2017 et jeudi 14 septembre 2017, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et le quai Perrache	
11237	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue Dubois et la rue de la Fromagerie	Le lundi 18 septembre 2017, de 8h à 17h
				Rue de la Poulailerie	sur 15 m, de part et d'autre de la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de la Poulailerie	Le lundi 18 septembre 2017
				Rue de la Poulailerie	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue du Président Edouard Herriot	
11238	Entreprise Carion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la direction de l'eau, la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sens Est/Ouest, sur 20 m sous la Trémie du Centre Commercial de la Part Dieu	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
11239	M. Yann Chevassus a l'Antoine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 97	Le vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11240	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la création d'un espace vert	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Chemin de Choulians	sens descendant, sur 200 m au Nord de la montée Saint Laurent	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
11241	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonier	sur 10 m au droit du n° 1	Le mardi 12 septembre 2017, de 13h à 18h
11242	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place des Tapis	sur 10 m, entre le n° 1 et n° 2	Le mardi 12 septembre 2017, de 8h à 17h
11243	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Massimi	sur 20 m au droit du n° 19	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 19	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11244	Entreprise Derichebourg Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Quai Saint Vincent	sur le trottoir au droit de la façade du n° 6	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au jeudi 14 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 6, au droit de la nacelle élévatrice de personnes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la façade du n° 6	
11245	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Mltm	Route de Vienne	au droit du n° 10	Le mardi 12 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11246	Entreprise C2dg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Griffon	sur 5 m, sur la zone de desserte située au droit du n° 1	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11247	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	l'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé, en face de la place Benoît Crépu	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11247	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau et les entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation sera réduite à une voie	Quai Fulchiron	entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la place François Bertras et le pont Bonaparte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la place Benoît Crépu et le pont Bonaparte	
11248	Entreprise Prestig Immo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	Le lundi 11 septembre 2017, de 7h à 19h
11249	Entreprise Pailasseur Frères	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Hermann Sabran	au droit du n° 3	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée, au droit du n° 3	
11250	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 1,5 tonne	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Nuits	trottoir Nord entre le n° 27 et la rue Dumont d'Urville	Le mercredi 13 septembre 2017, de 8h à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Louis Thevenet et la rue Dumont d'Urville	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue Louis Thevenet et la rue Dumont d'Urville	Le mercredi 13 septembre 2017
11251	Entreprise G. Guiraud Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	sur 5 m au droit du n° 2	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017
11252	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962	entre le n° 5 et l'avenue Joannès Masset	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Gorge de Loup	entre le n° 81 et n° 85	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962	entre le n° 5 et la rue Gorge de Loup	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Gorge de Loup	côté impair, entre le n° 81 et n° 85	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952-1962	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
					au débouché sur l'avenue Joannès Masset	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11253	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» la signalisation lumineuse tricolore sera masquée pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire	Montée du Chemin Neuf		Les jeudi 14 septembre 2017 et vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
11254	Entreprise Ray	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Léo et Maurice Trouilhet	trottoir Sud, au droit du n° 25	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 juillet 2018
11255	La Mission de la Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration d'une résidence Crous	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Plateau Rue Françoise Giroud	dés 2 cotés sur 40 m au Sud de la rue Françoise Giroud sur 30 m à l'Ouest de l'Avenue du Plateau	Le vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
11256	Entreprise Brb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour des évacuations de gravats	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Mouisset	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
11257	La Ville de Lyon - Service archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées du patrimoine	l'installation de 2 barnums, tables, chaises sera autorisée	Quai Saint Antoine	sur la promenade, (pont Maréchal Juin)	Les samedi 16 septembre 2017 et dimanche 17 septembre 2017, de 8h30 à 18h30
11258	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	entre la rue Paul Bert et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11259	Entreprise Snef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	sur 5 m au droit du n° 7	A partir du samedi 9 septembre 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017
11260	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancée du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Rivières	entre la rue de Saint Cyr et la limite de la commune de Saint Didier au Mont d'Or entre la rue de Saint Cyr et la limite de la commune de Saint Didier au Mont d'Or	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11260	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier Un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit du chantier	Rue des Rivières	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Saint Cyr et la limite de la commune de Saint Didier au Mont d'Or	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
11261	Entreprise Ecec Concept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Roy		A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
11262	Entreprise Seea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eaux usées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean-Pierre Lévy	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	Le lundi 11 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jean-Pierre Lévy	entre la rue des Cadets de la France Libre et l'avenue Félix Faure	Le lundi 11 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue des Cadets de la France Libre	entre l'avenue Lacassagne et la rue Jean Pierre Lévy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean-Pierre Lévy	des deux côtés, entre le n° 7 et le n° 13	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Cadets de la France Libre	au débouché de l'avenue Lacassagne	Le lundi 11 septembre 2017, de 9h à 16h			
11263	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Commandant Charcot	sur 10 m, sens Est/Ouest, dans le carrefour avec le boulevard des Castors	Le mercredi 13 septembre 2017, de 9h à 17h
11264	Entreprise Eiffage Route Centre Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au mercredi 13 septembre 2017, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Carnot	côté Est, sur 30 m au droit de la rue Duhamel	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duhamel	entre la place Carnot et la rue de la Charité	
				Place Carnot	côté Est, des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Duhamel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duhamel	des deux côtés, sur 20 m à l'est de la place Carnot	
11265	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11265	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Casimir Périer	entre la rue Qui-vogne et le cours Charlemagne	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Périer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	entre la rue Qui-vogne et le cours Charlemagne	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Smith	au débouché sur le cours Bayard	
11266	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Eugénie	sur 30 m, au droit du n° 23	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 23	
11267	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dominique Perfetti	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située au droit du n° 5	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située en face de la rue de Vauzelles	
				Rue Philibert De-lorme	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située au droit du n° 1	
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située en face du n° 90	
			Montée de la Butte	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située entre le n° 8 et n° 18		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dominique Perfetti	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située au droit du n° 5	
				Rue Philibert De-lorme	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située au droit du n° 1	
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située en face de la rue de Vauzelles	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11267	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'assainissement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée de la Butte	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située entre le n° 8 et n° 18	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès au réseau d'assainissement située en face du n° 90	
11268	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Franklin	entre la rue Henri IV et le quai Maréchal Joffre	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Quai Maréchal Joffre	entre le square Janmot et la place Gensoul	
				Rue Général Plessier	entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghein	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Franklin	des deux côtés, entre la rue Henri IV et le quai Maréchal Joffre	
				Quai Maréchal Joffre	entre le square Janmot et la place Gensoul	
				Rue Général Plessier	des deux côtés, entre la rue Vaubecour et la rue d'Enghein	
11269	Entreprise Cpb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de vêtements de façades à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	sur 20 m entre le n° 137 et 135	Le lundi 11 septembre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le lundi 11 septembre 2017, de 7h à 17h
11270	Entreprise Cie Acte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une chorégraphie	la circulation des vélos sera interdite	Pont Raymond Barre	sur le parvis du Musée des Confluences	Le dimanche 17 septembre 2017, de 17h30 à 19h30
			un spectacle de danse et musique sera autorisé	Quai Perrache		
11271	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention à l'aide d'une grue	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jean Baptiste Say	sur le trottoir situé, entre l'accès au n° 34 et la rue Pouteau	Les mercredi 13 septembre 2017 et lundi 18 septembre 2017, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 25 m, entre l'accès au n° 34 et la rue Pouteau, la circulation des véhicules sera déviée sur les emplacements de stationnements	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m entre l'accès au n° 34 et la rue Pouteau	
11272	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Valdo	par tronçons successifs entre la rue Chazay et la rue Simon Jallade	Les jeudi 14 septembre 2017 et vendredi 15 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint Fiacre		Les jeudi 14 septembre 2017 et vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11272	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Fiacre		Les jeudi 14 septembre 2017 et vendredi 15 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Pierre Valdo	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chazay et la rue Simon Jallade	
11273	Entreprise Jean Lefebvre - Process Grenailage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de grenailage de la chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du 24 Mars 1852	entre le n° 16 et le n° 2	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et le n° 2	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11274	Entreprise Ajebat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'enlèvement d'une base vie suite à une construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tourville	entre le n° 6 et le n° 8	Le vendredi 15 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 6 et le n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 5 et le n° 9	
11275	Entreprise Prysman Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RTE dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Avenue Général Frère	sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue Claude Violet	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue Claude Violet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Professeur Joseph Nicolas et la rue Claude Violet	
11276	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton		Le vendredi 15 septembre 2017, de 23h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Valmy		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marietton		
11277	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	de 09 heures à 16 heures entre le n° 11 et n° 79	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11277	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Créqui	au droit du n° 295	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 18h
				Rue Domer	sur le carrefour avec la rue de la Madeleine	
				Rue du Repos		
				Rue de la Madeleine		
				Route de Vienne		
				Rue de la Madeleine		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore	de 09 heures à 16 heures entre le n° 11 et n° 79	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 18h
				Rue de la Madeleine	au droit du n° 1	
					de 09 heures à 16 heures, sur le carrefour avec la rue Marc Bloch	
			Rue de Créqui	au droit du n° 295		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	de 09 heures à 16 heures sur 10 m face au n° 88	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 18h
				Rue Domer	sur le carrefour avec la rue de la Madeleine	
Rue du Repos						
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Madeleine		A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017			
	Route de Vienne					
11278	Entreprise Eiffrage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Henri Iv	entre la rue Saint Hélène et la rue de Condé	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 9h à 16h
				Square Janmot		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Voûte d'Ainay		A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017
				Rue d'Auvergne		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Square Janmot		
				Voûte d'Ainay		
Rue d'Auvergne	entre la rue Saint Hélène et la rue de Condé					
11279	Entreprise Eco-divers Cité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Charmettes	trottoir impair, sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 99	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 99	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 15 septembre 2017
11280	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	entre le n° 27 et le n° 65	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 21h à 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11280	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue de Pressensé	sur le carrefour avec la rue Paul Caze-neuve sens Est/Ouest, entre le n° 20 et n° 35	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 21h à 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	au droit du n° 45	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore	entre le n° 27 et le n° 65	
				Avenue de Pressensé	sur le carrefour avec la rue Paul Caze-neuve sens Est/Ouest, entre le n° 20 et n° 35	
11281	Entreprise Muzio Raffaele	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	côté impair, entre le n° 15 et n° 17	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11282	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mouillard	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue Saint Cyr	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint Cyr	trottoir Sud, (sous l'ouvrage SNCF) situé entre la rue Mouillard et la rue Joannes Masset	
				la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Mouillard	sens Nord/ Sud, situé entre la rue Mouillard et la rue Joannes Masset
			Rue de Saint Cyr		sens Nord/ Sud, situé entre la rue Mouillard et la rue Joannes Masset	
11283	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, entre l'avenue Félix faure et la rue de l'Abondance	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11284	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du PUP Gerland	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Bourdeix	entre le n° 14 et le fond d'impasse (sur toute la zone de retournement)	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Sud du n° 14 (sur toute la zone de retournement en fond d'impasse)	
11285	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Ferrandière	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11286	Entreprise Lagardère Active Agence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opération promotionnelle The Make Up Tour Elle X Mars	l'accès et le stationnement d'une airstream seront autorisés	Place Carnot		Le lundi 18 septembre 2017, de 7h à 20h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11287	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms de Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Diderot	dans les deux sens de circulation	Le samedi 16 septembre 2017, de 0h à 6h
				Rue Pouteau	entre la rue Imbert Colomès et la rue Diderot dans les deux sens de circulation	
11288	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Cardinal Gerlier		Le mercredi 20 septembre 2017, de 9h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième RI		A partir du mardi 19 septembre 2017, 20h, jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, 21h
11289	La Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement la Biennale d'Art Contemporain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 15 m à la hauteur du n° 26 devant la Fondation Bullukian	Le mardi 19 septembre 2017, de 6h à 16h
11290	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Bouygues Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Debourg	entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg	
				Avenue Debourg	entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Georges Gouy	entre la rue Simon Fryd et l'avenue Debourg	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Debourg	entre la rue de Gerland et la rue Georges Gouy	
			11291	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite
la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	entre le n° 1 et le n° 2	Le jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 16h				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Le jeudi 14 septembre 2017				
11292	Entreprise Lyon Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	l'installation d'une base de vie sera autorisée	Place Charles Béraudier	côté Nord	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au samedi 31 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	en face de l'entrée de la gare, au droit des arrêts de Bus, sur 5 m au Nord du passage piéton	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11293	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de la Pêcheurie	entre la rue Longue et la place d'Albon	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Place d'Albon	au droit des n° 1 à 3, un périmètre de sécurité «Pompiers» sera matérialisé dans l'emprise du chantier LPA pour accéder aux façades	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcheurie Place d'Albon	entre la rue Longue et la place d'Albon au droit des n° 1 à 3	
11294	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Florent	sur 30 m de part et d'autre du n° 7	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11295	Entreprise 2 Tcz Travaux Couverture Zinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair, sur 6 m au droit du n° 52 bis	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11296	Entreprise Manulev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Rhin et Danube	entre le quai du Commerce et la rue des Mariniers	Le jeudi 14 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Mariniers et le quai du Commerce	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre le n° 8/10 et la rue des Mariniers	
			Un cheminement piétons balisé et sécurisé sera matérialisé sur la chaussée par l'entreprise Manulev			
11297	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	au droit du n° 75	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11298	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Girié	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10 bis	Le jeudi 14 septembre 2017, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 10 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 10 bis	
11299	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de Saint Cloud	au carrefour avec la rue Jacques Monod	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
11299	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint Cloud	au carrefour avec la rue Jacques Monod	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Monod	côté impair, sur 20 m à l'Est de la rue de Saint Cloud			
				Rue de Saint Cloud	côté Est, sur 20 m au Nord de la rue Jacques Monod			
11300	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le dépôt de matériaux de l'entreprise Certa sera autorisé après avis favorable de l'Urbanisme Appliqué	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 6 m au droit du n° 7	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au dimanche 8 octobre 2017		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
11301	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Route de Vienne	trottoir Nord, entre le n° 7 et la rue Garibaldi	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sens Sud/Nord, entre la route de Vienne et la rue C. Roy			
				Rue Garibaldi	sens Nord/Sud, entre la rue C. Roy et la route de Vienne			
				Route de Vienne	entre le n° 7 et la rue Garibaldi			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi	sens Sud/Nord, entre la route de Vienne et la rue C. Roy		entre le n° 7 et la rue Garibaldi	côté Nord, entre le n° 7 et la rue Garibaldi
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	au droit du n° 7			
			un passage piétons sera tracé sur la chaussée					A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11302	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Paul Santy	sens Ouest/Est, sur 30 m à l'Ouest de la rue Jean Sarrazin	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, sur 30 m à l'Ouest de la rue Jean Sarrazin			
11303	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Dupont	côté impair sur 15 m au droit du n° 35	Le jeudi 14 septembre 2017		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11304	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Servient	côté Nord, sur 10 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	côté impair, sur 10 m au droit du n° 33	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
				Avenue Félix Faure	sur 15 m, en face du n° 61	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
11305	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n°62	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11306	Entreprise Em2c Construction Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	entre l'allée des Pavillons et la voie nouvelle Stalingrad Vitton	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au jeudi 13 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		voie Nord, entre l'allée des Pavillons et la voie nouvelle Stalingrad Vitton (pour la mise en place d'un passage couvert piéton sur chaussée)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'allée des Pavillons et la voie nouvelle Stalingrad Vitton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Guérin	côté impair (Est), entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et le n° 115	
				Cours Vitton	côté impair (Nord), entre l'allée des Pavillons et la voie nouvelle Stalingrad Vitton	
11307	Entreprise Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Rosa Parks	trottoir Sud, entre la rue Edith Piaf et la place de l'Abbé Pierre	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017
			la circulation des piétons sera interdite	Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord sur 50 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Rosa Parks	dans le couloir bus entre la rue Edith Piaf et la place de l'Abbé Pierre	
				Rue Père Louis de Galard	sur 50 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	
			la nacelle de l'entreprise Bati sera autorisée sur les trottoirs	Avenue Rosa Parks	trottoir Sud, entre la rue Edith Piaf et la place de l'Abbé Pierre	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11307	Entreprise Bati	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la nacelle de l'entreprise Bati sera autorisée sur les trottoirs	Rue Père Louis de Galard	trottoir Nord sur 50 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017
			la nacelle de l'entreprise Bati sera autorisée sur les trottoirs	Place Abbé Pierre	trottoir Ouest, entre l'avenue Rosa Parks et la rue Père Louis de Galard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Père Louis de Galard	sur 50 m à l'Ouest de la place de l'Abbé Pierre	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017
				Avenue Rosa Parks	dans le couloir bus entre la rue Edith Piaf et la place de l'Abbé Pierre	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017
11308	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté pair sur 10 m au droit du n° 314	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11309	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'installation d'une station Bluely	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 35 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11310	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Martin	sur 15 m, au droit du n° 22	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11311	Entreprise Charrin François Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de façade à haute pression	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 15 m, au droit du n° 189	Le jeudi 14 septembre 2017, de 14h à 17h
11312	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public (renouvellement de candélabres)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazière	partie comprise entre la rue Bony et la rue Hénon	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 7h30 à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Bony et la rue Hénon	
11313	La Métropole de Lyon - Direction de l'eauLyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte Geneviève	entre la rue Germain et la rue de la Viabert	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 20h à 1h
				Rue d'Inkermann	entre la rue de la Viabert et la rue Germain	
				Rue des Charmettes	entre la rue Germain et la rue de la Viabert	
11314	Entreprise Louxor Spectacle et Créateur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du projet artistique Immersion	l'accès et le stationnement de véhicules techniques seront autorisés	Quai Antoine Riboud		A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au dimanche 17 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11315	Entreprise Hôtel Ibis Lyon Centre Perrache	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vidéo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Perrache	au droit du n° 28, le long de l'hôtel	Le jeudi 14 septembre 2017, de 7h à 9h
11316	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Bony	partie comprise entre la rue Chazière et la rue Anselme	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chazière	sens Sud / Nord, entre la rue Anselme et la rue Bony	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chazière et la rue Anselme côté impair (Ouest), stationnement en épis, sur 20 m au nord de la rue Chazière (Base de vie)	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard de la Croix Rousse et le n° 34	
Rue Anselme	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m à l'Est de la rue Chazière					
11317	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	entre la rue Molière et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 21h à 5h
				Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	
11318	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	sur 20 m, au droit du n° 83	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017, de 7h à 17h
					sur 20 m, au droit du n° 11	
11319	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n°271	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m à l'Ouest du n° 271	
11320	Entreprise Chambon Gauthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Docteur Gailleton	entre le n° 13 et le n° 18	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11321	Entreprise Brb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Mouisset	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11322	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte Geneviève	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
11323	Entreprise Bc Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 10	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017, de 7h à 19h
11324	Entreprise Signal Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de pose d'enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hrant Dink		A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017, de 8h à 17h
11325	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Félix Mangini	sur 30 m au droit du n° 13	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 8h à 17h A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
				Rue Plasson et Chaize		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Mangini	sur 30 m au droit du n° 13	
				Rue Plasson et Chaize	sur 30 m au droit du n° 9	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Mangini	sur 30 m au droit du n° 13	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Plasson et Chaize	sur 30 m au droit du n° 9		
			Rue Félix Mangini	sur 30 m au droit du n° 13		
11326	Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
11327	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Vincent	sur 30 m en face du n° 49	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11328	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Quai Saint Vincent	sur les trottoirs de la chaussée principale située au droit du n° 18	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite à une voie		sur 30 m, la chaussée principale situé au droit du n°18, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 18, contre allée comprise	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11329	Entreprise Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange	sur 20 m, au droit du n°11 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°11	A partir du lundi 18 septembre 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 17h30
11330	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Felix Rollet	sur 30 m, au droit du n° 5 des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 5	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 9h à 16h A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
11331	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair, sur 30 m au droit du n° 100	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11332	Entreprise Idf/ Chubb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir le stationnement du véhicule de formation devra être validé par le chargé de sécurité de la tour Oxygène	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 20 m, sur le parvis de la tour Oxygène	Le vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 19h
11333	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Epies	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 5	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
11334	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Calmette Promenade Léa et Napoléon Bullukian Rue Professeur Calmette Promenade Léa et Napoléon Bullukian Rue Professeur Calmette	entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Calmette et le n° 12 côté Ouest, entre la promenade Léa et Napoléon Bullukian et l'avenue des Frères Lumière	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11335	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denfert Rochereau Rue Henri Gorjus	sur 15 m entre le n° 21 et 23 sur 20 m en face de l'immeuble situé au n° 4	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11336	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules 2 oues sera interrompue sur les bandes cyclables en fonction des besoins du chantier	Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 22h à 6h
					sur 20 m au droit du n° 157	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier et de la configuration de la chaussée	Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79, et entre le n° 63 et n° 65	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 157	
					sur 20 m au droit du n° 101	
				Avenue Paul Santy	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	
				Rue Professeur Beauvisage	sur 20 m au droit du n° 101	
		sur 20 m au droit du n° 157				
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Delore	sur 20 m au droit du n° 79 et entre le n° 63 et n° 65		
11337	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Coysevox	sur 10 m au droit du n° 2	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017
11338	Entreprise Kg Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal Foch	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 40	Le lundi 18 septembre 2017, de 7h à 19h
11339	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m au droit du n° 39	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 39	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11340	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 10 m au droit du n° 73-75	A partir du mardi 12 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
11341	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Denuzière		A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 17h
11342	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 23	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11343	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et Hôtel de Région	Rue Paul Montrouchet	entre le quai de Perrache et le cours Charlemagne	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			Une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Rue Vuillemer	à l'intersection avec la rue Paul Montrouchet	
11344	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir impair, sur 70 m au droit du n° 107	Le mardi 19 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 70 m, au droit du n° 107	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11345	Entreprise Micholet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de devanture	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille	côté pair, sur 15 m au droit du n° 32	Le mardi 19 septembre 2017
11346	Entreprise Free Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Henri Barbusse	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 22h à 6h
				Rue Henri Barbusse	sur 20 m, de part et d'autre de la route de Vienne	
11347	Entreprise Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 8 m au droit des n° 4 - 6	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11348	Entreprise Delta Service Location	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un compresseur	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	sur 5 m, au droit du n° 20	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11349	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 18	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11350	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Pensionnat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 86	Le vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 86	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 86	
11351	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Place Gabriel Rambaud	chaussée «Ouest» au débouché sur la rue de la Martinière	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud / Nord		chaussée «Ouest» lors de la phase de fermeture à la circulation de la chaussée «Sud»	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11351	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Martinière	au droit du bâtiment «La Halle de la Martinière», lors de la phase de terrassement par demi-chaussée	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
					dans la voie située à l'Est du bâtiment «La Halle de la Martinière»	
			la circulation des véhicules sera interdite	Place Gabriel Rambaud	dans la voie située au Nord du bâtiment «La Halle de la Martinière»	
					chaussée «Sud» lors de la phase de traversée de la chaussée durant une période n'excédant pas plus d'une journée	
	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	des deux côtés de la voie située à l'Est du bâtiment «La Halle de la Martinière» des deux côtés de la voie située au Nord du bâtiment «La Halle de la Martinière»			
11352	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau GRDF (démolition poste)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur trottoir, au droit du poste GRDF situé au droit du jeu de boule «Le Clos Jouve»	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11353	Entreprise Ct Fluides	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godefroy	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
11354	Entreprise Tgl Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée entreprise	des installations seront autorisées	Place Tolozan	au droit du n°20	A partir du jeudi 21 septembre 2017, 8h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 0h
11355	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 19h
					sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 38	
11356	La Chapelle de la Trinité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de manifestations	le stationnement de 6 véhicules techniques sera autorisé:	Passage Ménestrier		Le jeudi 14 septembre 2017, de 9h à 23h45
11357	Handicap International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions dans le cadre de la Pyramide de chaussées	l'accès de camions sera autorisé	Place Bellecour	entrée côté rue de la Barre sortie côté rue Victor Hugo	Les mercredi 20 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017, de 7h à 21h
						A partir du samedi 23 septembre 2017, 18h, jusqu'au dimanche 24 septembre 2017, 0h
					entrée côté rue de la Barre sortie côté rue Victor Hugo	Le lundi 25 septembre 2017, de 8h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11358	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation sur une canalisation d'eau Urgent	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Garibaldi	sur 50 m, de part et d'autre de la rue de l'Abbé Boisard	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur la rue de l'Abbé Boisard	
			Le tourne à gauche sera interdit			
11359	Association La Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prestation musicale	une prestation de la Fanfare Piston (15 musiciens) sera autorisée, les dimanches	Boulevard de la Croix Rousse	sur la promenade au droit du perron de la Mairie du 4ème et au droit des 2 squares situés à l'Est et à l'Ouest de la Mairie (1 heure devant la mairie et 1 heure devant le square)	A partir du dimanche 17 septembre 2017 jusqu'au dimanche 17 décembre 2017, de 10h à 12h
11360	Association Etats en Fête	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accueil des nouveaux arrivants	la circulation des véhicules sera interdite	Place du Huit Mai 1945	chaussée Ouest, sur la voie reliant la rue Ludovic Arrachart et le boulevard des Etats Unis	Le mercredi 20 septembre 2017, de 14h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11361	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Abondance	trottoir impair, sur 20 m en face du n° 48	Le vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, entre le n° 48 et la rue de la Banière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m entre le n° 48 et la rue de la Banière	
11362	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Royale	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Royale / Brazier	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 17h
				Rue De Provence	lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Royale / Brazier	
				Rue Eugenie Brazier	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Rue De Provence	lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Royale / Brazier	
				Rue Royale	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Royale / Brazier	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugenie Brazier	des deux côtés de la chaussée	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017	
11363	Entreprise My Lyon Property Barnes Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement l'inauguration de l'agence Barnes	des installations légères seront autorisées	Quai General Sarrail	au droit du n°14	Le mercredi 20 septembre 2017, de 15h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 6 emplacements au droit du n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11364	Entreprise Kom 9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rene Et Marguerite Pellet	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	Le jeudi 14 septembre 2017
11365	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	La circulation des cycles sera interdite	Rue General Mouton Duvernet	sur la piste cyclable à contresens de la circulation, entre l'avenue Félix Faure et l'entrée du bâtiment de l' Hôtel de Police	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au vendredi 24 novembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Jeanne Hachette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre l'avenue Félix Faure et l'entrée de l' Hôtel de Police	
11366	Association France Alzheimer Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une marche solidaire	une déambulation de bénévoles sera autorisée sur les trottoirs	Rue Victor Hugo		Le jeudi 21 septembre 2017, de 13h30 à 17h
				Place Des Terreaux		
				Place Bellecour		
				Rue De La République		
11367	Association LesSubstances	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	du n° 8 jusqu'à la rue de la Muette sauf pour les véhicules techniques	Le jeudi 21 septembre 2017, de 6h à 20h
11368	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms pour le compte d'Orange	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Alsace Lorraine	de part et d'autre des n° 9 et 15, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 8h45 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier	lors de la phase de terrassement de la chaussée dans le carrefour Alsace Lorraine / Brazier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	entre la rue de Provence et la rue Eugénie Brazier lors des phases de fermeture à la circulation de la rue Alsace Lorraine	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue d'Alsace Lorraine	des deux côtés de la chaussée entre les n° 9 et 15	
11369	Association Les Mauvaises Herbes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation de quartier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Malesherbes	de la rue Tronchet à la rue Sully	A partir du jeudi 21 septembre 2017, 16h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, de la rue Tronchet à la rue Sully	
11370	Entreprise Laquet Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Bayard	entre le quai Rambaud et l'allée Paul Scherrer	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le quai Rambaud et l'allée Paul Scherrer	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11371	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord / Sud, partie comprise entre la rue Vauban et la rue Fénelon, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		partie comprise entre la rue Fénelon et la rue Vauban		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 46	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017	
11372	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Quai Rambaud	sur 20 , au droit du bâtiment de la Sucrière	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du bâtiment de la Sucrière		
11373	Association Anciela	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement le lancement d'un guide AGIR	des animations seront autorisées	Place de la Comédie	parvis Opéra (montage dès 14 h)	Le jeudi 21 septembre 2017, de 16h à 20h30	
11374	M. Grégory Lenfant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 19h	
11375	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ribot		A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017	
11376	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Denuzière	sur 30 m, au Nord de la rue Bichat	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	sur 30 m, à l'Est de la rue Denuzière		des deux côtés, sur 50 m à l'Est de la rue Denuzière (sauf emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite)
				Rue Denuzière	des deux côtés, sur 30 m au Nord de la rue Bichat		
11377	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de Créqui	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11377	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	partie comprise entre la rue Rabelais et le cours Lafayette, non simultanément avec l'alternat par feux avenue Maréchal de Saxe	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Rabelais	
11378	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
11379	Entreprise Anolis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation pour le compte de la Caisse d'Epargne	l'accès et le stationnement d'une Renault Twizy électrique et 4 chapeaux seront autorisés	Place Charles Béraudier	sur la place (hors périmètre travaux)	Le jeudi 21 septembre 2017, de 11h à 18h
11380	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Nord/Sud, sur la contre-allée entre la rue Desaix et la rue Paul Bert	A partir du lundi 16 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
11381	Entreprise Carriion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement d'une bande de lavage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Wakatsuki	sur 15 m, au droit du n° 14	Le vendredi 15 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11382	Association Le Bol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête des récoltes	des animations seront autorisées	Quai Victor Augagneur	sur le bas-port, entre le pont de la Guillotière et le pont Wilson	Le samedi 23 septembre 2017, de 12h à 21h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 16 au n° 24	A partir du vendredi 22 septembre 2017, 16h, jusqu'au dimanche 24 septembre 2017, 1h
11383	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier et WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	côté impair, sur 5 m au droit du n° 5	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017
11384	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et Hôtel de Région et services publiques	Rue Paul Montrochet	entre le quai de Perrache et le cours Charlemagne	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			Une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Rue Vuillerme	à l'intersection avec la rue Paul Montrochet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11385	Entreprises Razel Bec, Guintoli et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vendôme	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais, non simultanément avec les fermetures des rues de Créqui et Duguesclin	
11386	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	au droit de la Place Renaudel	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 26 octobre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, au droit de la Place Renaudel	
11387	Entreprises Razel Bec/ Guintoli/ Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Duguesclin	entre l'emprise de chantier et la rue Rabelais	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/ Est	Rue Rabelais	partie comprise entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Duguesclin	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Rabelais, non simultanément avec les fermetures des rues de Créqui et Vendôme	
11388	La Direction départementale de la Sécurité publique - subdivision de Lyon 5ème	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'investiture	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Anges	entre le n° 32 et le n° 42 (sur le parking)	Le vendredi 15 septembre 2017, de 8h à 13h
11389	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Yves Farge	sens Nord/Sud, entre la rue Raoul Servant et la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
			le tourne à gauche sera interdit pour les véhicules circulant dans le sens Est/ Ouest	Rue Victor Lagrange	sur le boulevard Yves Farge	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
11390	Entreprise Boutique Seiko	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'un tapis dans le cadre d'une soirée	l'installation d'un tapis bleu sera autorisée sur le trottoir	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 102	Le jeudi 21 septembre 2017, de 15h30 à 23h30
				Rue Simon Maupin	au droit de la boutique Seiko	
11391	Entreprise Signal Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer de pose d'enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hrant Dink	sur 20 m, au droit du bâtiment « Mob Hôtel of the people »	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11392	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fargues	au droit du n° 2	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11393	Entreprise Tb Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rivet	sur 15 m au droit du n° 6	A partir du lundi 18 septembre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 19h
11394	Association Laique Nové Josserand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention dans le cadre d'un vide-grenier de l'école	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	en face du n° 19 sur 20 m (le long du gymnase de l'école)	Le samedi 23 septembre 2017, de 6h à 19h
11395	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 104	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017
11396	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue E.Nieuport	Le jeudi 14 septembre 2017
11397	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une grue autoportée	La grue autoportée de l'entreprise Millon sera autorisée	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, entre le n° 15 et la rue Victor Lagrange	Le mardi 19 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			Un cheminement piétons balisé et sécurisé de 1,40 m sera maintenu au droit de l'emprise de chantier			
11398	Entreprise Otis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 15 m, au droit du n° 209	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
11399	Association La Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales	une prestation de la fanfare Piston sera autorisée	Place Le Viste		Le samedi 30 septembre 2017, de 16h à 18h
			une prestation de la fanfare Piston sera autorisée:	Place de la République		
11400	Entreprise Aliade Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le stockage provisoire de containers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté pair, sur 5 m au droit du n° 42 bis et du n° 42 ter	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11401	Entreprise Aristor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer travaux de dépose de stores à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Président Carnot	sur 15 m, au droit du n° 9	Le lundi 18 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11402	Entreprise Eco Système	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Saint Paul		Le samedi 23 septembre 2017, de 8h à 14h	
				Place Commandant Arnaud			
				Place de la Croix Rousse			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	au droit du n° 2 sur 2 emplacements	Le samedi 23 septembre 2017, de 8h à 14h	
				Place Commandant Arnaud	contre-allée, stationnement en épi sur 2 emplacements		
				Place Saint Paul	au droit du n° 12 sur 2 emplacements		Le samedi 23 septembre 2017, de 8h à 14h
11403	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Maurice Carraz	sens Sud / Nord, entre la rue Maurice Carraz et la rue Hubert Curien	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jonas Salk			
			la piste cyclable sera interdite en fonction des besoins de l'entreprise				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Maurice Carraz			dans le sens Ouest / Est
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jonas Salk			des deux côtés de la chaussée, entre la rue Maurice Carraz et la rue Hubert Curien
				Rue Maurice Carraz			des deux côtés de la chaussée
11404	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'un engin de levage	la circulation des piétons sera interdite sauf accès résidences riverains	Rue Hector Berlioz	trottoir Est, entre la rue des Docteurs Cordier et le chemin de Montpellier	Le lundi 18 septembre 2017	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		entre la rue des Docteurs Cordier et le chemin de Montpellier		
11405	Association Résurgence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Biennale d'art sacré	l'installation d'une sculpture sera autorisée	Rue de Bonald	sur le trottoir, à hauteur du n° 20	A partir du samedi 23 septembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017	
11406	Association Habitat et Humanisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'opération «Une clé pour les mal logés»	des animations seront autorisées ainsi que le stationnement d'une camionnette	Place de la République	Sud (montage dès 10h)	Le samedi 23 septembre 2017, de 12h à 17h30	
11407	Offisa 3 - L'Office des sports du 3ème arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté place, entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	Le samedi 23 septembre 2017, de 6h à 19h	
				Rue de Créqui	côté place, entre la rue de la Part Dieu et la rue Mazenod		
			un vide greniers sera autorisé	Place Guichard			
11408	Association Kulteco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée eco - responsable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Tupin	Le dimanche 24 septembre 2017, de 11h à 18h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
11409	Cil Saint Georges Village Brasserie du Doyenné	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un repas	L'installation de 4 tentes 3 x3 sera autorisée	Rue du Doyenné	sur la terrasse au droit du n°6	Le dimanche 24 septembre 2017, de 9h à 23h	
11410	Association Pignon sur rue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du bicentenaire de la draisiennne	l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Général Leclerc		Le dimanche 24 septembre 2017, de 9h à 17h	
11411	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Place Bellevue		A partir du mardi 26 septembre 2017, 15h, jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, 2h	
				Rue Bodin	de la lontée Saint Sébastien à la place Bellevue	Le jeudi 28 septembre 2017, de 12h à 21h	
				Place Bellevue		A partir du mercredi 27 septembre 2017, 15h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 2h	
			le barnum cantine sera autorisé	Rue Bodin	de la montée Saint Sébastien à la place Bellevue		
				Place Colbert		A partir du mardi 26 septembre 2017, 8h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 20h	
				Rue Bodin	des 2 côtés , de la place Bellevue à la rue Grognard	A partir du mardi 26 septembre 2017, 7h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 23h	
Rue Mottet de Gérando	du n° 3 au n° 15						
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellevue	des deux côtés de l'intégralité des chaussées	A partir du lundi 25 septembre 2017, 20h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 23h				
	Quai Victor Augagneur	côté Rhône, angle pont de la Guillotière	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 23 octobre 2017				
		Place de la Bourse					
l'installation de containers sera autorisée	Cours Charlemagne	sur le trottoir , entre le quai Antoine Ribout et le quai François Barthélémy Dufour					
	Place des Jacobins						
11412	L'institut Lumière/	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de containers dans le cadre du Festival Lumière	l'installation de containers sera autorisée				
11413	Entreprise Infopro Digital - Etai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du salon Patrimonia	l'installation d' une tente 20 x 35 sera autorisée	Esplanade Raymond Barre		A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
11414	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11414	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	des deux côtés, sur 50 m au Nord de la rue Rabelais	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017
				Rue Rabelais	des deux côtés, entre la rue de Bonnel et la rue Rabelais	
11415	Entreprise Essentiel Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Béchevelin		A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11416	Entreprise Delta Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres pour l'hôtel Campanile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mortier	sur 20 m, au droit du n° 4 (devant l'hôtel Campanile)	Le jeudi 21 septembre 2017
11417	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage sur canalisation d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Elie Rochette	sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11419	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de reprise d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du site propre Bus	Rue Challemel Lacour	entre la rue Champagneux et la route de Vienne	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11420	Entreprise Le Mondrian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des animations musicales seront autorisées	Place Raspail	face au n° 1 quai Claude Bernard	Le mercredi 27 septembre 2017, de 19h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du mercredi 27 septembre 2017, 15h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	au droit du n° 1, sur 3 emplacements	A partir du mercredi 27 septembre 2017, 10h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
11421	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera interdite	Rue Sully	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 56	Le mardi 19 septembre 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 56	Le mardi 19 septembre 2017
11422	Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la bande cyclable devront circuler à pied sur le cheminement piéton matérialisé par l'entreprise	Avenue Maréchal de Saxe	bande cyclable Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du jeudi 21 septembre 2017, 9h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par une modification du cycle de phasage de la signalisation lumineuse permanente (3 phases)		au carrefour avec le cours Lafayette	

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Registre de l'année 2017

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Accary	Marie	Puéricultrice	Stagiaire	31/07/2017	Enfance	Arrêté rectificatif
Bel	Sonia	Puéricultrice	Stagiaire	19/04/2017	Enfance	Arrêté rectificatif
Bel	Sonia	Puéricultrice	Stagiaire	10/04/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie A

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 25 septembre 2017 à 14h30, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Enquête Publique - Restructuration et réaménagement du pôle d'échange multimodal de Lyon Part-Dieu - Avis (Direction de l'aménagement urbain)

Une enquête publique unique est organisée regroupant six enquêtes portant sur cinq demandes de permis de construire et une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau correspondant aux projets suivants :

1) le projet porté par SNC Vinci Immobilier d'Entreprise comprenant un hôtel, une tour de bureaux, des commerces et un parking souterrain sous la place Béraudier justifiant une enquête publique pour le permis de construire (compétence maire de Lyon) et une enquête loi sur l'eau (compétence préfet du Rhône) ;

2) le projet porté par SNCF Gares et Connexions comprenant deux galeries déambulatoires destinées à recevoir des services et des commerces : la galerie Béraudier et la galerie Villette, de part et d'autre de la gare de la Part Dieu actuelle justifiant une enquête publique pour le permis de construire de la galerie Béraudier (compétence préfet du Rhône) et une enquête publique pour le permis de construire de la galerie Villette (compétence préfet du Rhône) ;

3) le projet porté par SNCF Réseau d'une galerie et de nouveaux accès aux quais avenue Pompidou justifiant une enquête publique pour le permis de construire (compétence préfet du Rhône) ;

4) le projet porté par EFFIA Concessions pour la réalisation d'un parc de stationnement pour les véhicules de location justifiant une enquête publique pour le permis de construire (compétence préfet du Rhône).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques et www.registre-numerique.fr/pem-part-dieu. Le public pourra formuler ses observations sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante www.registre-numerique.fr/pem-part-dieu et par courriel à l'adresse électronique suivante : pem-part-dieu@mail.registre-numerique.fr ;

- sur support papier :

• en mairie de Lyon 3^{ème} arrdt, siège de l'enquête, 215 rue Duguesclin, 69423 Lyon Cedex 03, du lundi au vendredi de 8h45 à 16h45, et le samedi de 9 heures à 12 heures et

• en mairie centrale de Lyon, direction de l'aménagement urbain, service urbanisme appliqué, 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 puis de 13h45 à 16h45.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le président de la commission d'enquête ;

- sur un poste informatique, en mairie centrale à l'adresse et aux horaires susmentionnés.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées par courrier, à l'attention de M. le Président de la Commission d'enquête, « Enquête publique sur la restructuration et le réaménagement du Pôle d'Echange Multimodal de la Part-Dieu », au siège de l'enquête publique, en mairie du 3^{ème} arrdt, à l'adresse susmentionnée.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que les avis de l'Autorité environnementale concernant les permis de construire.

Il comprend également l'avis des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet (ville de Lyon, Métropole de Lyon, Conseil Régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Le Président où l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, et aux jours et horaires suivant :

- Mairie de Lyon 3^{ème} : lundi 25 septembre 2017, de 11 heures à 14 heures, mercredi 11 octobre 2017, de 13 heures 45 à 16 heures 45, samedi 14 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures, samedi 28 octobre 2017, de 9 heures à 12 heures, vendredi 10 novembre 2017, de 13 heures 45 à 16 heures 45.

- Mairie centrale de Lyon, direction de l'aménagement urbain, service urbanisme appliqué : mardi 03 octobre 2017, de 8 heures 45 à 11 heures 45, mercredi 18 octobre 2017, de 13 heures 45 à 16 heures 45, jeudi 26 octobre 2017, de 8 heures 45 à 11 heures 45, mardi 31 octobre 2017, de 13 heures 45 à 16 heures 45, vendredi 10 novembre 2017, de 13 heures 45 à 16 heures 45.

Les maîtres d'ouvrages du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, sont :

- Snc Vinci Immobilier d'entreprise, 59, rue Yves Kermen, 92100, Boulogne-Billancourt,

- SNCF Gares & Connexions, 129 rue Servient, 69 003 Lyon,

- SNCF Réseau, Direction Territoriale Rhône-Alpes Auvergne, Unité Etoile de Lyon, 78 rue de la Villette, 69425 Lyon Cedex 03,

- Effia Concessions, 20 rue Le Pelletier, 75009 Paris.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- à la Direction Départementale des Territoires - Service Planification Aménagement Risques - Unité procédures administratives et financières - 165 rue Garibaldi - CS 33862 69401 Cedex 03,

- à la Mairie de Lyon 3^{ème} et à la Mairie centrale de Lyon, direction de l'aménagement urbain aux adresses susvisées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr/Actualites/Consultations-et-enquetes-publiques.

Au terme de cette enquête les décisions susceptibles d'intervenir sont :

- la délivrance de quatre permis de construire par le préfet du Rhône pour les extensions de la gare : galerie Béraudier, galerie Villette et galerie Pompidou ainsi que le projet de parking EFFIA Concessions,

- l'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la réalisation du projet SNC Vinci Immobilier d'Entreprise par le préfet du Rhône,

- la délivrance d'un permis de construire par le maire de Lyon pour la réalisation du projet SNC Vinci Immobilier d'Entreprise.

Déclarations Préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

DP 069 383 17 01863 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 227 avenue Lacassagne Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 505 m² - Demandeur : M. Bujard Jean Claude 227 avenue Lacassagne 69003 Lyon

DP 069 387 17 01864 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 boulevard des Tchecoslovaques Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 446 m² - Demandeur : SCI cat 2 rue de la Prévoyance 93260 les lilas - Mandataire : M. Larouze Jacques

DP 069 381 17 01865 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 montée Allouche Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 223 m² - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Georges Clémenceau 69300 Caluire-et-Cuire - Mandataire : M. Berne Jean-Michel

DP 069 384 17 01866 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Petrus Sambardier Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : M. Bayard Noël 2 rue Petrus Sambardier 69004 Lyon

DP 069 384 17 01867 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Petrus Sambardier Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : Obaton Odette 2 rue Petrus Sambardier 69004 Lyon

DP 069 384 17 01866 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Petrus Sambardier Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : Femmelat Marthe 2 rue Petrus Sambardier 69004 Lyon

DP 069 384 17 01869 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Petrus Sambardier Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : Demonet Madeleine 2 rue Petrus Sambardier 69004 Lyon

DP 069 384 17 01870 déposée le 4 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 80 rue Jacques-Louis Hénon Lyon 4^{ème} Superficie du terrain : 2588 m² - Demandeur : Bernardin Chantal 20 rue Hénon 69004 Lyon

DP 069 382 17 01871 déposée le 5 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 25 rue de Brest Lyon 2ème Superficie du terrain : 460 m² - Demandeur : Superdry 62 rue de Brest 69002 Lyon - Mandataire : M. Anav Didier

DP 069 389 17 01872 déposée le 5 septembre 2017 - Projet : coupe et abattage de 3 arbres - Terrain : 48 rue Fayolle Lyon 9ème Superficie du terrain : 1444 m² - Demandeur : Sas Kanope C/o Pure Habitat 94 quai de Gaulle 69463 Lyon

DP 069 381 17 01873 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries et de portail - Terrain : 18 place Gabriel Rambaud Lyon 1er Superficie du terrain : 3941 m² - Demandeur : Lycée Martinière Diderot 18 place Gabriel Rambaud 69001 Lyon - Mandataire : M. Ronchail Pierre - Auteur : M. Ecorchard Romain 51 montée de la Grande Côte 69001 Lyon

DP 069 381 17 01874 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 2 rue du Général de Sève - 1 rue Pouteau Lyon 1er Superficie du terrain : 169 m² - Demandeur : Winckler Guy 163 rue Arnold Daly Nouméa

DP 069 389 17 01875 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 1 bis rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème Superficie du terrain : 820 m² - Demandeur : Carpano Eric 1 B rue Maréchal de Lattre de Tassigny 69009 Lyon

DP 069 383 17 01876 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureau en logement - Terrain : 5 bis cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 8252 m² - Demandeur : Argil 54 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Moreau Gilles

DP 069 386 17 01877 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture, modification de façade et fermeture d'un garage - Terrain : 15 boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 2186 m² - Demandeur : Gody Jean Michel 15 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 381 17 01878 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 24 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : DCF Distribution Casinon 1 cours Antoine Guichard 42008 Saint-Etienne

DP 069 386 17 01879 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 17 rue de Sully Lyon 6ème Superficie du terrain : 174 m² - Demandeur : SAS Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Bergues Mathieu

DP 069 386 17 01880 déposée le 6 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 47 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : Balade 8 rue Rabelais 69003 Lyon

DP 069 384 17 01881 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Louis Thévenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 12319 m² - Demandeur : Menuiserie Lhomme 29 rue de Belfort 69004 Lyon

DP 069 383 17 01882 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 36 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1851 m² - Demandeur : Holfi 272 rue Vendôme 69003 Lyon - Mandataire : M. Inacio Rui

DP 069 383 17 01883 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Modification d'une clôture - Terrain : 2 bis passage Feuillat Lyon 3ème Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : SDC Les Feuillantines 27 B avenue des Sources 69009 Lyon - Mandataire : Mme Paroissien Jackie

DP 069 386 17 01884 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 avenue de Grande Bretagne Lyon 6ème Superficie du terrain : 447 m² - Demandeur : Sarl Marguin "Le Président" 11 avenue de Grande Bretagne 69006 Lyon - Mandataire : M. Marguin Christophe

DP 069 383 17 01885 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 26 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 254 m² - Demandeur : M. Makinadjian 26 rue du Commandant Charcot 69005 Lyon

DP 069 381 17 01886 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 17 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 3027 m² - Demandeur : Ecole Saint-Louis Saint-Bruno 17 rue des Chartreux 69001 Lyon - Mandataire : M. Mignard Jean Léon

DP 069 381 17 01887 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Remplacement du portail d'entrée - Terrain : 17 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 3027 m² - Demandeur : Ecole Saint-Louis Saint-Bruno 17 rue des Chartreux 69001 Lyon - Mandataire : M. Mignard Jean Léon

DP 069 384 17 01888 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Modification de combles, création de mezzanine et création de 2 fenêtres de toit - Surface créée : 5 m² - Terrain : 8 rue Pelletier Lyon 4ème Superficie du terrain : 557 m² - Demandeur : Mme Roche Elise 8 rue Pelletier 69004 Lyon

DP 069 386 17 01889 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 20 rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : M. Borthayre 20 rue de Créqui 69006 Lyon

DP 069 388 17 01890 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Garon Duret Lyon 8ème Superficie du terrain : 663 m² - Demandeur : M. Lafrene Philippe 6 rue Garon Duret 69008 Lyon

DP 069 388 17 01891 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 265 avenue Berthelot Lyon 8ème Superficie du terrain : 507 m² - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 17 01892 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Pose d'un coffret Enedis - Terrain : 2 place Général Brosset Lyon 6ème Superficie du terrain : 225 m² - Demandeur : Bet Savle 73 ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 384 17 01893 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Remise en peinture de façade - Terrain : 48 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : Kazak 62 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : Mme Fabrini-Bigini Rita

DP 069 388 17 01894 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 8 passage des Alouettes Lyon 8ème Superficie du terrain : 2015 m² - Demandeur : M. Trabelsi Mourad 8 passage des Alouettes 69008 Lyon

DP 069 385 17 01895 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20 quai Fulchiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 142 m² - Demandeur : CBT B Ferro 13 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Mandataire : M. Ferro Bruno

DP 069 387 17 01896 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 rue Jacques Monod Lyon 7ème Superficie du terrain : 2372 m² - Demandeur : SCI BP Mixte 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Van Boxsom Valérie

DP 069 388 17 01897 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en logement - Terrain : 15 rue Claude Violet Lyon 8ème Superficie du terrain : 139 m² - Demandeur : M. Faucher Michel 6 rue Audibert Lavirotte 69008 Lyon

DP 069 385 17 01898 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 20-40 rue Georges Martin Witkowski Lyon 5ème Superficie du terrain : 9362 m² - Demandeur : Champagne Façades 24 rue Jean-Claude Bartet 69544 Champagne au Mont d'Or Cedex - Mandataire : M. Fraisse Julien

DP 069 389 17 01899 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Modification de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 21 Grande Rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 268 m² - Demandeur : Eurl Pauplia 93 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : Mme Durand Clémentine

DP 069 386 17 01900 déposée le 7 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 51 rue de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 397 m² - Demandeur : Maison Verot 51 rue de la Tête d'Or 69006 Lyon - Mandataire : M. Verot Jérôme

DP 069 383 17 01902 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 quai Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 289 m² - Demandeur : Eric Prudent Rénovation 1 rue Pierre Valdo 69005 Lyon - Mandataire : M. Prudent Eric

DP 069 386 17 01903 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 122 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 309 m² - Demandeur : Yohai El Ness 122 rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Semhoun Reouven

DP 069 382 17 01904 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 17 rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 388 m² - Demandeur : LOA 11 rue d'Argenson 75008 PARIS - Mandataire : M. Henry Olivier

DP 069 384 17 01905 déposée le 8 septembre 2017 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 20 m² - Terrain : 37 rue Henri Chevalier Lyon 4ème Superficie du terrain : 898 m² - Demandeur : M. Barthelemy Christophe 37 rue Henri Chevalier 69004 Lyon

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

PC 069 383 08 00171 M02 déposé le 6 septembre 2017 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de logements - Surface

créée : 117 m² - Terrain : 312 cours Lafayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : SCI 5M 80 avenue du 8 mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Meric Mehmet - Auteur : Axe Architecture 116 rue Hénon 69004 Lyon

PC 069 383 14 00087 T02 déposé le 6 septembre 2017 Transfert - Projet : Démolition d'un bâtiment et construction d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 1587 m² - Terrain : 25 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : **Le Rephael** 2 place de la Bourse 69002 Lyon - Mandataire : M. Partouche Alain - Auteur : Architectes Associés 36 rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 386 15 00343 M02 déposé le 7 septembre 2017 Modificatif - Projet : Mise aux normes accessibilité, réhabilitation d'un bâtiment scolaire et modification de toiture - Surface créée : 225 m² - Terrain : 72 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 1040 m² - Demandeur : Association Scolaire Deborde 72 rue Ney 69006 Lyon - Mandataire : Mme Castellino Florence - Auteur : M. Coutellier Bruno 12 rue des Farges 69005 Lyon

PC 069 387 17 00306 déposé le 5 septembre 2017 - Projet : Changement de destination de bureaux en crèche - Terrain : 67 - 69 avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 6904 m² - Demandeur : People & Baby 9 avenue Hoche 75008 Paris - Auteur : Carton Architectures 7 Cité du Cardinal Lemoine 75005 PARIS

PC 069 384 17 00307 déposé le 8 septembre 2017 - Projet : Surélévation et modification d'une maison individuelle - Surface créée : 39 m² - Terrain : 32 rue Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 182 m² - Demandeur : M. Terrade Matthieu 3 rue Ruplinger 69004 Lyon - Auteur : M. Perret Fabien 36 rue Chalopin 69007 Lyon

PC 069 388 17 00308 déposé le 8 septembre 2017 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 3 891 m² - Terrain : 17 rue des Hérideaux Lyon 8ème Superficie du terrain : 4966 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Atelier Didier Dalmas 60 rue des deux Amants 69009 Lyon

PC 069 387 17 00309 déposé le 8 septembre 2017 - Projet : Construction d'un groupe scolaire - Surface créée : 4 389 m² - Terrain : 37 boulevard Yves Farge Lyon 7ème Superficie du terrain : 5477 m² - Demandeur : Mairie de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire - Auteur : Babylone Avenue Architectes 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

Changements d'Usages déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

US 069 383 17 00167 déposé le 4 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 19,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 33 rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 321 m² - Demandeur : M. et Mme Chavanoud Et Arino Davis et Audrey 62 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Auteur : Régie Fertoret Coppier 124 rue Jean Moulin 69300 Caluire-Et-Cuire

US 069 384 17 00168 déposé le 4 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 49 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 893 m² - Demandeur : M. Monestes Jean-Louis 1 chemin de la Petite Cerdagne 69270 Fontaines sur Saône - Auteur : Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon

US 069 388 17 00169 déposé le 6 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'une maison d'habitation de 400,00 m² en bureau pour une activité de développement de systèmes informatiques - Terrain : 25 rue Jules Valensaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 776 m² - Demandeur : Société Ilex Blockchain Tech 1 rue Jacques Monod 69007 Lyon - Mandataire : M. Fedak Gilles

US 069 382 17 00170 déposé le 6 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 42,14 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 quai Saint-Antoine Lyon 2ème Superficie du terrain : 3514 m² - Demandeur : M. Barriol Nicolas 3-25-6 Komazawa Tokyo Setagaya Ku - Auteur : Gestion et Patrimoine Lescuyer 81 mongolfier 69455 Lyon Cedex 06

US 069 382 17 00171 déposé le 7 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage de deux locaux d'habitation de 60,46 m² et 20,44 m² en locations meublées de courte durée - Terrain : 12 rue de la Monnaie Lyon 2ème Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : M. Haack Damien Lieu dit Saint Georges 71800 Amanze - Auteur : Régie Cavarivière 2 rue Masaryk 69336 Lyon Cedex 09

US 069 385 17 00172 déposé le 7 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44,44 m² en cabinet de consultante, formatrice et coach - Terrain : 70 avenue du Point du Jour Lyon 5ème Superficie du terrain : 2351 m² - Demandeur : Mme Roche Sylvie 15 avenue du Point du Jour 69005 Lyon - Auteur : Régie Gindre et Lozanno 124 place André Perrin 69290 Craponne

US 069 389 17 00173 déposé le 7 septembre 2017 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 111 m² en cabinet de notaire - Terrain : 18 quai Jaÿr Lyon 9ème - Demandeur : Maître Gaumier Matthieu 14 chemin des Esses 69370 Saint-Didier-Au-Mont-D Or - Auteur : Immo de France

Déclarations Préalables délivrées pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

DP 069 387 17 01393 Décision du 5 septembre 2017 à Les Berges du Rhône 64 avenue Général Leclerc 69007 Lyon - Projet : Aménagement d'une place - Terrain : 64 avenue Général Leclerc Lyon 7ème

DP 069 381 17 01516 Décision du 5 septembre 2017 à M. Malige Claude 12 /1085 Sumavska 12800 PRAGUE - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 387 17 01606 Décision du 5 septembre 2017 à Dafra 63 b rue Chazière 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 59 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

DP 069 387 17 01650 Décision du 8 septembre 2017 à Entendre et Comprendre Audition Conseil 60 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 place Victor Basch Lyon 7ème

DP 069 387 17 01662 Décision du 8 septembre 2017 à M. Lagrange Philippe 17 rue Cavenne 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 rue Cavenne Lyon 7ème

DP 069 387 17 01709 Décision du 5 septembre 2017 à Sas Germain Henri 15 rue Marius Berliet 69380 Chazayd'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 rue Bancel Lyon 7ème

DP 069 386 17 01742 Décision du 4 septembre 2017 à M. Touron Emmanuel 2 rue du Docteur Naudin 71350 St Loup Geanges - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 95 rue Masséna Lyon 6ème

DP 069 383 17 01770 Décision du 8 septembre 2017 à M. Foulquier Jean Bernard 129 avenue du Maine 75014 Paris - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 43 rue Léon Jouhaux Lyon 3ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

PA 069 388 16 00002 - Arrêté du 5 septembre 2017 à Vinci Immobilier Résidentiel 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Projet : Aménagement d'un lotissement en vue de réaliser la construction de logements, d'une crèche, d'une résidence étudiante, d'une résidence de personnes âgées, et l'aménagement paysager des extérieurs Edification d'une clôture. - Terrain : 168-174 route de Vienne Lyon 8ème

Permis de Construire délivrés pendant la période du 4 au 9 septembre 2017

PC 069 387 15 00053 M01 - Arrêté du 5 septembre 2017 Modificatif à SCI Arkadea Lyon Crépêt 35 rue de la Gare 75019 Paris - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 160 aires de stationnement - Surface créée : 14127 m² - Terrain : 45-59 boulevard Yves Farge Lyon 7ème

PC 069 387 15 00091 M02 - Arrêté du 5 septembre 2017 Modificatif à Capucine 22 cours Eugénie 69003 Lyon - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 13 logements et création de 13 aires de stationnement. - Surface créée : 733 m² - Terrain : 16 Rue du Béguin Lyon 7ème

PC 069 383 16 00460 - Arrêté du 5 septembre 2017 à OGIC 58 -60 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Construction de 3 bâtiments de 91 logements, d'une résidence sociale de 47 logements (foyer jeunes travailleurs), de bureaux, d'un centre culturel et de commerces avec création de 182 aires de stationnement - Surface créée : 17154 m² - Terrain : 222 cours Lafayette Lyon 3ème

PC 069 387 17 00009 T01 - Arrêté du 5 septembre 2017 Transfert à Ndda Réalisations 43 avenue Marceau 75116 Paris - Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un groupe scolaire et de bureaux avec création de 62 aires de stationnement - Surface créée : 6948 m² - Terrain : 3 rue Clément Marot - Allée de Fontenay Lyon 7ème

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

(n° 2017/3173 à 2017/3178)

Présidence de M. Roland BERNARD

Doyen d'âge

Le lundi 17 juillet 2017 à 17 heures, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 11 juillet 2017 en séance publique par M. le Premier Adjoint au Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Présidence de la séance par le doyen d'âge

M. BERNARD Roland : S'il vous plaît, maintenant que tout le monde est installé et que le silence va bien sûr naître. Vous pensez bien que, pour moi, c'est un moment très particulier. Vous le savez, M. le Ministre d'État, plus de 40 ans pendant lesquels nous nous sommes côtoyés, je me permettrais de dire quelques mots très personnels, avec l'autorisation bien entendu de mes collègues.

Tout d'abord, bien sûr, un petit moment de nostalgie.

M. le Ministre d'État, cher Gérard,

En ce moment si particulier, plein d'émotion, je ne peux oublier ce dimanche 18 du mois de mars 2001. Tu t'installais dans ce fauteuil de Premier Magistrat de notre ville, Lyon, cette ville et ces Lyonnais que tu aimes passionnément. Avec un enthousiasme et une force jamais démentis, tu l'as inscrite dans l'excellence. Ce modèle lyonnais reste et restera ta marque.

Gérard, un grand merci,

Un ami fidèle.

Mes chers collègues, comme vous le savez, à la suite de sa nomination au gouvernement, M. Gérard COLLOMB a démissionné de ses fonctions de Maire de Lyon. En application de l'article L. 2122-15 du Code général des collectivités territoriales, M. le Préfet de la Région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, a accepté cette démission avec effet au 11 juillet 2017.

Dans ce prolongement, conformément aux articles L. 2122-17 et L. 2122-14 du CGCT, il appartient au Premier Adjoint au Maire de convoquer le Conseil municipal, pour procéder au remplacement du Maire, dans le délai de quinzaine.

En outre, l'article L. 2122-10 du CGCT prévoit, lorsqu'il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du Maire, qu'il est procédé à une nouvelle élection des adjoints.

Conformément à l'article L. 2122-8 du CGCT, le Conseil municipal étant complet, il a donc été convoqué pour notre séance de ce jour par courrier en date du mardi 11 juillet 2017.

L'article L. 2122-8 du même Code précise que la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. C'est donc en ma qualité de doyen d'âge que j'ai l'honneur de présider notre Assemblée pour ce scrutin.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. BERNARD Roland : Maintenant je vais procéder, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination de deux secrétaires de séance par vote à main levée, si vous n'y voyez aucun inconvénient.

Je vous propose les candidatures des deux plus jeunes élus de notre Assemblée, Arthur Remy et Yann Cucherat.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Les secrétaires de séance, vous devez rester à votre place pendant quelques instants encore.

Je demande à M. Arthur Remy de procéder à l'appel nominal.

(Appel nominal).

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, M. Lafond, Mme Roux De Bezieux, Mme Chevallier, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Berat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Lafferrière, Mme Hajri, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Philip (pouvoir à M. Képénékian), M. Graber (pouvoir à M. Corazzol), Mme Bley (pouvoir à M. Giordano), Mme Rolland-Vannini (pouvoir à M. Maleski), M. Brailard (pouvoir à M. Bernard), Mme Berra (pouvoir à M. Bérat), Mme Sangouard (pouvoir à M. Guillard), Mme Granjon (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Servien (pouvoir à Mme Condemine).

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Fenech (pouvoir à M. Hamelin), Mme de Lavernée (pouvoir à M. David), Mme Frih (pouvoir à Mme Fondeur), Mme Picot (pouvoir à Mme Palomino), M. Sécheresse (pouvoir à M. Cucherat), M. Touraine (pouvoir à M. Le Faou)

M. BERNARD Roland : L'appel étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 est atteint. (Le quorum est constaté).

Désignation de deux scrutateurs

M. BERNARD Roland : Mes chers collègues, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner par vote à main levée deux scrutateurs pour assister les secrétaires de séance pour le dépouillement des élections qui vont suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies conformément à la tradition, parmi les élus les plus jeunes issus des listes présentées au premier tour de scrutin des dernières élections municipales et ayant le plus de représentants au Conseil municipal :

- Scrutateur numéro 1, Mme Henriette Manoukian ;

- Scrutateur numéro 2, Mme Élodie Roux de Bézieux.

Il n'y a pas d'opposition. Les scrutateurs restent à leur place pour l'instant.

2017/3173 - Election du Maire de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon- Direction des assemblées)

M. BERNARD Roland : Mesdames et Messieurs, avant de procéder à l'élection du Maire, je vous donne tout d'abord lecture des articles L. 2122-1, L. 2122-4 à L. 2221-5-1 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

- Article L. 2122-1 : « Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal. »

- Article L. 2122-4 : « Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

- Article L.O. 2122-4-1 : « Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »

- Article L. 2122-5 : « Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa. »

- Article L. 2122-5-1 : « L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice, dans la même commune, des fonctions de maire dans une commune de 3 500 habitants et plus ou d'adjoint au maire dans une commune de plus de 5 000 habitants. »

- Article L. 2122-7 : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour cela, vous disposez sur chaque pupitre de bulletins vierges de premier tour de scrutin et d'une enveloppe. Il vous appartient d'inscrire sur le bulletin le nom en toutes lettres du candidat pour lequel vous souhaitez voter. En complément, vous disposez sur vos pupitres pour mémoire de la liste de composition du Conseil municipal.

Pour procéder à votre scrutin, vous êtes invités, à l'appel de votre nom, à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, après avoir signé la feuille d'émargement. Ceux d'entre vous qui disposent d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre au secrétaire de séance, présent à la table centrale. Lorsque vous serez appelés à voter en lieu et place de cet élu, sauf à ce que vous l'ayez d'ores et déjà remis à votre entrée dans l'hémicycle.

Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à leur disposition à l'entrée de la salle. Il vous suffit de vous y rendre, munis du matériel de vote présent sur votre pupitre, avant de vous présenter à la table de vote à l'appel de votre nom, puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné le pouvoir. C'est donc le premier tour de scrutin.

Je vous rappelle qu'en droit, il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature aux fonctions de Maire. Toutefois, je demande que les candidatures qui souhaitent se déclarer se fassent connaître en ces termes : « J'ai l'honneur de présenter ma candidature, Prénom et Nom. » Je rappelle que les déclarations de candidature n'entraîneront aucun débat ni explication de vote, afin de garantir le caractère secret du scrutin.

Qui se déclare candidat ?

- M. Georges Képénékian,
- M. Denis Broliquier,
- M. Stéphane Guillard,
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert.

Y a-t-il d'autres candidats dans cet hémicycle ? Il n'y a pas d'autre candidature déclarée.

En conséquence, je demande à M. Yann Cucherat, secrétaire de séance, de regagner la table centrale, pour veiller à la régularité des émargements, à M. Arthur Remy, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal. M. Remy, vous restez à votre place.

Le scrutin est ouvert.

Les deux secrétaires de séance voteront en dernier.

(M. Arthur Remy procède à l'appel nominal dans le cadre des opérations de vote à bulletin secret.)

M. BERNARD Roland : Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande donc aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement, avec le secrétaire en charge de l'émargement. Yann, tu restes là où tu es. Je rappelle les scrutateurs, Mme Henriette Manoukian et Mme Élodie Roux de Bézieux.

(Il est procédé aux opérations de dépouillement.)

Un peu de silence, voilà le verdict des urnes. Nos scrutateurs ont fini de dépouiller et je vous annonce les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 72 ;
- Bulletins blancs dont l'enveloppe ne contenait aucun bulletin, 2 ;
- Bulletins nuls ne contenant pas une désignation suffisante, 0 ;
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés, 70 ;
- Majorité absolue, 36 ;

Je regarde sur ma gauche, Georges Képénékian, avec 49 voix, est donc élu.

(Applaudissements)

Après cette acclamation, une véritable standing-ovation pour commencer, M. le Maire :

- Stéphane Guillard, 12 voix ;

(Applaudissements)

- Denis Broliquier, 6 voix ;

(Applaudissements)

- Et Mme Nathalie Perrin-Gilbert, 3 voix.

(Applaudissements)

M. Képénékian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est donc élu Maire de Lyon et je l'invite à regagner la tribune.

M. Georges Képénékian est élu Maire de Lyon à la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin à bulletin secret.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Vous dire d'abord que c'était un honneur pour moi de présenter ma candidature, telle était la formule consacrée.

Je tiens à vous remercier très profondément, très sincèrement, et particulièrement vous, M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, et si vous le voulez bien, je vous laisse la parole d'abord.

M. COLLOMB Gérard : M. le Maire, cher Georges,

Je veux d'abord vous adresser toutes mes félicitations. Nous nous connaissons depuis maintenant longtemps. Et nous avons partagé beaucoup ensemble, les bons et les moins bons moments. Et je suis sûr que vous ferez un excellent Maire de Lyon. Je veux l'assurer à l'ensemble du Conseil municipal, je veux l'assurer aux Lyonnais.

J'ai consacré une partie de ma vie à cette ville. Je l'aime profondément. J'en aime à la fois les paysages, j'en aime l'architecture, j'en aime l'histoire, j'en aime profondément les habitants. Et donc, aujourd'hui, c'est évidemment avec des sentiments forts que je vous cède cette place, mais je sais qu'elle sera parfaitement occupée.

Mesdames et Messieurs, j'ai commencé ici, sur ces bancs – j'étais par là-bas – il y a déjà quelques années. J'étais alors dans l'opposition. Mais le chef de l'opposition de l'époque, qui était un grand avocat, Claude Bernardin, était dans une opposition, qui était non de dogmatisme, d'incantation, mais davantage de proposition. Et sans doute ai-je gardé pendant toute cette époque cette disposition d'esprit. Ce qui m'intéressait, et ce qui m'intéresse, ce n'est pas le verbe, ce n'est pas l'incantation, c'est la réalisation. Et donc, tout au long de cette période, j'ai essayé, nous avons essayé, de réaliser ensemble.

Je le fis d'abord comme Maire du 9^e arrondissement, à partir de 1995, et puis avec un certain nombre d'entre vous depuis 2001. Et je me souviens des trois maires d'arrondissements que nous étions à l'époque, avec Gilles Buna et Jean-Louis Touraine, élus dans des quartiers profondément déshérités, parce que, si aujourd'hui, on pense unanimement à travers la France, voire au-delà, que Lyon fut de toute éternité une ville riche et prospère, il n'en fut pas toujours ainsi. Et lorsque nous avons été élus à cette époque, Lyon avait connu sa grande période de désindustrialisation, et des arrondissements comme le 8^e ou le 9^e étaient des arrondissements naufragés. Et donc, nous avons réalisé.

Et depuis 2001, avec vous toutes et tous, je crois que nous avons contribué à changer en profondeur cette ville, que nous l'avons littéralement métamorphosée. Non pas qu'il n'y ait rien eu de fait avant nous. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on passe brutalement de l'ombre à la lumière. Un certain nombre de mes prédécesseurs, je pense à Michel Noir, je pense à Raymond Barre bien sûr, avaient commencé à changer profondément cette ville, chacun à sa manière. Je pense à Henry Chabert, qui nous a quittés il y a peu, et qui, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, avait profondément imprimé sa marque dans la ville et dans l'agglomération.

Mais depuis 2001, nous avons, je crois, ensemble, construit une dynamique nouvelle. Et notre ville, je le vois chaque jour maintenant, est reconnue comme une des grandes métropoles européennes. Nous l'avons fait parce que nous avons su d'abord lui apporter une impulsion économique. Avant la crise, avant 2008, je passais quelquefois comme un peu obsédé par les questions économiques, et un certain nombre de mes amis me disaient : « Mais il n'y a pas que cela qui compte dans la vie. » Depuis la crise économique, ils ont vu que l'économie, c'était l'emploi, et que, lorsque l'économie s'affaïssait, évidemment, c'était ce chômage de masse que l'on connaît encore dans notre pays et qui est sans doute la première des préoccupations des Français.

Et c'est vrai que nous avons relancé Lyon sur le plan économique, qu'aujourd'hui, cette ville attire par sa dynamique, elle a reconquis une attractivité. Lorsque je fus élu en 2001, j'avais eu l'audace de dire que nous serions un jour dans le Top 15 des grandes villes européennes. Et tout le monde à l'époque avait dit : « C'est une ineptie, jamais nous n'y parviendrons. » Et aujourd'hui, nous sommes dans le Top 10 des villes européennes. Que de chemin parcouru !

Cette ville, nous voulions en combiner à la fois l'attractivité économique, mais aussi la générosité sociale, qui est inscrite dans son histoire. Et les deux à Lyon ont toujours été extrêmement liées. Lyon, ville d'entreprises, mais Lyon, ville humaniste. Et lorsque je suis arrivé à votre place, M. le Maire, je me disais : « Si un jour, j'ai la capacité à faire, je changerai profondément cette ville, et en particulier les quartiers les plus en difficulté, ceux où nous avions été élus. » Et quand je vois aujourd'hui à la fois La Duchère, quand je vois Mermoz Nord, la transformation, et je ne parle que de Lyon, je me dis, effectivement, quels changements ! Oui, cela change profondément la vie quotidienne de nos concitoyens.

Nous l'avons changée, en essayant de résorber ces fractures spatiales, qui sont aujourd'hui les vraies fractures sociales. Nous avons essayé de le faire en apportant de la beauté à la ville. Et ce que nous avons réalisé avec les berges du Rhône, avec les rives de Saône, avec la façon dont nous avons bâti des quartiers comme la Confluence, à la fois exceptionnelle sur le plan esthétique, mais en même temps exceptionnelle sur le plan du développement durable, a changé le regard que, de l'extérieur, on portait sur la ville. Ce n'est sans doute pas pour rien si cette ville est devenue aujourd'hui un lieu où les touristes aiment à venir, parce que nous en avons ensemble renforcé la beauté.

Mesdames et Messieurs, évidemment, lorsqu'il s'est agi de faire un choix et de penser à abandonner les fonctions de Maire de Lyon, de Président de la Métropole de Lyon, vous pouvez penser que ce n'est pas sans un certain déchirement que j'ai effectué ce choix. Mais j'avais tant vanté le modèle lyonnais, qu'au moment où il se mettait en place au niveau national, à la fois dans la volonté de rassembler largement nos concitoyens, parce que ce n'est qu'en rassemblant qu'on avance, et puis en même temps, en essayant de porter la modernité, de ne pas se complaire dans des opinions qui sont aujourd'hui datées, de ne pas voir la France comme elle était il y a 30 ans, mais de la voir dans le monde tel qu'il est aujourd'hui, un monde globalisé, un monde fait de mutations technologiques, de plus en plus rapides, et auquel il faut adapter notre société, sous peine de sortir de l'histoire, je n'ai pas cru devoir me dérober à l'appel qui m'était lancé.

Les fonctions que j'exerce aujourd'hui, vous vous en doutez bien, ne sont pas forcément les plus faciles, parce que nous vivons, du point de vue du ministre de l'Intérieur, une situation qui est évidemment préoccupante. Nous sommes encore sous la menace terroriste, et je dois dire que, chaque jour, j'y pense. Nous avons à résoudre des problèmes de grande délinquance, de petite délinquance. Nous devons faire en sorte que la façon de vivre dans nos villes puisse effectivement changer. J'ai toujours répété que la tranquillité publique était la première des libertés, non pas qu'elle soit l'ultime but d'une politique, parce que c'est effectivement en changeant sur le fond la société que l'on fait reculer la délinquance, mais elle en est d'abord la base. Et si on n'assure pas cette base, il n'y a rien en effet. Je l'espère, demain, les politiques globales que nous allons mener changeront profondément la vie de nos concitoyens, feront – et c'est pour cela que je me suis engagé – reculer ce chômage de masse, où chacun s'interroge sur son propre avenir, sur l'avenir de ses enfants. Dans un certain nombre de quartiers populaires, si les difficultés sont aussi grandes, c'est aussi parce que beaucoup, aujourd'hui, ne voient pas d'avenir ailleurs que dans la marginalité. Il faut rendre l'espoir, il faut rendre la confiance. Il faut aussi rendre à notre pays le rayonnement qui a été le sien. Et je crois que l'on peut voir que, depuis quelques semaines, la France retrouve sa parole dans le monde, qu'elle peut parler à nouveau très fort avec un respect du discours qui est porté.

Voilà, je crois que pour une ville, comme pour une nation, il faut avoir une vision. Pour notre ville, M. le Maire, je suis sûr que vous poursuivrez cette vision et que les habitants de Lyon pourront continuer à vivre dans notre ville avec bonheur.

Merci à vous de la tâche que vous avez acceptée. Je sais par expérience qu'elle est difficile. Bon vent à vous.

M. LE MAIRE : M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, cher Gérard Collomb,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je veux saluer nos trois collègues, qui se sont présentés, Stéphane Guillard, au nom des Républicains et apparentés Ensemble pour Lyon, Denis Brolquier, au nom du groupe UDI et apparentés, et Nathalie Perrin-Gilbert, au nom du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

Je saisis cette occasion pour dire que je serai toujours respectueux de l'expression des convictions de chacune et de chacun, pour que cette Assemblée reste un espace de débat et de dialogue. Cela est essentiel. C'est à la fois la démocratie et le respect des règles qui sont celles de la République.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leur confiance. Les circonstances de cette élection sont évidemment exceptionnelles, puisque c'est à Gérard Collomb que les Lyonnais avaient confié les clés de cette ville en mars 2014. Or, comme chacun sait, notre pays vient de vivre une période électorale intense, qui a transformé en profondeur le paysage politique et porté le Maire de cette ville aux plus hautes fonctions de l'État. C'est donc à vous, M. le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, que je souhaite m'adresser en ce début de séance.

D'abord pour vous exprimer ma profonde reconnaissance. Votre confiance m'honore, elle m'oblige et elle m'engage. Je ne ménagerai ni mon énergie ni ma pugnacité, pour en être digne. Je le ferai avec les valeurs de sincérité, d'humilité qui sont les miennes, mais aussi avec fierté et enthousiasme. M. le Ministre, il y a une phrase que vous citez souvent, puisée dans la mémoire de Jaurès et qui m'apparaît aujourd'hui comme une évidence : « C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source. » Et, en effet, tout dans votre parcours vous conduisait à ce moment.

On peut vous prêter, on vous a prêté, des qualités très diverses, une volonté de fer, une opiniâtreté, une exigence, qui en ont impressionné plus d'un et j'en sais quelque chose. Mais, pour ma part, ce que je retiens de vous et ce qui continuera de me guider dans cette mission nouvelle qui est la mienne, c'est la cohérence. Et cette cohérence trouve sa source dans une vision claire de ce qu'est l'action politique. Car, pour moi,

si notre ville est ce qu'elle est aujourd'hui, si elle occupe cette place et ce rang dans notre pays et au-delà, elle le doit d'abord à votre méthode. Rassembler, on l'a beaucoup dit. Et c'est vrai. Je crois que notre exécutif à lui seul en témoigne. Mais aussi cultiver un aller-retour constant entre la pensée et l'action. Oui, votre engagement pour Lyon s'est toujours ancré dans une pensée, nourrie en permanence par vos valeurs, votre humanisme, mais cette pensée s'est toujours enrichie de l'action. Cela est fondamental.

L'helléniste que vous êtes est aux antipodes de l'idéalisme platonicien. Il n'y a jamais eu chez vous d'un côté le ciel des idées pures et inaltérables et de l'autre un monde visible forcément imparfait et que l'on discrédite. Il y a des réalités sociales, économiques, culturelles, des logiques à l'œuvre, dont il faut toujours tenir compte pour les transformer.

Je me souviens que, dans le discours que vous aviez prononcé, le 21 mars 2008, après, à l'époque, notre élection, c'était pour vous le deuxième mandat et pour moi le premier, vous affirmiez votre volonté que Lyon, je vous cite : « porte une certaine vision de l'avenir de notre pays. » Eh bien, nous y sommes.

Permettez-moi de vous dire combien nous sommes fiers des responsabilités qui vous ont été confiées et à quel point nous mesurons le chemin que vous avez parcouru et auquel notre équipe municipale a pu contribuer au fil de vos mandats.

Pour ma part, le chemin qui m'a amené jusqu'ici n'était pas tracé. Et la conscience que j'ai de ma responsabilité n'en est que plus grande. Ma reconnaissance, je l'ai dit, est immense. Tout, dans ma trajectoire personnelle, est lié au sentiment profond d'avoir, envers notre pays, envers notre ville, une dette considérable. Cela tient à mes origines familiales, arméniennes, au passé de mes ascendants, qui ont forgé mon regard sur l'histoire, et qui m'ont intensément relié à cette ville, qui les a accueillis et leur a permis de grandir.

Il y a dans mon premier engagement pour la cause arménienne ce principe qui a guidé tous les autres, la volonté de défendre une certaine idée de l'homme, de sa dignité, la ferme résolution de combattre l'injustice. C'est ce qui conduira cet enfant du quartier du Grand Trou Moulin à Vent que j'étais à la médecine. Mais c'est aussi cela qui m'a mené à la culture et à la politique, avec toujours le même désir, coudre et recoudre en permanence ce qui est dispersé.

C'est l'économiste François Perroux, l'ami de mon maître, le professeur Pierre Marion, qui disait : « Le développement revient à nourrir, soigner, loger, éduquer, protéger les hommes. Et il faut bien finalement que toutes les politiques publiques tendent vers cet objectif. » Je partage profondément cette vision. C'est pour cela que j'ai toujours considéré que mes missions de médecin, d' élu et de défenseur de la culture étaient autant de ramifications d'un seul et même engagement. Et si, désormais, mes responsabilités vont bien au-delà, je continuerai évidemment, mes chers collègues, à défendre cette idée que la culture est un socle par l'identité qu'elle constitue, par la transmission qu'elle suppose, par le sentiment d'appartenance qu'elle génère et par le futur qu'elle porte.

Cela passera d'abord par la poursuite de la mise en œuvre de l'ensemble du projet, pour lequel les Lyonnais nous avaient accordé leur confiance en 2014. Parce qu'évidemment il s'agit de continuer ce que nous avons commencé, de réaliser ensemble sous votre autorité, M. le Ministre, avec l'ensemble des Adjointes et des Maires d'arrondissement que je salue, et dont je sais l'implication. Nous sommes tous ici mobilisés dans le même souci de faire avancer cette ville. Nous savons que Lyon n'est jamais aussi forte que lorsque tous ses acteurs se fédèrent pour son développement. Le projet de société que nous portons, c'est que chacun puisse trouver sa place et que chacun contribue à sa construction, à son développement, à son progrès. Il passe par une attention accrue à toutes les dimensions qui rendent la vie en ville épanouissante, quelles que soient ses origines, sa situation sociale, son genre, son âge, ses fragilités, ses handicaps. Cela, par un travail constant, pour améliorer la qualité de nos services publics dans tous les domaines, l'éducation, la petite enfance, le sport, la culture, la santé, la sécurité. Je m'arrête là. Mais aussi par un travail constant pour préserver notre environnement.

Cette vision transversale, elle est indispensable à un développement durable qui conçoit des rapports harmonieux entre l'homme, l'espace urbain et la nature. Pour autant, nous ne perdrons pas de vue un cadre budgétaire qui reste contraint, et qui exigera une gestion aussi rigoureuse que celle dont nous avons fait preuve ces derniers mois, car, on le sait, la tension budgétaire qui pèse sur nos collectivités n'est pas effacée. Ce que vous avez initié, M. le Maire et Ministre, c'est éviter les fonctionnements en silo, c'est d'imaginer aussi des organisations efficaces pour répondre aux besoins des Lyonnais. C'est ce que vous m'avez appris et c'est ce que je continuerai à mettre en œuvre.

Nous devons donc poursuivre une action commune et transversale à l'échelle de la ville et à l'échelle de la métropole, et avec son Président, David Kimelfeld, que je salue, nous avons la ferme intention de travailler main dans la main, pour penser le développement économique et urbain, à Gerland, à la Part-Dieu, à Perrache, à la Confluence, et penser l'équilibre de nos quartiers dans tous les arrondissements et au bien-être de celles et ceux qui y vivent.

Tout cela est possible grâce à l'implication des femmes et des hommes. Et je veux redire à toutes celles et à tous ceux, qui, au quotidien, travaillent dans notre collectivité, que je sais pouvoir compter sur eux, sur leur professionnalisme, leur sens de l'intérêt général. Le premier projet d'une équipe municipale, c'est d'être au service du public. C'est ce qu'ils incarnent. J'ai parfaitement conscience de leur dévouement et je serai toujours à leur écoute.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les agents de la Ville, et je m'adresse aussi à mes collaborateurs, je veux vous dire aujourd'hui ma confiance dans notre capacité à travailler ensemble en bonne intelligence pour le développement et le rayonnement de Lyon. Cela dans le dialogue, dans la bienveillance et la générosité aussi, pour reprendre ces valeurs qui sont chères au nouveau président de la République. Ces valeurs qui sont en train de changer le visage de la France dans le monde. Je vous donne rendez-vous dès demain pour continuer notre travail.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

J'ai failli oublier l'essentiel, M. le Ministre, j'avais prévu que vous puissiez me rejoindre quelques minutes à la tribune pour mon plaisir et celui des journalistes.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : La Conférence des Présidents a retenu des interventions, plusieurs, et je passe la parole à M. Boudot d'abord.

M. BOUDOT Christophe : Merci, M. le Maire.

M. le Ministre d'État, Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Comme il est de tradition, quelques mots pour vous féliciter et prendre acte de votre élection et également vous rappeler tout simplement ce que vous savez déjà, que vous devriez être un maire attentif à tous les Lyonnais.

Laissez-moi en préambule de mon intervention revenir quelques secondes sur le contexte national. En quelques mois, il en a coulé de l'eau sous les ponts. L'ancien Maire socialiste de notre Ville était régulièrement mis à l'écart et dénigré par un président de la République honni par les Français et syndic de faillite d'un pays à bout de souffle.

Mais tout cela est bien du passé. Comme chacun le sait, le désespoir en politique est une sottise absolue. M. Gérard Collomb, mentor du poulain devenu roi, est aujourd'hui pleinement reconnu par ses pairs. Il est devenu le tout-puissant locataire de la place Beauvau et occupe désormais le poste ministériel qui vient couronner 45 ans de vie politique. Il est passé en quelques mois, et selon la formule consacrée, de l'ombre à la lumière.

Au mois de mai dernier, les Français ont fait le choix d'élire un gentil technocrate sympa, avenant, intelligent et si prometteur. Ce pur produit du système a permis de remplacer toute une galaxie socialiste vieillissante, incompétente, par un nouveau cénacle de centre gauche, tout aussi socialisant mais plus jeune, et paré, semble-t-il, de toutes les vertus.

Les médias, les loges, les associations, les grands patrons, les syndicats ont tous donné leur onction. Dès lors, le coup était imparable, il faut dire que le moment était terrible. Il fallait coûte que coûte empêcher la bête immonde de s'emparer du pouvoir. Il fallait coûte que coûte défendre la République contre le Front National, défendre l'humanisme contre la bêtise, sauver le bon sens fraternel de l'obscurantisme.

Bravo, l'artiste ! La manipulation a été parfaite, elle est en marche, mais sera-t-elle durable ? Nous le verrons bien.

Conséquence de cette nouvelle donne nationale, les Lyonnais ont dû aujourd'hui se trouver un nouvel édile, et M. le Maire, vous venez d'être élu, fidèle parmi les fidèles, vous héritez aujourd'hui de cette lourde charge, belle charge me direz-vous, mais lourde charge quand même, tant les chantiers en cours sont importants.

Aujourd'hui, M. le Maire, vous n'avez qu'un devoir, celui d'être le Maire de tous les Lyonnais, et surtout de ceux qu'on ne voit plus, ceux qui

ne vont même plus voter, car ils ne croient plus en la politique.

Je sais que vous êtes très attaché à l'idée d'émancipation de l'individu. Vous êtes un humaniste, je vous crois sincère dans votre démarche. Alors, pour réussir dans votre entreprise, vous devrez rapidement ignorer la statue du commandeur, cette ombre tutélaire qui planera chaque jour au-dessus de votre tête et qui se rappellera à vous à chaque fois que vous devrez prendre une décision importante pour la Ville. De même, je sais que vous aurez à cœur d'écouter toutes vos oppositions, même celle du Front National. Vous l'avez rappelé dans votre propos.

Enfin, M. le Maire, vous devrez également gérer les contradictions nées des promesses électorales du président Macron. D'abord, vous devrez vous préparer à des lendemains qui déchantent, en matière fiscale et budgétaire. Je veux parler de l'annonce de la quasi-disparition de la taxe d'habitation, qui va déstabiliser gravement notre budget, car on le sait bien, l'État ne compensera jamais totalement la suppression de la taxe.

Ensuite, vous devrez revoir cette réforme des rythmes scolaires, dont je rappelle inlassablement depuis trois ans qu'elle est inutile pour les enfants et coûteuse pour les parents et pour la Ville.

Enfin, vous devrez lutter sans idéologie contre l'ensauvagement des quartiers de la ville, où la délinquance la plus dure n'est plus aujourd'hui l'apanage de certains quartiers, mais essaime partout et notamment dans le nouveau quartier de la Confluence, comme nous avons pu nous en rendre compte lors des festivités du 14 juillet.

Le nouveau ministre de l'Intérieur va-t-il pouvoir imposer une tolérance zéro, qui a pourtant fait ses preuves ailleurs ? Je l'espère, les Lyonnais attendent des résultats concrets.

Bref, M. le Maire, pour terminer, votre élection, ce changement à la tête de notre Ville, doit être l'occasion pour votre exécutif de s'émanciper et de s'ouvrir concrètement à tous les Lyonnais. En effet, je ne doute pas que vous aurez à cœur de vous affranchir de la tutelle de Gérard Collomb, et, contrairement à ce que l'on dit déjà, je crois pour ma part que vous ne serez pas un maire de transition et que vous saurez marquer de votre empreinte notre Ville, et que vous aurez à cœur de vous adresser à chaque Lyonnaise, à chaque Lyonnais dans toute la diversité de leurs opinions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, M. Boudot. Je passe la parole à Mme Perrin-Gilbert, au nom du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux de Lyon,

Les élu-es du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire félicitent tout d'abord M. Képénékian pour son élection, en lui souhaitant pleine réussite en tant que nouveau Maire de Lyon. Pleine réussite pour notre ville, pour tous les Lyonnaises et les Lyonnais.

Parallèlement, permettez-moi de remercier le groupe municipal Lyon Citoyenne et Solidaire, pour la confiance qu'il m'a renouvelée en soutenant ce soir ma candidature à la mairie de Lyon. Je remercie les femmes et les hommes de ce groupe pour leur ambition au service de notre Ville, ainsi que pour leurs valeurs restées intactes, ce qui n'est pas sans trancher avec une forme d'opportunisme toujours plus galopante depuis quelques mois dans notre pays.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire savait bien que ma candidature n'avait pas de chance d'aboutir ce soir, comme je le confirmais d'ailleurs hier dans une interview donnée dans les colonnes du journal Le Progrès.

L'élection du nouveau Maire de Lyon était en effet jouée d'avance ce soir, parce qu'elle n'est pas issue du vote direct des Lyonnaises et des Lyonnais, mais du vote d'un Conseil municipal où chacun joue sa partition, où chacun a son histoire, sa fonction, sa place, son rôle.

Reconnaissons que l'élection du Maire de Lyon ce soir, tout comme la future composition de l'exécutif municipal, relève du théâtre de marionnettes ou du jeu d'ombres, plus que d'un vrai moment politique et démocratique. D'ailleurs, la presse n'a pas manqué de souligner qu'entre la Métropole et la Ville de Lyon, nous assistions plus à un jeu de chaises musicales, qu'à un véritable renouvellement.

Malgré ce cadre et ces circonstances-là, et parce que nous vivons en ce moment une nouvelle séquence politique, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire trace sans relâche une nouvelle voie politique. Nous prenons nos responsabilités et développons concrètement à l'échelle de nos arrondissements, de notre Ville, de notre Métropole aussi, une nouvelle proposition politique envers les Lyonnaises et les Lyonnais.

Des Lyonnaises et des Lyonnais qui ont montré une forte lassitude. Regardons l'abstention record des élections législatives. Elle a pu atteindre jusqu'à 70 % dans certains bureaux de vote et dans certains quartiers.

Des Lyonnaises et des Lyonnais qui ont montré aussi une aspiration claire à une plus grande diversité politique, à des contre-pouvoirs nationaux et locaux, à bien plus de justice écologique et sociale. Regardons la poussée de la gauche aux élections législatives dans les première, deuxième et troisième circonscriptions de Lyon.

Dans cette nouvelle époque politique qui se met en place, nous considérons que nous nous devons de traduire politiquement les aspirations de ces nombreux Lyonnaises et Lyonnais.

Dans cette nouvelle époque politique, nous devons doter notre cité d'un projet fort, en matière de démocratie citoyenne, la doter d'un courage mis au service d'un humanisme de fait et non pas de principe, lui offrir aussi notre conviction dans une gauche d'avenir, renouvelée et authentique.

Dans cette nouvelle époque politique, nous devons concevoir une politique sociale, à la hauteur des difficultés grandissantes de nombreux Lyonnaises et Lyonnais, qui se voient poussés aux confins de notre agglomération, car ils ne peuvent plus vivre à Lyon même. La vie, les transports, les loyers, les loisirs, l'école y sont devenus trop chers pour elles et eux.

Nous devons également nourrir une ambition réelle en matière d'économie sociale et solidaire, en matière d'économie circulaire, une économie plus vertueuse, au service de la création d'emplois et respectueuse des ressources naturelles.

Dans cette nouvelle époque politique, nous voulons miser sur la connaissance et l'esprit critique, sur l'éducation et la recherche, sur la culture et l'art, sur l'hospitalité et la convivialité, au lieu de manier un gouvernement par la peur, de jouer des amalgames faciles et des raccourcis pratiques.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire veut réaffirmer ce soir que, non tout ne se vaut pas, ni dans la vie, ni en politique. Les valeurs et les repères sont importants. Et oui, le clivage peut avoir du bon, quand il fait vivre la démocratie et quand il est au service du bien commun.

Alors, en effet, avec cette candidature, même symbolique, le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire prend date, en offrant l'occasion et le socle d'un rassemblement et d'un travail ambitieux, ouvert à toutes les femmes, à tous les hommes, qui partagent une ambition et un projet humaniste, écologiste, social et démocratique pour Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, et je passe la parole au groupe UDI et apparentés, en l'occurrence, M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Oui, M. le Maire, comme vous l'avez fait il y a quelques instants, permettez-moi d'abord de m'adresser à Gérard Collomb.

M. le Ministre, vous avez géré pendant 16 ans notre ville. Vous avez dépensé du temps et de l'énergie pour elle. Vous avez fait nombre de choix en sa faveur. Vous l'avez développée et vous avez préparé son avenir. Et pour l'ensemble de ce travail, les élus UDI, que je représente ici, nous vous remercions. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas partagé tous vos choix, toutes vos options, toutes vos méthodes, que je ne devais pas, avec sincérité, vous dire cela au moment où vous quittez les rênes du pouvoir local.

Permettez-moi ensuite, M. le Maire, au nom des élus UDI et apparentés toujours, de vous adresser nos félicitations pour cette élection. D'expérience homme de dialogue, nous espérons que ce lien perdurera pour permettre un travail serein, au service de l'intérêt général. Votre élection n'est pas une surprise. Ce changement de présidence s'inscrit dans une parfaite continuité, continuité collombiste, vous le revendiquez, et peut-être même macroniste, puisque certains ont cédé aux sirènes de la majorité. Mais tout cela est finalement assez anecdotique. Le ralliement opportuniste de quelques brebis égarées, voire oubliées, ne mettra pas en péril la droite et le centre, qui restent fidèles à leurs valeurs, à leurs engagements, pris devant les électeurs en 2014.

Ce qui est important, M. le Maire, c'est ce que vous allez pouvoir faire de cette nouvelle fonction. Comme à la Métropole, il semble que votre Cabinet ne changera guère. Est-ce le signe d'une parfaite continuité dans la gouvernance ? C'est pourtant là le nœud du problème, M. le Maire, et vous le savez bien. Quelles sont vos intentions dans le domaine de la gouvernance ? Vous pouvez décider de vous inscrire dans la tradition collombiste et de ne rien changer par rapport à votre prédécesseur, en perpétuant le culte du maire jupitérien, en vigueur dans cette ville depuis 2001. Ce serait, selon nous, le pire choix pour Lyon. À l'inverse, vous pouvez mettre en place une gouvernance véritablement démocratique, efficace, tournée vers l'intérêt général. Si vous en avez la volonté et la liberté, je vous invite bien volontiers à piocher dans les quelques propositions émises dans ma lettre de candidature.

Sur le plan politique d'abord, allez-vous permettre à notre Conseil municipal de redevenir un lieu de débat, respectueux des opinions, d'où

qu'elles proviennent ? Vos adjoints retrouveront-ils une véritable liberté d'action dans leurs délégations respectives ? Fonder votre mandat sur le débat d'idées, sur la confrontation des opinions et l'écoute des avis divergents perpétuerait les traditions politiques de notre Ville, le centrisme et l'humanisme. Il est temps de revenir à ces fondamentaux.

Vous savez bien, depuis le temps que vous êtes élu municipal, que, pour garantir à la fois la proximité et la qualité du service public, les arrondissements doivent devenir le niveau central de notre collectivité. Saurez-vous revoir l'interprétation lyonnaise de la loi PLM, en vous inspirant des actions décentralisatrices pratiquées à Paris comme à Marseille ?

Utiliser davantage l'expertise d'usage des arrondissements, en amont des projets, intégrer les Maires d'arrondissement à la Conférences des Maires, leur donner les moyens matériels et humains de remplir avec efficacité leur mission de service public et de proximité, clarifier une bonne fois pour toutes le mode de gestion des équipements de proximité, développer l'information, développer aussi la concertation : les pistes ne manquent pas pour rapprocher les citoyens des grandes orientations et décisions de notre ville. Il est temps de moderniser la gouvernance lyonnaise.

À l'heure de l'e-Administration, je le reconnais bien volontiers, Lyon n'est pas en reste. Mais là où nous sommes restés à l'âge de pierre, c'est en matière de gestion des hommes. Moderniser le fonctionnement municipal, c'est d'abord se préoccuper de son capital humain. Les 8 527 agents municipaux constituent la plus grande richesse, mais aussi le premier poste budgétaire de la Ville. Ils méritent une véritable politique de ressources humaines, respectueuse, valorisante, rigoureuse.

Moderniser notre fonctionnement, c'est aussi définir une meilleure répartition des compétences, entre la Métropole, la Ville, les arrondissements, pour mieux mutualiser, voire externaliser en optimisant à la fois la gestion et la qualité des services publics. A mi-mandat, la majorité a mis en œuvre une partie de son programme. Pour autant, l'avenir n'est pas écrit. Bâtir ne suffit plus à construire la ville de demain. Petite enfance, éducation, quels rythmes scolaires pour la Ville de Lyon ? La Ville de Lyon est-elle condamnée à faire étudier ses élèves dans des Algeco ? Vie des seniors, logements, aménagements de quartiers, sécurité, j'ai en mémoire la vingtaine d'incendies volontaires durant ce week-end du 14 juillet. Concertation, propreté, services administratifs, etc., dans de nombreux domaines, il faut travailler au plus près et avec les Lyonnais.

Sachez que, sur toutes ces questions, nous serons toujours ouverts à la discussion, car notre seule ambition est de vouloir le meilleur pour Lyon, le meilleur pour les Lyonnais. Aujourd'hui, je n'emploierai plus le terme bien flou de constructif, je vous rappellerai seulement qu'au tout début du précédent mandat, alors que nous venions d'être élus, lui à la Ville et moi à la Mairie du 2^e arrondissement, j'avais proposé à Gérard Collomb le COC (le Contrat d'Opposition Constructive). C'était en 2008. Il n'a jamais répondu favorablement à cet appel, bien au contraire. Autres temps, autres mœurs, nous connaissons vos visions, vos méthodes. J'ai bien entendu tout à l'heure, dans votre intervention, les termes de dialogue, de bienveillance, de générosité. C'est pourquoi nous espérons que vous saurez développer un esprit nettement plus collaboratif avec les groupes de cette Assemblée, avec les arrondissements, quelle que soit leur couleur politique.

Sachez, M. le Maire, que les élus du groupe UDI et apparentés resteront ouverts au dialogue, au service du développement de notre Ville, et soucieux du bien-être de nos concitoyens. Le groupe UDI reste une force d'opposition ouverte et déterminée à défendre les intérêts de Lyon et des Lyonnais, et c'est au nom des élus de ce groupe, que je vous souhaite, M. le Maire, ainsi qu'à votre future équipe d'adjoints, tout le courage, la clairvoyance et l'énergie nécessaires à l'exercice de vos nouvelles missions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. L'ordre appelle le groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon, M. Stéphane Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : Oui, M. le Maire, quelques mots à mon tour pour vous féliciter de cette élection. Vous présidez donc, M. le Maire, notre Conseil municipal pour les trois années restantes du mandat.

Je voulais également, au nom de l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon remercier Gérard Collomb pour le travail qu'il a accompli à la tête de notre ville depuis 15 ans. Si son mode de gouvernance pouvait parfois laisser à désirer – j'y reviendrai –, il a su fédérer les énergies pour poursuivre la tâche initiée par ses prédécesseurs. Depuis l'émblématique Édouard Herriot, et comme après lui, Louis Pradel, Francisque Collomb, Michel Noir ou Raymond Barre, il aura participé au développement de notre belle ville, qu'il en soit remercié.

Il est aujourd'hui appelé à d'autres responsabilités pour lesquelles nous lui souhaitons de réussir. La sécurité est et doit rester (je n'ose dire redevenir) la première des libertés et le ciment d'un vivre ensemble trop souvent mis à mal. Si la menace terroriste reste préoccupante, elle ne doit pas faire oublier qu'au quotidien, nos concitoyens aspirent à vivre sereinement. Les débordements nombreux constatés en France, comme dans l'agglomération lyonnaise, ce week-end du 14 juillet, ne peuvent être tolérés et doivent faire l'objet d'une réponse ferme et rapide. Ce n'est là qu'un exemple tiré de l'actualité récente de ce que subissent trop souvent nombre de nos concitoyens. Pour une liste plus complète, je vous renvoie aux diverses interventions que nous avons pu faire dans cette enceinte et à ce sujet dans le passé.

Vous êtes désormais, M. le Maire, le Maire de tous les Lyonnais. S'il ne fait que peu de doutes que votre action s'inscrira dans la continuité de celle de votre prédécesseur, ces quelques mots sont néanmoins l'occasion d'aborder un ou deux points qui nous tiennent à cœur. En ces temps politiques où les lignes bougent souvent rapidement, il n'est pas inutile de réaffirmer quelques fondamentaux.

Le groupe Ensemble pour Lyon s'inscrit aujourd'hui clairement dans votre opposition. Les élus qui le composent ont en effet été élus sur un contrat avec les Lyonnais leur ayant apporté leurs suffrages, contrat qui proposait une autre politique que celle portée par votre majorité. Ce contrat n'a pas à être remis en cause aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle ma candidature ès qualités de Président du groupe à l'élection au poste de Maire s'imposait aujourd'hui. J'en profite d'ailleurs pour remercier les collègues m'ayant apporté leurs suffrages.

Pour autant, et comme par le passé, notre opposition ne sera ni frontale ni stérile. J'aime à dire qu'une bonne opposition consiste à obliger la majorité à aller au fond des choses, à mieux monter des dossiers, tout simplement à être meilleure dans l'intérêt des Lyonnais.

Une bonne opposition consiste également à s'opposer, lorsque vos choix sont contraires à l'intérêt de ces mêmes Lyonnais. Vous nous verrez ainsi demain comme hier refuser toute augmentation des impôts. Nous serons d'ailleurs à ce titre très vigilants sur les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les finances de notre Ville et sur la pérennité des compensations mises en place.

De même, vous ne serez pas étonné de nous voir sans relâche dénoncer les effets néfastes de la réforme des rythmes scolaires. Le cadre réglementaire était en soi contestable, l'application que vous en avez faite à Lyon l'est encore plus. Le gouvernement vient d'autoriser les communes à revenir en arrière : nous souhaitons que cette possibilité soit, toujours dans l'intérêt des Lyonnais – petits et grands –, étudiée de façon sérieuse.

Je terminerai, si vous me le permettez sur la gouvernance en émettant un vœu que je déclinerai par trois exemples. Si votre politique s'inscrira, comme je l'ai déjà dit, de facto dans la continuité de celle de votre prédécesseur, nous aimerions que vous puissiez opérer une réelle rupture en termes de gouvernance :

En donnant aux arrondissements (et en particulier à ceux dont le Maire se situe dans l'opposition) la place qui doit être la leur à la lecture de la loi PML, mais au-delà la place qui doit être la leur dans une application moderne du principe de subsidiarité. Leur proximité avec les habitants doit être encore et toujours développée, et ce, dans l'intérêt direct de l'ensemble de nos concitoyens.

En donnant ensuite à l'opposition les moyens de s'exprimer. Depuis trois années, pléthore d'exemples démontrent qu'en pratiquant la rétention d'information – volontaire ou non –, vous ne souhaitez pas donner à vos opposants les moyens de rentrer dans le fond des dossiers. C'est éminemment regrettable. Dans la même veine, les questions d'arrondissement, qui ouvrent traditionnellement nos Conseils sont devenues avec le temps une heure d'autoglorification de l'action municipale. Sans les supprimer, ne serait-il pas judicieux d'en faire poser une par l'opposition, ce qui pourrait permettre parfois de mettre le doigt là où ça fait mal, et, peut-être, de faire avancer certains dossiers ?

Enfin, il nous serait désormais agréable que les questions posées au Maire de Lyon par courrier ou lors de nos interventions dans cette enceinte trouvent enfin des réponses. L'habitude de votre prédécesseur de ne répondre ni aux courriers ni aux questions orales ne dénotait pas d'un grand respect des élus que nous sommes, et, au-delà, des Lyonnais, qui sont en droit d'attendre que leurs élus leur rendent des comptes.

Voilà, M. le Maire, quelques points de gouvernance que nous souhaiterions voir évoluer. Vous le savez, notre action, comme la vôtre, n'est gouvernée que par un seul objectif, améliorer le quotidien des Lyonnais. Puisse votre mandat y contribuer.

M. LE MAIRE : Je vous remercie également. Je passe la parole au groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : M. le Maire,

Tout d'abord, je vous adresse toutes nos félicitations pour votre élection. Nous sommes à mi-mandat et il nous reste trois ans pour poursuivre

et accroître nos actions vers la transition écologique de notre Ville.

Les élus Europe Écologie Les Verts entendent, tant à la Ville que dans les arrondissements, soutenir toutes les politiques publiques qui apportent à nos concitoyens une meilleure qualité de vie sur le plan environnemental, qui contribuent au développement d'une économie post carbone, et qui placent l'humain au cœur de sa politique sociale. Nous devons regarder les engagements pris en 2014 devant les Lyonnaises et les Lyonnais, et tenir compte que, lors des derniers scrutins, nombre d'entre eux se sont éloignés de cette démarche citoyenne, l'abstention et le vote blanc ayant connu un niveau record pour ce type d'élection.

Cela veut dire poursuivre la réalisation de notre Plan Climat, à la hauteur des engagements que nous avons pris en début de mandat, avec l'éco-rénovation de nos bâtiments municipaux, la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, la poursuite de l'évolution des déplacements des agents et des élus dans le cadre des missions de la Ville, c'est-à-dire moins de déplacements en voiture, une flotte de véhicules plus propres et moins nombreux, et une utilisation de l'autopartage, la poursuite de la modernisation de l'éclairage public, qui permet beaucoup d'économies d'énergie, une augmentation du nombre de nos marchés ayant une clause énergie-climat. Tout cela contribue à la lutte contre le changement climatique, et plus localement, à l'amélioration de la qualité de l'air, alors que notre ville subit encore une pollution trop importante, contre laquelle il nous faut agir plus fortement.

Sur le plan de l'environnement et de la protection de la biodiversité, outre le fait que cela améliore le cadre de vie des Lyonnais, l'aménagement d'espaces verts, la réalisation de véritables trames vertes, permettent aussi de lutter contre les îlots de chaleurs, et ainsi de s'adapter aux changements climatiques et de contribuer à contenir l'augmentation des températures à moins de deux degrés.

Il y a en effet urgence, car notre ville pourrait avoir en 2100 la température d'Alger, avec des conséquences, telles que le réchauffement de nos cours d'eau, et le problème de refroidissement des centrales nucléaires.

Sur le plan économique, le nouveau marché de la restauration scolaire devra aller vers plus de produits bio et locaux, soutenant ainsi les filières locales et donc l'emploi non délocalisable, sans oublier un objectif fort de réduction des gaspillages et des déchets.

Nous attendons aussi que le travail commence avec nos opérateurs financiers, et que notre Ville oriente ses investissements vers un soutien à une économie de plus en plus décarbonée.

Enfin, vis-à-vis des populations fragiles et défavorisées, Lyon doit être active et ne pas se laisser enfermer par des choix à court terme, dictés par les contraintes budgétaires. Les réformes annoncées par le nouveau gouvernement, comme la suppression de la taxe d'habitation, impôt injuste qu'il aurait mieux valu réformer, ou encore l'économie de 10 à 13 milliards demandée aux collectivités par le gouvernement sur le quinquennat, vont rendre difficiles les choix à venir. Malgré cela, il nous faudra poursuivre nos investissements dans le logement social. Les services publics ne doivent pas rester en reste, et nous devons poursuivre nos efforts envers les personnes porteuses d'un handicap et nos aînés. Le soutien scolaire, l'aide aux familles en difficulté, l'offre de soins de santé, font aussi partie des orientations à long terme que nous devons soutenir, pour que l'ensemble de nos concitoyens se sentent pleinement intégrés au développement de notre Ville.

Un dernier point pour nous important, c'est celui de la démocratie participative. Nombre de nos concitoyens ont montré qu'ils attendent d'être consultés et associés à la construction des projets de notre Ville. Nous pouvons encore faire mieux, en associant les habitants encore plus en amont des projets. Cela participera à leur réconciliation avec la politique. Le prochain budget 2018 nous permettra de voir si on est bien dans ces orientations. Il ne faut pas oublier que les investissements d'aujourd'hui sont souvent des non-dépenses de demain. Je pense aux questions énergétiques, mais aussi à l'éducation et à la culture.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je passe la parole au groupe Lyon Écologie et Citoyens, M. Giordano.

M. GIORDANO Alain : Messieurs les Maires, cher Gérard, cher Georges,

Mes chers collègues,

Aujourd'hui, c'est un peu la conclusion d'une phase politique engagée il y a plus d'un an, quand Emmanuel Macron venait à Lyon. Il était alors ministre de l'Économie. M. le Maire, cher Gérard, vous l'avez fait venir à Lyon, aujourd'hui, il vous fait partir à Paris. Vous seul pouvez nous dire s'il s'agit d'une consécration, toujours est-il qu'il s'agit d'une reconnaissance pour l'homme et son temps consacré à notre Ville, à son développement, à son modèle – à son modèle aujourd'hui jalousement observé et décortiqué, il est vrai. Tout n'est pas achevé, mais les jalons pour l'avenir sont posés et la direction est donnée.

Au nom du groupe Lyon Écologie, mais également à titre personnel, je voudrais vous remercier pour ces 16 années passées ensemble. Alors, bien sûr, il est impossible d'être d'accord sur tous les sujets, mais vous avez su écouter, apprécier la critique et les enjeux, et bien entendu décider.

Ces traits de caractère, je les ai perçus dans votre façon d'appréhender l'écologie. Sans ces qualités, Lyon ne serait pas ce qu'elle est devenue aujourd'hui, avec ses berges du Rhône, ses rives de Saône, ses parcs, ses pistes cyclables.

Aussi, en 2013, avec Françoise Rivoire, avec Gilles Buna, nous avons préféré vous suivre, car vous étiez en réalité plus ouvert à l'écologie que les doctes et les positions dogmatiques. Les réalisations pragmatiques, que vous avez évoquées tout à l'heure dans votre intervention, ont structuré notre belle ville. Ce sont ces mêmes raisons qui nous ont invités à travailler avec François de Rugy, Barbara Pompili, et je dois dire que, du discours très économique du ministre de l'Économie, d'il y a un an, au gouvernement actuel, l'écologie est bien représentée au gouvernement. Il faut être pragmatique pour avancer dans ce domaine. Nous allons enfin pouvoir avancer.

Je vous souhaite une pleine réussite dans votre ministère, et sachez que je ne vous oublierai pas, j'ai notamment plusieurs sujets qui vous concernent. Et je ne manquerai pas de vous solliciter pour que Lyon reste ce laboratoire des nouveautés.

Sincèrement, merci, Gérard, et merci également à Georges bien sûr de reprendre le flambeau. Pour l'occasion, je vais vous vouvoyer.

Nous avons déjà eu le loisir de travailler ensemble sur plusieurs sujets, et je sais qu'en tant que médecin, vous avez une affinité particulière pour l'écologie, car l'écologie, c'est la santé. Preuve en est, les conclusions de l'étude d'impact santé que nous avons réalisée sur le parc Zénith, qui nous indiquent la nécessité de poursuivre sur la voie engagée vers plus de nature en ville. C'est d'ailleurs ce que vous avez dit tout à l'heure. Je l'ai bien noté. Je ne manquerai pas de vous communiquer les résultats de cette étude au plus vite.

Je voudrais bien entendu saluer votre bilan en tant qu'adjoint à la Culture, et notre groupe a été sensible au travail réalisé dans ce domaine, et ce malgré un contexte économique difficile.

Vous savez, Messieurs les Maires, que vous avez toujours pu compter sur notre groupe pour avancer, pour maintenir une dynamique de projet, pour construire la ville de demain.

Je voudrais conclure très modestement, si vous le permettez, avec Churchill, qui disait simplement – je ne fais que le paraphraser : « Il n'y a rien de négatif dans le changement, surtout si c'est dans la bonne direction. » Nous l'étions avec vous, Gérard, nous le serons avec vous, Georges, et je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, M. Giordano. Je passe la parole au groupe Centre Démocrate, et donc à Thomas Rudigoz.

M. RUDIGOZ Thomas : M. le Ministre d'État,

M. le Maire de Lyon,

Chers collègues,

Au nom des élus du groupe Centre Démocrate, je tiens, M. le Maire, cher Georges Képénékian, à vous adresser nos plus sincères et vives félicitations pour votre élection à la tête de la Ville de Lyon.

Nous savons la passion, l'énergie, le dévouement que vous avez pour notre Ville, et ce depuis plus de neuf ans, tout d'abord comme adjoint à la Culture et puis comme Premier Adjoint auprès de Gérard Collomb depuis le début de ce mandat. Et nous sommes confiants dans le fait que vous continuerez à avoir la même passion, la même énergie et le même engagement maintenant comme Premier Magistrat de notre Ville au service des Lyonnaises et des Lyonnais.

Aux côtés de Gérard Collomb depuis donc de nombreuses années, et avec votre mandat de Premier Adjoint depuis 2014, vous connaissez parfaitement les rouages de notre collectivité, et dans le détail notre plan de mandat 2014-2020. Nous savons donc que vous saurez mener à bien notre projet ambitieux pour Lyon et les Lyonnais, et vous pouvez compter sur le soutien de notre groupe pour réaliser ce projet, tenir nos engagements vis-à-vis de nos concitoyens et continuer à faire de Lyon une ville de référence, une ville exemplaire en matière de croissance économique, de solidarité, de défis urbanistiques et de transition écologique.

Bien entendu, parfois, nous serons amenés à faire appel à votre sens du dialogue, dont vous nous avez parlé à l'instant, pour voir aboutir

certaines projets qui nous tiennent à cœur. Mais nous sommes confiants justement sur vos capacités à rassembler et à mener notre équipe municipale pour cette deuxième partie du mandat, dans la droite ligne de la politique initiée et menée par Gérard Collomb depuis maintenant 16 ans.

Permettez-moi en cet instant de dire quelques mots à l'attention de M. le Ministre de l'Intérieur.

Je tiens tout d'abord à saluer et à remercier à titre personnel Gérard Collomb, pour la confiance qu'il m'a constamment accordée dans les différents défis politiques que j'ai eus à mener à ses côtés ces neuf dernières années. Et je souligne que cette confiance et cette reconnaissance, pour vous, M. le Ministre de l'Intérieur, cher Gérard, sont des sentiments partagés par l'ensemble des élus du groupe Centre Démocrate. Nous sommes fiers d'avoir été à vos côtés, pour mener à bien cette stratégie de transformation formidable de notre Ville, fiers également d'avoir participé à la construction politique de ce modèle lyonnais, qui vous est si cher, et qui transcende les clivages partisans, et qui aujourd'hui se concrétise à l'échelon national avec l'élection présidentielle d'Emmanuel Macron et la création d'un nouveau mouvement politique.

Depuis 16 ans que vous présidez aux destinées de Lyon et de son agglomération, tout le monde, même vos opposants politiques, s'accorde à dire que notre Ville a changé de visage, de dimension. Elle s'est embellie, s'est développée, s'est modernisée. Son rayonnement et son attractivité n'ont jamais été aussi puissants. D'une grande ville de Province, vous avez transformé Lyon pour la faire rentrer dans le Top 10 des grandes métropoles européennes, comme vous venez de nous le rappeler, amplifiant ainsi les dynamiques initiées par vos prédécesseurs, Michel Noir et Raymond Barre.

Ceci ne s'est pas fait par hasard, bien entendu. C'est le fruit d'une vision moderne de la cité, d'une stratégie pensée et planifiée, d'un travail acharné et d'une passion, un amour même, comme vous l'avez si bien déclaré, pour Lyon et les Lyonnais.

Avec vos nouvelles responsabilités au sein du gouvernement, que vous ont confiées le président de la République et le Premier ministre, vous devez renoncer à votre charge de Premier Magistrat de notre Ville, mais nous savons qu'à la tête de ce ministère de l'Intérieur, vous continuerez à œuvrer pour le développement et le rayonnement de Lyon et de la Métropole lyonnaise, et nous savons tous que vous ne serez jamais très loin ni du cœur ni des yeux de la capitale des Gaules.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. C'est au groupe Lyon Centristes et Indépendants que je passe la parole, Mme Condemine.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : M. le Ministre d'État,

M. le Maire,

Chers collègues,

Cette séance exceptionnelle de notre Conseil municipal n'est pas, chacun le sent bien, sans émotion.

Au nom de l'ensemble des élus du groupe Lyon Centristes et Indépendants, je veux tout d'abord vous féliciter, M. le Ministre d'État. Votre nomination au gouvernement couronne logiquement votre engagement ininterrompu au service de nos concitoyens. Les Lyonnais le savent, et les Français le découvriront bientôt, combien ils peuvent compter sur vos compétences, votre énergie et la force de vos convictions, pour assurer au mieux les missions que vous ont confiées par le Premier ministre et le président de la République. « La sécurité est la première des libertés », cette approche qui fut la vôtre ici, à Lyon, trouvera à n'en pas douter toute sa pertinence au niveau national.

Je veux aussi voir dans votre nomination au sein du gouvernement l'illustration de la réussite de ce modèle lyonnais qui nous est cher et dont vous avez su promouvoir toutes les qualités. L'ouverture aux sensibilités et aux parcours politiques dans toute leur diversité, et notre groupe en est l'expression parfaite, a permis de fédérer les bonnes volontés pour mettre en œuvre des projets au plus près des besoins de notre territoire et d'emporter l'adhésion de ses habitants. C'est ainsi, dans la construction de consensus larges, que nous avons su ensemble métamorphoser Lyon depuis de nombreuses années.

Cher Gérard Collomb, si les Lyonnais perdent donc aujourd'hui le Maire à qui ils ont par trois fois accordé leur confiance, ils ont gagné un ministre de l'Intérieur qui, vous l'avez dit vous-même et nous n'en doutons pas, gardera en même temps sur notre ville un regard des plus attentifs et des plus bienveillants.

Cher Georges Képénékian, M. le Maire, je tiens également à vous féliciter pour votre élection. Votre engagement de longue date au sein de notre Ville, en qualité de Premier Adjoint depuis 2014, vous rend à même de reprendre le flambeau. Vous connaissez bien les enjeux et les projets qui sont les nôtres, pour avoir, par beaucoup, contribué à leur mise en œuvre.

Nous vous savons homme de culture, bien entendu, vous qui avez su amplifier le rayonnement de notre Ville à travers de grands établissements, mais aussi la rendre accessible au quotidien, dans la proximité avec les habitants.

Nous vous savons également homme de dialogue, capable d'animer les discussions autant que d'être à leur écoute, ce qui ne manquera pas de participer à la bonne marche de notre travail.

Nous continuerons, à vos côtés, à être des partenaires ouverts et constructifs, à l'aune des sensibilités humanistes et centristes qui sont les nôtres. Nous ne doutons pas qu'ainsi, avec la contribution de chacun, nous saurons avec vous poursuivre notre action au service des Lyonnais et achever le plan de mandat sur lequel nous nous sommes engagés en 2014.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La parole est au groupe Lyon Gauche Solidaires, Mme Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse : M. le Maire, Chers collègues,

Le groupe Lyon Gauche Solidaires tient tout d'abord à vous féliciter, M. le Maire, cher Georges Képénékian, pour votre élection au sein du Conseil municipal. A vous féliciter et à vous adresser nos vœux de réussite pour vous-même d'abord, nouveau Maire de Lyon, mais aussi pour toute notre équipe, au service des habitants et du développement de notre Ville.

Nous vous remercions aussi, M. le Ministre, Maire de Lyon pendant 16 ans, cher Gérard Collomb, pour le travail accompli sur la Ville et la Métropole. Lyon en 2017 vous doit énormément dans son développement, son attractivité, son embellissement, son rayonnement culturel, ses services proposés aux habitants, et ce, malgré nombre de problèmes depuis trop d'années liés à la longue crise économique et sociale qui affecte la France, et à la réduction des financements de l'État.

Notre groupe vous accompagne depuis 1995, et plus encore depuis 2001, dans les exécutifs de la Ville de Lyon et du Grand Lyon-Métropole de Lyon. Nous venons de voter pour vous, M. le Maire, et nous voterons ensuite l'ensemble de l'exécutif de la Ville pour trois raisons. Vous nous avez en effet confirmé :

Tout d'abord, la tenue des engagements pris en 2014, devant les électrices et les électeurs ;

Ensuite, la stabilité du socle de la majorité constitué en 2014 ;

Enfin, l'engagement que tout sera tenté pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants.

Notre prise de position et notre vote n'ont pas été sans débat interne, vous le savez. Les bouleversements du paysage politique récents nous impactent, comme tous les groupes politiques de cette Assemblée. Mais le national et le local ne sont pas des copiés-collés, la preuve entre autres avec notre participation à l'exécutif de la Ville, avec notre histoire et nos valeurs de gauche, sur lesquelles nous restons clairs. Mais nous n'avons jamais été dans une opposition de principe, dans la posture. Nous sommes depuis longtemps d'une gauche constructive, unitaire et utile, engagés dans le faire dans l'exécutif, et non en extériorité, avec nos propositions, notre travail, nos critiques et abstentions parfois, guidés par les principes républicains de liberté, égalité, équité, solidarité, développement durable. C'est toute l'histoire de notre groupe !

Cependant, notre crainte actuelle est que les mesures gouvernementales nationales aient des conséquences néfastes sur la réalisation de nos projets, avec le risque à Lyon d'un plan marges de manœuvre encore renforcé. Nous ne partageons pas la décision du gouvernement de supprimer largement la taxe d'habitation, plutôt que de la réformer et de la rendre plus juste. Et nous nous inquiétons de la réduction annoncée de 10 milliards, et même de 13 milliards d'euros depuis ce matin, de financement de l'État aux collectivités territoriales. La Ville de Lyon d'une part a déjà fait beaucoup d'efforts de gestion depuis de nombreuses années, et d'autre part a une population qui s'accroît fortement. Ce sont autant de crèches, d'écoles, de logement social et très social à construire, et autant de services au public à assurer. Nous demandons donc que, dans le futur pacte discuté entre État et collectivités, la Ville de Lyon présente ses efforts, ses besoins, et que l'État en tienne compte. Nous rappelons aussi que l'investissement toujours vanté souvent du fonctionnement, toujours critiqué à tort, alors que l'un va largement avec l'autre. Sinon nous serons face à de nouveaux choix de réduction de nos projets qui pourront poser problème.

Soyez donc assuré, M. le Maire, de notre soutien dans ces discussions avec l'État, et de notre volonté de réussir la suite de ce troisième

mandat, dans le souci de l'intérêt général conjugué à l'attention aux plus fragiles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Très bien, je passe maintenant la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés. M. Cucherat. Vous avez la parole.

M. CUCHERAT Yann : M. le Ministre,

M. le Maire,

Chers collègues,

Notre Président, M. Sécheresse, m'a demandé de prendre la parole au nom des membres du groupe Socialiste, Radical et apparentés. Je les remercie de la confiance qu'ils m'accordent et de l'honneur qu'ils me font, en me reconnaissant, dans une si exceptionnelle circonstance, la capacité de m'exprimer au nom de votre aréopage, et ainsi tout d'abord de vous féliciter.

M. le Ministre de l'Intérieur, on vous l'aura dit et répété ce soir, nous vous avons admiré dans vos œuvres, nous vous avons apprécié, craint et parfois, pourquoi ne pas l'avouer, nous vous avons jaloué, comme on jalouse l'ami, le grand frère ou le père admiré de tous.

Pour être admiré de tous, il faut d'abord être connu de tous. Et c'est le cas ici. Cette Ville est vôtre tellement est évidente et puissante l'empathie qui vous attache à elle, au point que l'on peut affirmer sans exagération que vous en connaissez toutes les rues, tous les recoins, toute l'histoire comme toutes les histoires, et d'une certaine manière tous les habitants.

Cette Ville, bien sûr, existait avant vous, mais en la chérissant comme vous l'avez chérie, vous l'avez faite belle, comme le regard de l'amant embellit la femme aimée et la rend aux yeux de tous plus désirable encore. En retour, la belle capitale des Gaules vous a aimé. Nous vous aimons, M. Collomb, et nous savons bien que tel amour partagé transforme son homme, et le transforme en quoi ? Je vais le dire.

Mais parlons d'abord d'elle, la ville. Plus agréable à vivre qu'elle ne l'avait jamais été, plus attractive, Lyon avec sa Métropole est désormais un exemple pour l'Europe. Elle le doit en grande partie à vos qualités personnelles, comme à celles de vos équipes, mais tout le mérite vous revient d'avoir su les choisir à leurs compétences plutôt qu'à leur étiquette politique. Encore une preuve de l'attention que vous savez prêter à vos concitoyens, de cette connaissance approfondie du terrain et de ses ressources.

Homme d'action, vous détestez les palabres stériles. Jamais à court de projets, le visionnaire en vous le dispute au meneur d'hommes, et les réalisations urbaines prolifèrent dans un environnement toujours amélioré, où la nature retrouve ses droits, où les arts regagnent en éminence.

C'est pourquoi tous, nous vous reconnaissons cette autorité, dont Péguy faisait si grand cas, la seule qui vaille, l'autorité de compétence qu'il opposait à l'autorité de séduction. Non, vous n'êtes pas people, vous êtes efficace. Et en peuple intelligent que nous sommes, cela nous a suffi et cela nous a comblés.

C'est à cette autorité et à votre probité bien entendu, mais aussi à la justesse de vos intuitions politiques, que vous devez d'avoir gravi l'un des plus hauts échelons de la reconnaissance nationale, ministre d'État, ministre de l'Intérieur. Vous voici désormais associé dans nos mémoires à ces fameux gardiens des monts, gardiens des lois, gardiens des villes, qu'a immortalisés Hugo.

Le Président Macron, homme de lettres et en même temps, comme vous, homme d'action, aura perçu ce qu'il y a d'exceptionnel et de bon augure pour les intérêts du pays, qu'en cette alliance improbable en un seul homme de l'esprit de finesse et de l'esprit de géométrie. En vous élevant à cette charge, ne consacre-t-il pas du même coup l'exemplarité de notre gestion à vos côtés, des intérêts de toutes les composantes humaines de notre chère cité ? En conséquence, nous ne sommes pas peu fiers de votre nomination.

Il consacre surtout la justesse de votre ligne politique, qui a fait de Lyon cette ville monde qu'elle est devenue, espoir et fleuron de la France qui avance et qui réussit.

Vous passez aujourd'hui le flambeau à Georges Képénékian, fidèle parmi les fidèles, qui a mérité votre confiance et la nôtre, dont l'action à vos côtés depuis des décennies s'est déjà inscrite dans le droit fil de vos engagements, et parachèvera l'ouvrage en cours, pour la réalisation duquel nous avons été élus.

Cher M. Képénékian, vous êtes légitime. Vous partagez avec M. le Ministre tant de qualités. Homme de goût, très cultivé, d'abord, vous impressionnez. Généreux, bienveillant, à l'écoute, vous forcez bientôt la sympathie et l'affection. Vous avez comme lui le génie des solutions intelligentes et rapides, et, comme lui, cette passion de l'efficacité qui rend aisée l'adhésion à vos vues. En un mot, vous êtes l'homme de la situation.

Nous mettrons, soyez-en sûr, à vous seconder dans votre lourde tâche toute l'énergie, tout le dévouement dont nous sommes capables.

M. le Ministre, les hommes de qualité, les hommes aimés d'une ville, quand bien même le voudraient-ils ne peuvent la quitter. On ne quitte pas ce que l'on a aussi passionnément façonné, si intimement connu. Nous avons été les témoins d'une chose rare, la fusion d'un homme et d'une cité, dont l'être profond et l'image qui s'y attache sortent à jamais mêlés. Si bien qu'on ne saurait plus désormais concevoir l'un sans l'autre. La politique, lorsqu'elle est amour, l'agapé de Platon, accomplit quotidiennement l'impensable sous les espèces de l'homme-ville et de la ville-homme. Lyon n'est-elle pas pour tout un chacun la ville-Collomb et vous-même, M. le Ministre, n'êtes-vous pas pour nous tous l'homme-Lyon ? Ce que vous êtes devenu pour notre cité, une sorte de mythe vivant avec sa charge d'intemporel et d'universel, voici que vous l'incarnez pour notre patrie. Oui, vous réunissez désormais dans votre personne la mystérieuse attractivité et l'efficace du mythe, avec ce que cela comporte d'écrasantes responsabilités.

C'est pourquoi peut-être, en cette circonstance, notre affection et nos souhaits sincères de réussite à l'un comme à l'autre, M. le Maire, M. le Ministre, ne paraîtront pas superflus. Nous vous remercions.

(Applaudissements)

2017/3174 - Fixation du nombre des adjoints au Maire de Lyon (Secrétariat général de la Ville de Lyon- Direction des assemblées)

M. LE MAIRE : Conformément à l'ordre du jour qui vous a été transmis, nous allons maintenant fixer le nombre d'adjoints au Maire de Lyon.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit par ses articles L. 2122-1 qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal, l'article L. 2122-2, que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2513-1 de même code, le Conseil municipal de Lyon est composé de 73 membres. En conséquence, le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi est de 21 adjoints.

Compte tenu de la diversité des champs de compétence de la Ville de Lyon et afin de faciliter la gestion quotidienne de son administration, je vous propose de fixer au maximum autorisé par la loi le nombre d'adjoints au Maire de Lyon, c'est-à-dire 21, vous aviez compris.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée sur ce dossier, je le mets aux voix.

Qui est pour cette proposition ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous adoptons donc ce premier point.

Le conseil municipal de Lyon fixe à 21 le nombre des adjoints au maire de Lyon.

(Abstention des groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés- Ensemble pour Lyon et de M. Boudot. Mme Tazdait vote pour et M. Havaré ne prend pas part au vote. Les autres groupes votent pour)

2017/3175 - Élection des adjoints au Maire de Lyon

M. LE MAIRE : Nous avons maintenant à élire les 21 adjoints au Maire de Lyon. Les articles que je viens de citer, L. 2122-1, L. 2122-4, L.O. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-5-1 du Code général des collectivités territoriales cités précédemment, s'appliquent également pour l'élection des adjoints au maire. En tant que de besoin, leur contenu est rappelé dans les projets de délibération qui ont été joints à l'ordre du jour de notre séance.

En complément, l'article L. 2122-6 du CGCT prévoit que les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire.

Le mode scrutin est fixé par l'article L. 2122-7- du CGCT, qui précise que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal, et la proclamation des résultats du scrutin est rendue publique par voie d'affiche dans les 24 heures. C'est ce que précise l'article L. 2122-12 du CGCT.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Les listes doivent être déposées au plus tard avant l'ouverture de chaque tour de scrutin. Chaque liste doit clairement faire apparaître un ordre de présentation des candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Par délibération 2017-3174, vous avez fixé à 21 le nombre d'adjoints au maire. Nous allons donc procéder au scrutin.

Je vous propose la liste suivante :

- Premier Adjoint : M. Brumm ;
- Deuxième Adjoint : Mme Dognin-Sauze ;
- Troisième Adjoint : M. Sécheresse ;
- Quatrième Adjoint : Mme Aït-Maten ;
- Cinquième Adjoint : M. Corazzol ;
- Sixième Adjoint : Mme Gay ;
- Septième Adjoint : M. Graber ;
- Huitième Adjoint : Mme Bouzerda ;
- Neuvième Adjoint : M. Giordano ;
- Dixième Adjoint : Mme Condemine ;
- Onzième Adjoint : M. Claisse ;
- Douzième Adjoint : Mme Reynaud ;
- Treizième Adjoint : M. Durand ;
- Quatorzième Adjoint : Mme Rivoire ;
- Quinzième Adjoint : M. Le Faou ;
- Seizième Adjoint : Mme Rabatel ;
- Dix-septième Adjoint : M. Cucherat ;
- Dix-huitième Adjoint : Mme Besson ;
- Dix-neuvième Adjoint : M. Lévy ;
- Vingtième Adjoint : Mme Frih ;
- Vingt et unième Adjoint : M. Maleski.

Y a-t-il d'autres listes ? Je constate donc l'absence d'autres listes et, si personne ne s'y oppose, je demande à la Direction des assemblées, de déposer cette liste sur chaque pupitre, avec une enveloppe, ainsi qu'une liste vierge pour les élus souhaitant voter blanc. Les élus porteurs d'un pouvoir voudront bien se signaler à son passage, de sorte qu'un deuxième jeu de listes et d'enveloppes soit déposé. Merci de faire le nécessaire.

(La Direction des assemblées procède au dépôt des listes et enveloppes de vote sur chaque pupitre.)

Tout le monde ayant à sa disposition le bulletin, je vous invite maintenant, chers collègues, à procéder à l'élection des adjoints au Maire de Lyon au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Pour procéder à ce scrutin, vous êtes invités à l'appel de votre nom à venir déposer votre enveloppe contenant votre bulletin de vote dans l'urne installée à cet effet dans la salle, cela après avoir signé la feuille d'émargement. Ceux d'entre vous qui disposent d'un pouvoir vous donnant mandat pour voter au nom d'un élu absent voudront bien le remettre au secrétaire de séance présent à la table centrale, lorsque vous serez appelés à voter en lieu et place de cet élu, sauf à ce que vous l'ayez déjà remis à votre entrée dans l'hémicycle. Le recours à l'isoloir n'est pas une obligation prévue par la loi. Néanmoins, pour les élus qui le souhaitent, un isoloir est à leur disposition à l'entrée de la salle. Il vous suffit de vous y rendre, munis du matériel de vote présent sur votre pupitre, avant de vous présenter à la table de vote, à l'appel de votre nom, puis, le cas échéant, à l'appel du nom de l'élu qui vous aurait donné pouvoir.

Je demande à M. Yann Cucherat, secrétaire de séance, de regagner la table centrale, pour veiller à la régularité des émargements, à M. Arthur Remy, secrétaire de séance, de procéder à l'appel nominal. Vous pouvez rester à votre place, M. Remy.

Le scrutin est ouvert. Les deux secrétaires de séance voteront en dernier.

(M. Arthur Remy procède à l'appel nominal dans le cadre des opérations de vote à bulletin secret.)

M. LE MAIRE : Les deux secrétaires de séance ont pu voter. Chacun a-t-il pu voter ? Le scrutin est clos.

Je demande aux scrutateurs de bien vouloir regagner la table centrale pour procéder au dépouillement avec le secrétaire en charge de l'émargement, M. Yann Cucherat. Les scrutateurs sont donc Mme Henriette Manoukian et Mme Élodie Roux de Bézieux. Je vous invite à nous rejoindre.

(Il est procédé aux opérations de dépouillement.)

M. LE MAIRE : Je requiers votre attention. Nos scrutateurs ont effectué le dépouillement du premier tour de scrutin, qui donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne, 72 ;
- Bulletins blancs, 26 ;
- Bulletins nuls, 3 ;
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés, 43, ce qui place une majorité absolue à 22 ;
- La liste que j'ai pu vous présenter tout à l'heure obtient 43 voix. Elle est donc élue.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE : Je vous en redonne lecture :

- Premier Adjoint : M. Richard Brumm ;
- Deuxième Adjoint : Mme Karine Dognin-Sauze ;
- Troisième Adjoint : M. Jean-Yves Sécheresse ;
- Quatrième Adjoint : Mme Zorah Aït-Maten ;
- Cinquième Adjoint : M. Guy Corazzol ;
- Sixième Adjoint : Mme Nicole Gay ;
- Septième Adjoint : M. Loïc Graber ;
- Huitième Adjoint : Mme Fouziya Bouzerda ;
- Neuvième Adjoint : M. Alain Giordano ;
- Dixième Adjoint : Mme Anne-Sophie Condemine ;

- Onzième Adjoint : M. Gérard Claisse ;
- Douzième Adjoint : Mme Blandine Reynaud ;
- Treizième Adjoint : M. Jean-Dominique Durand ;
- Quatorzième Adjoint : Mme Françoise Rivoire ;
- Quinzième Adjoint : M. Michel Le Faou ;
- Seizième Adjoint : Mme Thérèse Rabatel ;
- Dix-septième Adjoint : M. Yann Cucherat ;
- Dix-huitième Adjoint : Mme Dounia Besson ;
- Dix-neuvième Adjoint : M. Charles-Franck Lévy ;
- Vingtième Adjoint : Mme Sandrine Frih ;
- Vingt et unième Adjoint : M. Jérôme Maleski.

Nous aurons l'occasion de définir dans les jours qui viennent les délégations de chacun, et j'aurai à nommer les trois conseillers délégués dans les jours qui viennent également.

Nous avons clos cette partie d'élection. Nous avons à traiter encore trois sujets.

2017/3176 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie

M. LE MAIRE : L'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « Le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé en tout ou partie, et pour la durée de son mandat d'un ensemble d'actes de gestion courante, dont la liste est limitativement énumérée. »

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un Adjoint ou par un Conseiller municipal, agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

De même, sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le Conseil municipal.

Vous avez été destinataires du projet de délibération qui fixe la liste des actes qu'il vous est proposé de déléguer au Maire. Je vous rappelle que, lors de chaque réunion du Conseil municipal, il appartiendra au Maire de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée sur ce dossier, je le mets donc aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous adoptons donc cette délégation.

(Abstention du groupe les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon)

2017/3177 - Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie

M. LE MAIRE : La délibération suivante concerne la délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire, gestion de la dette et de la trésorerie.

Comme indiqué précédemment, l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « Le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'un ensemble d'actes de gestion courante, dont la liste est limitativement énumérée. »

Pour faciliter la gestion de la commune, il vous est proposé de déléguer certaines attributions au Maire en matière de gestion de la dette et de la trésorerie. Vous avez été destinataires du projet de délibération correspondant.

Je vous rappelle que, lors de chaque réunion du Conseil municipal, il appartiendra au Maire de rendre compte des attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

De même que précédemment, aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée sur ce dossier, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Abstention du groupe les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon)

2017/3178 - Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

M. LE MAIRE : Il nous reste à désigner les représentants du Conseil municipal au sein de Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, c'est-à-dire le CCAS.

Je vous rappelle que le Conseil municipal dispose de 16 représentants au sein du Conseil d'administration du CCAS.

L'article 9 du règlement intérieur du CCAS fixe que les représentants du Conseil municipal sont désignés à la suite de chaque élection du Maire, et à l'issue de chaque renouvellement du Conseil municipal.

Il incombe donc au Conseil municipal de procéder à une nouvelle désignation de ces représentants. Le mode de scrutin prévu à l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles est un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

J'ai reçu les listes de candidats suivants (trois). Y a-t-il d'autres listes depuis cet enregistrement des trois premières listes ? Apparemment, il n'y en a pas. Nous allons donc pouvoir faire circuler le scrutin, que je vais ouvrir. Vous ne vous déplacerez pas, les urnes vont venir à vous.

Je vous remercie de procéder au vote.

(Il est procédé aux opérations de vote.)

M. LE MAIRE : Le scrutin est clos. Nous allons maintenant dépouiller. Je demande à Mme Henriette Manoukian et à Mme Élodie Roux de Bézieux de commencer leur travail de dépouillement. Vous avez toute la nuit pour le faire, prenez votre temps.

(Il est procédé aux opérations de dépouillement.)

M. LE MAIRE : Merci aux scrutateurs qui ont effectué le dépouillement du scrutin.

Voici les résultats :

- La liste Socialistes et Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaire, Europe Ecologie les Verts, Centre démocrate, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Ecologie et Citoyens a obtenu 44 voix ;

- La liste UDI et apparentés a obtenu 8 voix ;

- La liste Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon a obtenu 12 voix.

Cela amène en total de sièges attribués au final, 11 sièges pour la liste Socialistes et autres, 2 sièges pour l'UDI, et 3 sièges pour la liste Les Républicains.

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Zorah Aït-Maten ;
- Jérôme Maleski,
- Henriette Manoukian ;
- Sylvie Palomino ;
- Charles-Franck Lévy ;
- Thérèse Rabatel ;
- Nathalie Rolland-Vannini ;
- Ali Kismoune ;
- Françoise Rivoire ;
- Antonia Bley ;
- Émeline Baume ;
- Véronique Bauguil ;
- Christophe Geourjon ;
- Inès de Lavernée ;
- Joëlle Sangouard ;
- Dominique Nachury.

Je vous remercie. Notre séance se termine. Nous partîmes 500 et... nous arrivâmes un peu moins nombreux, mais je suis sûr que cela ne présage pas du fonctionnement de notre Conseil municipal dès demain.

Nous ne ferons pas la photo ce soir, parce qu'il y a beaucoup d'absents. Nous la remettrons au mois de septembre. Quant à boire un verre, n'y comptez pas, ni ce soir ni demain. Nous verrons peut-être en septembre. Je suis désolé, mais nous allons clore ce soir et nous aurons d'autres occasions de boire les verres de l'amitié.

Merci.

(Applaudissements)

(La séance est levée à 21 heures 10)

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 JUILLET 2017

(n° 2017/3048 à 2017/3171)

Présidence de M. Georges KÉPÉNÉKIAN,

Maire

Le mardi 18 juillet à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 7 juillet 2017 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Chers collègues, peut-être nous pourrions débiter cette séance. Première séance du Conseil municipal avec un nouveau Maire à cette place. Encore une fois, je tenais à vous remercier toutes et tous de la confiance que vous m'avez accordée. J'espère que nous pourrons construire pendant le temps qui est devant nous un travail collectif pour le bien de cette Ville et de ses habitants.

Nous allons donc entrer dans le vif du sujet, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer le secrétaire de séance par vote à main levée, Mme Mina Hajri.

S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Képénékian, M. Sécheresse, Mme Ait Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, Mme Frih, M. David, M. Fenech, Mme Nachury, M. Blache, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, Mme Berra, M. Berat, M. Coulon, Mme Fondev, M. Pelaez, M. Levy, Mme Hobert, Mme Hobert, Mme Faurie-Gauthier, Mme Manoukian, Mme Hajri, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdait, M. Guillaud, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Rémy, M. Boudot, M. Bernard, Mme Baume, Mme Burillon

Absents excusés et dépôts de pouvoirs : Mme Brugnera (Pouvoir à Mme Palomino), M. Collomb (Pouvoir à M. Képénékian), M. Graber (Pouvoir à M. Maleski), Mme Lévy (Pouvoir à M. Lafond), Mme Balas (Pouvoir à M. Berat), Mme Servien (Pouvoir à M. Brumm), Mme Bley (Pouvoir à M. Giordano), M. Touraine (Pouvoir à M. Le Faou), M. Rudigoz (Pouvoir à Mme Reynaud), M. Julien-Laferrrière (Pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sangouard (Pouvoir à M. Guillaud), Mme Bauguil (Pouvoir à M. Broliquier), Mme Madeleine (Pouvoir à M. Geourjon), M. Tête (Pouvoir à Mme Baume)

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Bernard (Pouvoir à M. Coulon), M. Blache (Pouvoir à Mme Berra), M. Burillon (Pouvoir à Mme Condemine), M. Fenech (Pouvoir à Mme de Lavernée), Mme Fondev (Pouvoir à M. Levy), M. Hamelin (Pouvoir à M. David), Mme Perrin-Gilbert (Pouvoir à M. Rémy), M. Tête (Pouvoir à Mme Baume)

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. (Le quorum est constaté).

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées les 4 avril 2014 et 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire, par délibérations de principe n° 2014/4 et n° 2014/5 du 4 avril 2014, et n° 2015/1496 du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil municipal.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(Adopté.)

Questions écrites du 8^e arrondissement

M. LE MAIRE : Nous passons donc aux questions écrites, qui concernent aujourd'hui le 8^e arrondissement.

Conformément à l'article L. 2511-12 du Code général des collectivités territoriales, je propose de passer la parole au Maire du 8^e arrondissement, pour nous poser la première question.

a) Question n° 1 : Rénovation de la Cité Tony Garnier

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : M. le Maire, chers collègues, c'est Mme Carole Burillon qui posera la première question du 8^e arrondissement.

Mme BURILLON Carole : M. le Maire,

Chers collègues,

La Cité Tony Garnier, située dans le quartier des États-Unis constitue un patrimoine architectural inestimable, autour duquel le Musée Urbain Tony Garnier assure une médiation de qualité, qui lui offre un rayonnement en France et à l'étranger.

Ces immeubles, datant des années 30, vont être prochainement réhabilités, tant en termes de confort de l'habitat que de rénovation énergétique sous la houlette du bailleur GrandLyon Habitat.

Par ailleurs, les 25 fresques monumentales réparties dans le quartier, qui constituent un parcours unique au monde, vont être également restaurées dans le même temps que les murs qui les accueillent feront l'objet d'une nouvelle isolation par l'extérieur.

Pourriez-vous, M. le Maire, nous indiquer de quelle façon la Ville de Lyon soutient ce vaste projet, piloté par GrandLyon Habitat et comment veille-t-elle à l'intégrité historique et patrimoniale de ce quartier atypique ?

M. LE MAIRE : Merci. Je propose une réponse à deux voix, M. Jean-Dominique Durand d'abord.

M. DURAND Jean-Dominique : M. le Maire de Lyon,

M. le Maire du 8^e arrondissement, Chers collègues,

La question implique une double réponse sur le plan de l'urbanisme, avec la réhabilitation des immeubles, et une approche globale de la Cité

Tony Garnier, et patrimoniale, avec la rénovation des 25 murs peints, qui composent ce que l'on peut appeler la collection du Musée Urbain Tony Garnier.

Michel Le Faou traitera du premier aspect. Je m'arrête pour ma part sur la Cité Tony Garnier en tant que patrimoine du XXe siècle. Il s'agit d'un élément majeur du patrimoine historique de la Ville de Lyon, constitué par l'ensemble des logements qui furent en leur temps révolutionnaires, du fait du cadre de vie radicalement nouveau qu'ils offraient et par les murs peints.

Ces derniers retracent l'épopée urbanistique et architecturale de Tony Garnier, montrant, pour certaines, ses rêves, ses utopies, pour d'autres, ses réalisations, tandis que quelques-unes ouvrent sur de vastes horizons. Le projet d'ensemble de rénovation est piloté par GrandLyon Habitat, bailleur social propriétaire des logements.

Les murs peints ont été réalisés par CitéCréation entre 1988 et 1998. On parle bien ici de murs peints et non de fresques, ce dernier terme désignant une technique particulière de peintures murales. Ici, le décor est peint sur des supports accrochés aux murs pignon. Leur rénovation devrait être assurée par CitéCréation, avec trois commandes différentes selon l'état de conservation ou les demandes qui nous parviennent, soit la reproduction à l'identique, soit la simple modernisation, soit carrément une nouvelle création.

Ainsi, le premier mur inauguré le 6 décembre dernier est une nouvelle création. Son financement a été soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignation, à hauteur de 80 000 euros, à l'occasion de son 200^e anniversaire. La Direction de l'Éclairage Public de la Ville de Lyon a assuré la conception et la réalisation de sa mise en lumière. Ce nouveau mur raconte le quartier des États-Unis et son histoire. Il est placé sous les figures tutélaires d'Édouard Herriot et de Tony Garnier, le maire et l'architecte, deux visionnaires, qui se sont rencontrés autour d'un vrai projet urbain, et d'une certaine idée de la personne humaine dans la ville.

Nous commémorerons en cette année 2017 le 60^e anniversaire de la mort du premier et le 70^e anniversaire de la mort et 150^e de la naissance pour le second en 2018-2019, j'y reviendrai.

Le programme mené par GrandLyon Habitat inclut la réalisation d'une Maison du Projet, dont l'inauguration est prévue en octobre prochain. À la demande de la Ville, la gouvernance élaborée inclut un Comité politique, composé des adjoints à la culture, au Patrimoine et à l'Urbanisme et d'élus du 8^e arrondissement, mais aussi un Comité technique et un Comité de coordination, comprenant GrandLyon Habitat, le Musée Urbain et CitéCréation.

Le Musée Urbain a là un rôle central comme expert scientifique dans la création des nouveaux murs et de leurs scénarios, et aussi comme médiateur culturel et animateur, pour faire le lien avec les habitants réunis au sein des comités et avec les publics.

Au regard des questions culturelles et patrimoniales, la Ville est engagée sur la Cité Tony Garnier selon trois axes.

Le premier est le soutien apporté à l'association Musée Urbain Tony Garnier, avec principalement une subvention annuelle de fonctionnement de 75 000 euros et une subvention d'investissement de 9 500 euros, auxquelles s'ajoutent des aides plus modestes, qui soutiennent des initiatives ponctuelles. Pour 2018, une nouvelle convention-cadre est à l'étude, afin de préciser les engagements de la Ville.

Il convient de saluer ici le travail remarquable réalisé sous l'impulsion du Président de l'association, Jacques Bonniel, et de la directrice du Musée, Mme Catherine Chambon. Des expositions régulières rencontrent de grands succès avec le soutien de mécènes importants. Le Musée Urbain témoigne d'un beau dynamisme.

Le deuxième axe est la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire finalisé en 2016, dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, et co-financé par la Mission de Coopération Culturelle de la Ville et la Mission Entrée-Est. La dimension patrimoniale du quartier fait partie des grandes lignes directrices de ce document-cadre. Le Musée Urbain s'associe à d'autres institutions culturelles, les Archives Municipales, la Bibliothèque Municipale, la Maison de la Danse, l'Auditorium, l'Institut Lumière, les Journées européennes du Patrimoine. Le Musée travaille notamment sur le projet de médiation Univers-cité, pour lequel il a reçu 5 000 euros de crédits politique de la Ville, autour de l'exposition La vie, mode d'emploi, qui a reçu un soutien spécifique du Fonds d'intervention patrimonial, de 5 000 euros également.

Le troisième axe est celui de l'accompagnement de la médiation culturelle du projet Tony Garnier. Une enveloppe de 15 000 euros de crédits du Fonds d'intervention culturelle a été versée à cet effet à GrandLyon Habitat et la future Maison du Projet sera, de ce point de vue, très importante, pour réunir avec GrandLyon Habitat et le Musée Urbain, les habitants et les élus.

Je terminerai sur le 150^e anniversaire de la naissance de Tony Garnier, qui sera en 2019 un levier important, non seulement pour mettre en valeur les grandes réalisations de l'architecte à Lyon – je ne vais pas les énumérer ici –, et pour mieux connaître son œuvre, par des expositions et des colloques, dans le cadre de la poursuite de la rénovation des murs peints.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Jean-Dominique. Michel Le Faou, en complément.

M. LE FAOU Michel : M. le Maire de Lyon,

M. le Maire du 8^e arrondissement, Mes chers collègues,

Je vais compléter la réponse de notre collègue Jean-Dominique Durand pour la partie concernant la question relative à l'habitat.

L'opération de rénovation de la Cité Tony Garnier, propriété de GrandLyon Habitat, sera une réhabilitation patrimoniale exemplaire, et notre collègue, Jean-Dominique Durand, vient d'y faire référence, en rappelant l'enjeu patrimonial, urbain et architectural que revêt ce patrimoine.

Pour ma part, je vais vous parler aussi de l'enjeu de la politique de l'habitat et du logement. En effet, ce n'est pas un simple rafraîchissement de façades, comme certains ont pu le penser ou le dire, car les travaux envisagés permettent de moderniser et de pérenniser cette cité à forte valeur patrimoniale, labellisée Patrimoine du XXe siècle, rappelons-le. Il s'agit d'une opération qui servira d'exemple, comme en leur temps, dans les années 20, 30, ces cités furent exemplaires et exceptionnelles par l'innovation et le confort qu'elles ont apportés aux ouvriers de l'époque. Ce grand quartier d'habitat social reste bien vivant et d'une grande utilité pour le logement des salariés et retraités modestes, ainsi que pour les jeunes ménages qui démarrent dans la vie.

Nous ferons donc pour les Cités Tony Garnier, en partenariat avec GrandLyon Habitat, une opération dans le respect des ambitions de notre Ville, une ville durable, attractive et solidaire. Il s'agit d'une réhabilitation globale et ambitieuse, conciliant à la fois les objectifs de performance thermique, de préservation du patrimoine et de maintien d'une offre de logements abordables et attractifs. Il s'agit d'un ensemble de 46 bâtiments, représentant 1 543 logements, à usage d'habitation locative, avec des commerces en rez-de-chaussée. Cette résidence a été construite au début des années 20 et jusque dans le milieu des années 30. Cette Cité HBM a été réhabilitée une première fois, en sept tranches successives, à partir de 1985, en réalisant tout d'abord une isolation par l'extérieur des murs pignon aveugles, ce qui a donné lieu à la réalisation par la Cité de la Création de murs peints, inspirés par l'œuvre graphique de Tony Garnier, et dont Jean-Dominique Durand vient de nous parler.

Mais une rénovation datant des années 80 est aujourd'hui obsolète. Aussi, depuis 2013, des études pour les travaux de la première tranche ont été engagées et conduites dans un cadre partenarial avec les services de la Ville et les Architectes des Bâtiments de France. En 2016, GrandLyon Habitat a engagé le projet Tony Garnier, un projet global de réhabilitation de la Cité, portant à la fois sur la réhabilitation des bâtiments et des logements, et sur le cadre de vie, avec la modernisation et le réenchantement des murs peints, sujet déjà évoqué par Jean-Dominique Durand.

Un phasage est proposé en cinq tranches, pour traiter l'ensemble de la Cité, qui sera raccordée au chauffage urbain, avec une première tranche de réhabilitation de 275 logements en préparation. Une rénovation exemplaire, qui permettra de supprimer, à terme, le chauffage électrique très coûteux, couplé à une nouvelle isolation des bâtiments. Les locataires vont grandement gagner en confort et en économies d'énergie. En outre, la solution choisie du raccordement au réseau de chauffage urbain permet de répondre au mieux aux objectifs patrimoniaux et environnementaux.

L'homogénéité sera aussi le fil rouge de ces tranches successives. Le programme des travaux de tranches suivantes sera celui défini lors de la première tranche, afin de retrouver une homogénéité à l'échelle de la Cité, dans son ensemble.

Pour finir, je vous livrerai quelques impressions sur le travail exemplaire de concertation, qui a été mené avec les locataires, pour élaborer avec eux un programme qui tienne compte de leurs usages quotidiens des logements. Nous avons lu dans Le Progrès, et c'est certainement vrai, GrandLyon Habitat a inventé pour cette opération le concept de réhabilitation participative. La concertation a été initiée très en amont et accompagnée par des supports de communication dédiés. La présentation aux locataires d'un premier logement témoin a eu lieu en janvier 2016, afin de montrer le programme de travaux envisagés et de recueillir leur avis. Les avis recueillis lors des visites du logement témoin ont été analysés et pris en compte, notamment concernant la loggia, l'aménagement de la cuisine et de la salle de bains, dont l'étroitesse de la douche avait été soulignée. Le cabinet Trajectoires-reflex, l'équipe de maîtrise d'œuvre sociale dédiée au projet, a donc accueilli et échangé avec plus de 100 locataires, lors de quatre demi-journées de permanence, consacrées à cette concertation. Les comités de locataires ont été eux aussi

associés à ce projet.

Une opération exemplaire donc à tous points de vue, c'est ce que nous souhaitons tous au regard de la valeur historique et patrimoniale de cette Cité. Il s'agit de notre passé et de notre avenir. Le symbole est fort. L'enjeu demeure de ne pas détruire l'identité du quartier, de conserver l'image historique de Tony Garnier, la cité ouvrière idéale, avec la participation de ses habitants à sa rénovation, une opération qui s'intégrera parfaitement dans le Musée Urbain Tony Garnier et ses murs peints. Un Musée, oui, mais totalement vivant et habité, c'est un projet rare et ambitieux.

Enfin, pour terminer, je voudrais souligner l'engagement financier de GrandLyon Habitat sur cette opération. Le coût de la première tranche de travaux, qui regroupe donc 275 logements, s'élève à ce stade à 17,9 millions d'euros hors taxes, ce qui représente un montant de réhabilitation par logement de 87 200 euros, ce qui est loin d'être négligeable et qui montre en tout cas l'effort porté par GrandLyon Habitat et les différents financeurs de cette opération, pour faire en sorte que cette opération soit exemplaire. Et je suis certain que la rénovation de ce patrimoine historique et d'utilité publique rendra notre ville encore plus belle, attractive, engagée dans une politique de logement durable, abordable et de qualité pour tous, ce qui est, j'en suis convaincu, notre ambition commune.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, chers collègues. M. le Maire, voilà une réponse particulièrement exhaustive, mais qui est à la hauteur du projet en cours et de la mémoire de ce quartier.

b) Question n° 2 : PUP Berliet

M. LE MAIRE : La question, suivante, M. le Maire.

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : M. le Maire, la deuxième question sera posée par Mme Marie-Odile Fondeur.

Mme FONDEUR Marie-Odile : M. le Maire, Mes chers collègues,

Le Projet Urbain Partenarial Berliet, qui concerne le tènement des anciennes usines du constructeur automobile et s'étend sur 2,7 hectares prévoit la construction de plus de 600 logements d'ici 2019. Certains ont d'ailleurs déjà été livrés et sont occupés.

Cette dynamique immobilière s'inscrit dans un contexte de hausse démographique continue sur le 8^e arrondissement, avec en moyenne 1 000 habitants supplémentaires chaque année. Cette hausse nous astreint à des efforts constants en termes d'équipements publics, afin de répondre aux nouveaux besoins des familles : voirie, espaces verts, équipements sportifs, établissements d'accueil petite enfance ou encore groupes scolaires. La demande se fait parfois pressante. C'est dans ce contexte que des équipements publics, programmés sur ce quadrilatère en mutation, doivent être mis en service dans les mois et les années à venir.

Pourriez-vous, M. le Maire, nous dresser un point d'avancement du projet, et nous confirmer le calendrier des opérations, notamment au sujet des deux équipements publics qui sont vivement attendus par les habitants du 8^e arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. C'est notre collègue Michel Le Faou qui répond.

M. LE FAOU Michel : M. le Maire de Lyon, M. le Maire du 8^e arrondissement,

Mes chers collègues,

Le 8^e arrondissement est le deuxième arrondissement le plus peuplé de Lyon et subit depuis des décennies de profondes mutations urbaines. Son emplacement fait de cet arrondissement la porte d'entrée est du centre de la métropole, et lui permet de profiter d'un réseau de transports collectifs efficace, qui s'est largement renforcé depuis les années 2000.

Cette bonne desserte, accompagnée de traitements de qualité de l'espace public et d'opérations de renouvellement d'envergure (la ZAC Berthelot Épargne, la ZAC Valéo, la ZAC Mermoz Nord, l'importante dynamique urbaine sur Grand Trou-Moulin à Vent), transforme petit à petit l'image du 8^e arrondissement.

Dans le cadre du SCoT de l'agglomération, le territoire Centre doit poursuivre sa croissance résidentielle et économique, en affirmant le rayonnement de grands sites d'intérêt métropolitain. Le 8^e arrondissement, moins dense que certains quartiers constitués lyonnais du centre, dispose encore de réserves foncières pour poursuivre son renouvellement et participer ainsi au développement de la métropole, tout comme les autres arrondissements du croissant est lyonnais. Je veux bien évidemment faire référence aux 7^e et 3^e arrondissements.

Dans ce contexte, la Métropole et la Ville de Lyon ont souhaité se doter des outils pour accompagner ce fort développement par le financement des équipements publics nécessaires aux nouveaux habitants.

Le PUP Berliet, en plein développement, est un bel exemple de mise en œuvre de ces outils. Ce projet est ambitieux puisqu'il prévoit la construction de quasiment 50 000 mètres carrés de logements, commerces, bureaux, d'un bowling relocalisé, et ceci dans un secteur à la croisée de deux lignes de tramway.

À ce jour, 378 logements ont été livrés, 123 le seront entre juillet et septembre de cette année. La dernière opération de construction de logements et de bureaux se situe sur l'emprise du bowling libérée, actuellement en démolition. Cet ensemble de 145 logements, une salle de sport et des bureaux sera livré entre avril et juillet 2019.

Parallèlement, la Métropole réalise les infrastructures de voirie et d'espaces publics qui desservent l'opération. La rue de la Fraternité et la partie sud de la rue Saint-Gervais sont en cours de travaux.

La Ville de Lyon, de son côté, a engagé son programme d'équipements publics. Une crèche de 48 berceaux ouvrira à l'automne prochain. Pour ce qui concerne l'école, le choix de l'équipe de conception-réalisation, entretien et maintenance, vous est proposé aujourd'hui à la validation et nous le verrons tout à l'heure dans une délibération. Le jury a fait le choix du groupement Eiffage Construction, associé à l'Atelier Didier Dalmas, avec un objectif de livrer ce groupe scolaire pour la rentrée 2019. 22 berceaux et trois classes sont directement financés par les participations payées par les opérateurs.

Le bilan de l'un des premiers PUP est aujourd'hui positif et nous donne les pistes pour encore améliorer nos modalités de négociation avec les opérateurs. Les PUP que nous signons ces derniers mois maintiennent une ambition forte en matière de qualité de plan-masse, d'architecture et dimensionnement au plus près des montants des participations dues au titre des équipements publics induits. Le financement est sans commune mesure avec ce que nous pourrions récolter par la simple taxe d'aménagement.

Nous pouvons aujourd'hui nous féliciter de maîtriser cet outil de production de la ville, et je tiens ici à remercier tous les opérateurs immobiliers, qui jouent le jeu et qui s'engagent à nos côtés en faveur d'un urbanisme qui intègre les besoins de financement d'équipements publics.

Je vous remercie.

c) Question n° 3 : Projet de centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple

M. LE MAIRE : M. Christian Coulon, vous avez la parole pour la troisième question.

M. COULON Christian, Maire du 8^e arrondissement : Merci, M. le Maire.

Le projet de nouveau centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple avance. Le programme est élaboré en lien avec les acteurs du quartier, notamment les écoles et les associations. Le Conseil d'arrondissement se réjouit de l'arrivée de ce nouvel équipement et d'un centre social à part entière sur le quartier, offrant une surface plus vaste comprenant notamment une offre d'accueil petite enfance et des locaux associatifs.

Toutefois les habitants du quartier Langlet-Santy s'inquiètent de la disparition du local du centre social, situé au cœur de la résidence Maurice Langlet, et le nouveau site leur semble éloigné et difficile d'accès.

Pourriez-vous, M. le Maire, nous donner des éléments capables de rassurer les habitants quant à leur association étroite à ce projet, en lien avec les acteurs du quartier, et nous confirmer que les cheminements favoriseront l'accès au nouveau site, situé avenue Général Frère, depuis le quartier Langlet-Santy ?

M. LE MAIRE : Merci. C'est M. Charles-Franck Lévy qui va vous répondre.

M. LÉVY Charles-Franck : M. le Maire, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La relocalisation du centre social est effectivement indispensable pour répondre pleinement aux besoins des habitants du quartier. Je vous rappelle que la surface actuelle du centre social est seulement de 212 mètres carrés et que sa capacité de développement et son offre d'activités

sont de fait limitées.

Le local occupé aujourd'hui va donc laisser la place – et vous avez rappelé le descriptif du futur équipement – à un nouvel équipement. Cependant, les questionnements que vous avez exposés, M. le Maire, sont tout à fait légitimes. Le travail de concertation qui va être mené d'ici l'ouverture de cet équipement sera de nature à rassurer les habitants, à leur donner des preuves concrètes de la facilité d'accès, et de transformer naturellement les habitudes acquises aujourd'hui. Ce travail a déjà débuté avec le centre social des États-Unis, qui ne ménage pas les efforts pour associer à la démarche les partenaires associatifs et habitants du quartier.

Le centre social des États-Unis sera bien sûr au cœur du dispositif et nous a indiqué, dès la première évocation du projet, souhaité travailler avec les habitants tout au long du processus d'étude et de réalisation du futur centre.

L'association s'est engagée dans une démarche sur trois aspects :

Une communication sur son engagement dans ce processus en direction des usagers du centre social Santy, à travers notamment un questionnaire diffusé pendant la fête de quartier, des lettres d'information du centre social diffusées également largement.

La participation au travail d'écriture du cahier des charges du futur bâtiment avec les services de la Ville et le programmiste.

Et enfin, le lancement de la concertation avec les associations à la fois du côté Maison du Peuple et du côté Santy. Cela s'est concrétisé par une rencontre, par exemple, entre les présidents et directeurs des centres sociaux États-Unis, Laënnec, Mermoz, MJC Laënnec Mermoz et la Ville de Lyon, en juin dernier, et par le lancement d'un groupe projet en collaboration avec la CAF.

Le centre social est bien sûr partie prenante et, lors du dialogue de gestion que nous avons eu le 6 juillet dernier, nous avons demandé au centre social de nous proposer des dates pour la tenue d'une réunion publique à la rentrée, pour présenter le projet aux habitants et répondre notamment à leurs interrogations.

Bien sûr, il s'agit de tenir compte de la perception des habitants et nous réfléchissons au maintien d'un espace dédié au centre social au cœur du quartier. Plusieurs pistes sont étudiées à ce sujet : la question – vous l'avez précisé, M. le Maire – des cheminements et du maintien d'un ancrage du centre social dans le quartier.

Concernant l'aménagement d'un cheminement piéton amélioré du quartier Santy vers le nouvel équipement, la seule voie d'accès publique pour aller de la résidence Maurice Langlet vers le futur équipement est la rue Florent, qui se situe à l'est de la résidence. Les deux autres voies d'accès possibles et plus directes vers la rue Général Frère, que vous connaissez, sont également des voies privées, comme la rue des Roses et le passage Comtois. Les démarches pour étudier l'amélioration de la circulation piétonne vers le futur équipement sont en cours. En effet, le quartier est inscrit, comme vous le savez, dans le cadre du renouvellement urbain en priorité régionale et nous envisageons de redonner une traversière lisible à l'échelle du piéton. Et nous veillerons à ce que les usagers puissent faire part de leur expérience à ce sujet.

L'autre point que vous soulignez, M. le Maire, concerne le maintien d'un ancrage du centre social sur le quartier Langlet-Santy. Ce maintien est important, mais il ne peut être conservé, vous l'avez bien compris, sur la même localisation qu'aujourd'hui. En revanche, il s'agit de travailler à une présence du centre social auprès des familles. Le centre social est un partenaire important de l'école Jean Giono, dont il assure l'ALAE, et demeure présence concernant des actions liées à la parentalité sur le quartier. L'autre volet est une présence associative renforcée à l'attention des habitants, notamment à travers une structure, qui va ouvrir à l'automne prochain au niveau du 108 avenue Paul Santy. Le local fera l'objet d'une occupation mutualisée entre le centre social Maurice Langlet, l'association Les Petites Cantines, et les associations ACEPP et Arts et Développement, qui interviennent également sur le quartier. Ce local serait de nature à favoriser la transition vers le nouveau centre social, mais également de maintenir un lien de proximité au cœur de la résidence Maurice Langlet. Ce local nécessite des travaux. Le projet est toujours en cours de définition avec les structures précitées et un architecte. C'est bien le centre social des États-Unis qui portera le bail pour l'ensemble des associations.

M. le Maire, vous avez donc bien noté notre souhait de mettre en lien familles, habitants, associations, tous les acteurs du quartier, tout ceci afin de construire un véritable projet associatif pour ce futur centre social, qui sera bien destiné aux habitants de Langlet-Santy, mais qui sera aussi l'une des premières pierres de la réhabilitation du quartier Mermoz Sud.

Je vous remercie

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Nous allons donc passer maintenant à l'examen de notre ordre du jour. Je voudrais préciser que, par souci de continuité dans l'instruction des dossiers, j'appellerai pour rapporter les dossiers les rapporteurs désignés lors de l'instruction en Commission, sans changement, à moins que ces derniers ne soient absents ce jour. Nous avons pris cette option, et, en conséquence, pour ce qui me concerne, je serai amené à rapporter les dossiers relevant de mon ancienne délégation de Premier Adjoint, Adjoint à la Culture. Et je rajouterai qu'en fin de séance, je vous communiquerai les contours des délégations des membres de l'exécutif que vous avez élus hier.

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, ÉVÉNEMENTS

2017/3111 – Approbation de deux conventions sur les usages numériques et l'édition entre la Ville de Lyon et l'ADAGP pour les établissements culturels (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : Je rapporte la première délibération, 3111, concernant les deux conventions sur les usages numériques et l'édition entre la Ville de Lyon et l'ADAGP pour les établissements culturels. Il a une demande de temps de parole. M. Brolquier, vous avez la parole.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, M. le Maire.

Autant vous prévenir tout de suite, les élus UDI et apparentés vont être extrêmement interrogateurs aujourd'hui sur des sujets sur lesquels les conseillers municipaux et les Lyonnais ont besoin de connaître votre positionnement, et notamment votre positionnement en tant que nouveau Maire de Lyon.

Alors, à l'occasion de cette première délibération du premier Conseil présidé par vos soins, j'ai souhaité prendre ce temps de parole afin d'évoquer un sujet qui est depuis bien longtemps mis volontairement à l'écart par l'exécutif lyonnais. Il s'agit de l'inventaire des équipements de proximité transférés aux mairies d'arrondissement.

Votre prédécesseur avait décidé, unilatéralement, de ne pas respecter la loi, en totale négation de l'article L. 2511-21 du Code général des collectivités territoriales. En effet, il a pendant plusieurs mois refusé, dans un premier temps, de dresser l'inventaire des équipements de proximité dont la gestion devait, de droit, être transférée aux arrondissements. Puis, il a également adressé une fin de non-recevoir à toutes les demandes qui lui ont été faites afin de réunir la Commission mixte paritaire chargée d'élaborer ces inventaires.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans la même situation qu'il y a un an et demi, où plusieurs maires d'arrondissement avaient été lanceurs d'alerte sur cette anomalie lyonnaise. En mars dernier, nous avions cru voir le bout du tunnel lorsqu'un projet de délibération faisant l'état de ces inventaires avait été présenté en commission thématique. Cependant, pour des raisons plus que discutables, il fut décidé de repousser aux calendes grecques leurs élaborations. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Quand les commissions mixtes seront-elles réunies ? La loi sera-t-elle enfin respectée à Lyon ? M. le Maire, pouvez-vous nous dresser un échéancier précis sur ce dossier ?

Si vous souhaitez administrer cette Ville avec une gouvernance différente, plus démocratique, comme cela vous a été demandé hier, il est nécessaire de revenir dans le giron du CGCT. Sortons rapidement de cette situation ubuesque. C'est en tous les cas notre volonté. Votre gestion de ce dossier donnera le ton du rapport que vous souhaitez mettre en place entre la mairie centrale d'une part et les mairies d'arrondissement d'autre part.

Je vous remercie pour les précisions que vous apporterez à l'ensemble des élus municipaux sur ces questions.

M. LE MAIRE : Merci, M. Brolquier. J'avais essayé de deviner quel sujet vous aborderiez derrière cette délibération. Vous aviez d'autres occasions ou d'autres délibérations plus propices, mais c'est la première partie du feu d'artifice que vous avez décidé de lancer. Dont acte.

C'est une question évidemment très importante. Je pourrais d'ores et déjà vous renvoyer à l'étude qui a été commencée par Guy Corazzol. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Lyon reste très fidèle à l'application de la loi et du droit. Cette question est à mon ordre du jour. Nous en avons même parlé hier soir, après le Conseil. Je pense que vous aviez déjà vous-même abordé ou entrevu cette question dans cette

intervention. Je pense que nous aurons effectivement dès l'automne des réponses à vous apporter pour réfléchir ensemble sur la manière de garder en même temps le respect de la loi, l'esprit de cette Ville de combiner et de créer aussi une harmonie entre tous ses arrondissements et la mairie centrale. Cette question est donc réellement à l'ordre du jour. Promis, la réponse vous sera donnée à l'automne. Nous travaillerons avec toutes les composantes et toutes les mairies de notre Ville, et je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3121 – Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 entre la Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : M. Luc Lafond a demandé un temps de parole au nom du groupe UDI.

M. LAFOND Luc : Mon intervention est retirée, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix.

Je mets aux voix les conclusions de ce dossier. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3123 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre en vue de l'organisation de cours d'histoire générale de l'art (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : Là aussi, je sens que la question à venir n'est pas directement en rapport avec le Louvre. M. Denis Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci, M. le Maire.

Un rapport sur un musée et immédiatement, mon esprit est en éveil, et au sujet de l'urgence patrimoniale et culturelle que représente le Musée des Tissus et des Arts décoratifs.

À la suite du rapport d'étape du cabinet In Extenso, qui a été rendu fin mai, les différents acteurs du dossier ont décidé de se réunir afin de convenir d'une solution. Le 5 juillet dernier, l'État, la Région, la CCI, Unitex, la Ville de Lyon et la Métropole se sont donc retrouvés autour de la table des négociations, la Ville et la Métropole, il faut bien le reconnaître, à marche forcée, comme depuis le début sur ce dossier.

Il ressort néanmoins de cette rencontre que des solutions se dessinent. Enfin, j'allais dire. Deux hypothèses ont été évoquées, mais il semble que le plan de sauvetage proposé par la Région et la CCI, à savoir le maintien des musées dans leur autonomie, dans leur hôtel particulier de la rue de la Charité soit le plus plausible. Nous nous en réjouissons. C'est en effet la solution que nous défendions depuis plusieurs mois.

Dans cette perspective, la CCI céderait ces deux hôtels à l'euro symbolique, contre l'engagement de la prise en charge des investissements. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait savoir qu'elle était prête à être chef de file. Il faut saluer cet engagement considérable de la Région, qui fait preuve d'une grande responsabilité envers notre patrimoine. Un engagement qui, il faut bien le reconnaître, aura été le déclencheur des avancées que nous connaissons aujourd'hui.

La plupart des acteurs présents à la réunion du 5 juillet se sont engagés autour d'un projet très novateur, une vitrine de notre patrimoine et de nos savoir-faire, tant en matière d'artisanat que de hautes technologies, pour sauver le Musée des Tissus et des Arts décoratifs. Deux opérateurs manquaient pourtant à l'appel de cette mobilisation générale : la Ville de Lyon et la Métropole.

Je m'adresse là autant à vous, M. le Maire, qu'à vous, M. le Président de la Métropole. Nos collectivités, vos collectivités, ne peuvent se tenir en marge d'un projet à forte capacité de rayonnement et dont elles sont les premières bénéficiaires. Que l'on se place d'un point de vue patrimonial, économique, culturel, scientifique ou touristique, ce serait un non-sens que de ne pas s'engager. Car nos musées, et le projet qui se dessine, seront à la croisée de tous ces domaines pour apporter une dynamique supplémentaire à notre territoire.

Autre Président, autre Maire, autres mœurs aussi, Messieurs Kimelfeld et Képénékian, il est aujourd'hui de votre responsabilité de sceller la résurrection ou la mort de nos musées. Il faut maintenant aller vite, car l'idée est de lancer le projet en septembre. La réunion du 20 juillet, dans quelques jours, jeudi, sera donc la réunion de la dernière chance. Alors, au nom des Lyonnais, au nom de l'histoire de notre Ville, au nom des 130 000 signataires aussi de la pétition, nous vous le demandons solennellement, ne laissez pas passer cette chance.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE : Je vais bien sûr vous répondre. Je voudrais quand même, avant cela, corriger les petites phrases sibyllines que vous glissez dans votre propos, c'est-à-dire qu'on est à marche forcée, qu'on n'est pas intéressés. Cela, je ne peux vraiment pas l'accepter, parce que, s'il y a une personne ici qui, depuis quatre ans, essaie de s'occuper de ce Musée, avec des outils, peut-être pas ceux seulement de la pensée unique, mais en essayant d'inventer un nouveau projet, je veux en porter la responsabilité.

Pour faire avancer des sujets, il faut être plusieurs, et il faut être plusieurs en phase. Cela étant dit, je ne veux pas vous laisser dire que nous sommes absents. Si les élus ne se sont pas rendus à la réunion le 5 juillet, c'est que nous n'étions pas en situation de prendre des décisions. Nous l'avons fait savoir, mais nous étions représentés par nos services et nos services avaient parfaitement l'autorité pour écouter et entendre ce qui avait été dit, puisque la réunion du 5 ne devait pas être une réunion de décision, mais de présentation. Ces quelques mots étant dits avec un peu de passion, vous me le pardonnerez, mais je crois qu'il convient de corriger quelques idées reçues sur l'évolution de ce Musée.

Je voudrais dire ensuite que Gérard Collomb, qui n'est pas présent aujourd'hui, bien entendu, s'est personnellement impliqué en amont de cette période pour trouver des moyens, dans l'esprit qui est celui de notre Ville, dans des combinaisons public-privé, des moyens de sauver ce Musée.

Il faut peut-être, et je le dis d'emblée, que nous inventions aujourd'hui des modèles, plus que jamais, compte tenu des contraintes qui vont peser sur toutes les collectivités territoriales, des projets qui ne passeront pas que par de l'argent public. Nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'une nouvelle réunion a lieu dans quelques jours.

Je tiens à vous préciser que nous avons proposé, évidemment, un projet. Le travail d'In Extenso, M. Broliquier, a été réalisé essentiellement sur les propositions de nos directeurs de Musées, à savoir le Musée des Beaux-Arts et le Musée des Confluences, pour ce qui concerne la Métropole. C'est ce qui a constitué l'armature. Ce que nous avions en projet, c'était de permettre à ces collections de vivre et de rencontrer des publics, des grands publics, que sont plus de 300 000 visiteurs au Musée des Beaux-Arts et qui sont aujourd'hui plus de 700 000 au Musée des Confluences. Aujourd'hui, le projet retenu n'est pas celui que nous avions proposé, qui était, vous le savez bien, de délocaliser, de trouver des moyens financiers pour permettre de faire vivre ces collections, et surtout de les montrer à des publics les plus variés possible, pas seulement – et je respecte les 130 000 signataires de cette pétition – ceux qui sont habitués et qui connaissent l'histoire de ce Musée. Vous parlez de rayonnement, c'est le grand public.

Je fais un raccourci, le projet actuellement proposé a comme objectif 100 000 visiteurs, et nous allons dépenser plus de 30 millions d'euros de travaux pour 100 000 visiteurs. Je vous assure que cela met l'investissement par visiteur extrêmement cher.

Je parle ensuite du budget qui a été prévu pour le fonctionnement. Nous avons prévu qu'il y aurait un reste à charge de 2 millions d'euros. Nous sommes aujourd'hui à 1,7 million d'euros. Nous passons à 2 millions d'euros, nous ne savons pas pourquoi. Ces 2 millions d'euros, il va falloir imaginer comment les financer. Il ne s'agit pas seulement de considérer qu'il faut conserver des collections, parce que c'est le premier devoir d'un musée, d'une ville comme la nôtre et des collectivités, pour ne pas les montrer. Il faut faire vivre une collection, il faut lui donner vraiment de l'ampleur, et utiliser éventuellement le rayonnement et le travail avec d'autres musées. Notre idée de pôle muséal dans cette ville n'est rien moins que cela.

Aujourd'hui, c'est ce que nous dirons, nous trouvons que, partir sur de l'argent public, 20 % par l'État et le reste payé par la Région, c'est

peut-être, dans un moment où les collectivités vont avoir à trouver les 13 milliards d'euros dont vous avez entendu parler, un peu compliqué. La Ville est attentive à l'évolution de ce projet. La Ville est attentive à des propositions différentes. Nous ferons ces réserves le 20 juillet prochain. Nous avons décidé, de toute façon, que c'est en septembre que les arbitrages seraient rendus.

En résumé, nous n'avons pas d'attitude aujourd'hui pour dire que nous sommes désintéressés. Nous sommes au contraire très intéressés, mais nous essayons de conserver l'esprit des projets de coopération public-privé, parce qu'il existait des voies possibles.

La Région imagine de prendre en charge tout cela. Très bien. Si elle est capable de le faire, dont acte, nous serons contents d'avoir un musée régional dans notre Ville.

Je répondrai plus amplement et plus précisément à une autre occasion, lorsque nous mettrons réellement ce sujet à l'ordre du jour.

M. le Président, vous souhaitiez vous exprimer.

M. KIMELFELD David : M. Broliquier m'a interpellé. C'est un nouvel exercice, nous allons nous y plier, pour fournir une double réponse. Cela ne vous étonnera pas, la réponse sera de la même teneur que celle de M. Georges Képénékian. Il n'y aura pas une feuille de papier à cigarette sur ce sujet, d'ailleurs comme sur d'autres, entre la Ville de Lyon et la Métropole.

Je dirais simplement que, pour moi, et M. Geourjon, souvent, le dit dans votre groupe, il y a des projets qui manquent d'ambition. Ce qui a été proposé par la Région est, à mon avis, une solution qui manque d'ambition. Elle se contente de faire reposer la solution uniquement sur les financements publics. Nous ne pouvons pas faire ce choix de la facilité et nous en contenter. Vous êtes très attachés au Musée, nous sommes très attachés au Musée, si nous voulons de l'ambition pour ce Musée, il nous faut un projet novateur, un projet fédérateur. Il ne peut pas se contenter simplement d'être un projet qui s'apparente quelquefois à un coup de communication, pour dire : « Je mets tant sur la table. » Non, il nous faut tenir compte des contraintes financières, mais tenir compte aussi, comme vous le savez de l'ambition que nous avons pour ce Musée. Et l'ambition que nous avons pour ce Musée, c'est d'être un projet qui s'inscrit dans les musées du XXI^e siècle, et pas dans les musées du passé. Voilà ce que je souhaitais en dire.

Il nous faut donc continuer à travailler, à travers ce que nous avons proposé, ce que la Ville a proposé, ce que Georges Képénékian a proposé quand il était Adjoint à la Culture. Je ne doute pas un instant que nous trouverons ensemble un terrain d'entente pour le bien de ce Musée, mais pas forcément in situ.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci. À suivre donc, dans tous les cas, nous aurons à revenir sur ce sujet, évidemment.

Je mets aux voix cette délibération concernant le Musée des Beaux-Arts et l'École du Louvre, qui reste un vrai sujet.

Il n'y a pas d'opposition ? Elle est adoptée.

2017/3133 – Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable 2017 à 2020 – Demande d'autorisation de signature d'une quatrième déclaration de coopération culturelle Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : Le groupe Lyon Gauche Solidaires a demandé la parole. Mme Nicole Gay, vous avez la parole.

Mme GAY Nicole, Adjointe : M. le Maire,

Cela fait un drôle d'effet de se retrouver à gauche. Intéressant.

(Applaudissements.)

M. le Maire, Chers collègues,

La Charte de coopération culturelle est née en 2004 d'une volonté forte d'introduire un volet culturel dans la politique de la Ville. Cette volonté s'appuie sur la conviction que la culture est essentielle dans le développement des quartiers et l'épanouissement des habitants, que la culture doit avoir sa place dans chaque projet de renouvellement urbain, que la culture est un outil de développement des solidarités.

Cette Charte partait aussi du constat que, si l'art et la culture sont utiles pour le développement des territoires, nos institutions n'y étaient pas présentes ! Une absence d'autant plus regrettable que ce réseau institutionnel représentait 98 % du budget de la Culture. Il fallait donc pouvoir utiliser ce droit commun.

Il a donc fallu mobiliser le réseau des institutions : une mobilisation de savoirs, une mobilisation de compétences, une mobilisation de moyens, une mobilisation au nom de leur mission de service public.

13 ans après cet acte fondateur, la Charte s'engage dans une nouvelle aventure humaine avec un nouveau nom : la Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable.

Les chartes numéro deux et trois n'avaient déjà cessé d'élargir leur champ d'action, notamment aux questions d'insertion, d'éducation, d'écoresponsabilité.

Avec cette quatrième étape, son champ d'action s'élargit encore, son ambition étant de placer la culture au cœur de toutes les politiques de la Ville de Lyon. Et cela, tout en gardant notre priorité : que les politiques mises en œuvre bénéficient au plus grand nombre et que personne ne soit laissé de côté.

Aujourd'hui, le volet de la politique de la Ville s'équilibre avec le reste des engagements. Mais dans la quatrième charte, il y a 140 engagements rien que sur la politique de la Ville, contre 60 en 2004. Donc, les actions à destination des quartiers les publics prioritaires augmentent en volume.

Sans valeur contractuelle, la Charte n'est pas contraignante. Mais la voter en Conseil municipal, signée par tous les financeurs, lui donne du poids. Et sa force vient justement de ce qu'elle n'est pas une contrainte, elle est un engagement qui se fonde sur des valeurs partagées, et qui crée une émulation collective, une culture commune.

Cinq nouveaux partenaires rejoignent la charte et portent à 26 les établissements et structures culturels qui s'engagent. Les MJC et les centres sociaux constituent quant à eux le réseau de base et contribuent à l'écriture de projets culturels de territoires.

Cette Charte est exemplaire à plusieurs niveaux, nous en relevons au moins deux :

Les engagements des partenaires se font sans budget supplémentaire, et cela dans un contexte de baisse globale des financements. L'impact le plus lourd vient du retrait de la Région. Et malgré ce resserrement des moyens, le nombre d'engagements est plus important. Il y a ainsi une progression de la mobilisation du droit commun de la culture pour la politique de la Ville.

Deuxième aspect de cette exemplarité, le travail en transversalité avec les élus et les services. La charte Croise le plan d'actions égalité femmes-hommes, citons en exemple les Journées du patrimoine avec le musée Gadagne et l'association H/F. Elle touche aussi à l'accessibilité par des actions de toutes nos institutions culturelles pour accueillir tous types de handicaps. Elle participe au Plan Climat Énergie Territoire, et elle converge avec le rapport sur le développement durable à la Ville de Lyon.

La réussite de cette quatrième charte nécessite de disposer des moyens humains correspondant à ses ambitions. Suivre, adapter, rectifier, sont les trois actions nécessaires pour évaluer les territoires et les engagements.

Cette Charte de coopération culturelle est très singulière. Inventée à Lyon, son nom et son principe sont maintenant repris ailleurs. Elle est prise comme référence dans la Métropole lyonnaise, mais aussi en France et en Europe. Encore un modèle lyonnais qui s'exporte !

À l'occasion du vote de cette quatrième charte, nous voulons saluer les élus qui ont soutenu cette initiative dès 2001 : notre précédent Maire Gérard Collomb, Patrice Béghain, Pascale Bonnel-Challier et mon ami Louis Lévêque. Et bien entendu, Georges Képénékian, qui a poursuivi et approfondi ce travail. Nous voulons aussi saluer Marc Villarubias, qui pilote la Charte depuis son début, et toute son équipe de la Mission de coopération culturelle.

Nous les remercions pour ce travail remarquable, riche de promesses pour nos quartiers, riche de liens pour notre Ville, riche de découvertes pour les Lyonnais et les Lyonnaises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Nicole. C'est très bien dit, bien résumé, bien ramassé, merci.

Je mets aux voix ce dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

(M. BOUDOT vote contre)

2017/3113 – Approbation des tarifs réactualisés de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et mise en place de passerelles tarifaires entre l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et d'autres établissements culturels lyonnais (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3114 – Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) – Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3115 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant les conditions d'achat de vente et d'utilisation de la Lyon City Card dans les musées municipaux de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3116 – Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon et l'association La Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale d'art contemporain du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3119 – Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 euros – Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3120 – Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros – Approbation d'une convention avec la compagnie Propos (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3122 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Bibliothèque Municipale et l'Université Lyon 1, pour la diffusion de la culture scientifique vers un large public (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3124 – Approbation d'une convention de mise à disposition consentie à titre gracieux, de la salle de réunion Chenavard du musée des Beaux-Arts entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Association Beaux-Arts Campus – EI 01 013 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3125 – Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Fondation de l'Olivier, dans le cadre d'un soutien à l'édition du catalogue raisonné des sculptures (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3127 – Approbation d'un contrat de cession à titre gracieux de droits d'auteur entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et le Théâtre de Romette sur le film et teaser « Création de Kraff, marionnette éphémère » (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3128 – Approbation d'un quota de gratuités accordées au public à l'occasion des nocturnes des Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3129 – Demande d'une subvention de fonctionnement de 86 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du projet Orchestre des Jeunes, organisé à l'Orchestre national de Lyon pour l'année 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3130 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône, pour l'organisation des Chantiers de la Création Musicale pour l'année scolaire 2017-2018 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3131 – Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations du secteur arts numériques pour un montant global de 18 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3132 – Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC – et approbation d'une convention d'application (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3134 – Fête des Lumières 2017 : financement et partenariat privé – Modèles de conventions de mécénat (Direction des Evénements et Animations)

2017/3135 – Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumières – Convention d'assistance à la programmation et à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'Alliance Française de Quito, pour l'organisation de la 2e édition de la Fiesta de la Luz, du 9 au 13 août 2017 (Direction des Evénements et Animations)

2017/3136 – Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'Association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 9e édition du festival «Jazz sur les places», du 14 au 17 septembre 2017 (Direction des Evénements et Animations)

2017/3137 – Attribution d'une subvention de 2000 euros à l'association Lamartine pour l'organisation de la 5e édition du festival Lamartine à la plage, du 22 au 24 septembre 2017 (Direction des Evénements et Animations)

2017/3138 – Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Et Compagnie pour l'organisation de la 13e édition du festival Spontaneous, du 21 au 27 octobre 2017 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3139 – Programmation de la Fête de la Musique 2017 – Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros – Approbation de conventions types (Direction des Evénements et Animations)

2017/3141 – Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le dispositif Pass Région (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3142 – Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe «Casino» et «Fonctionnement école de musique» – Participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche – à la politique culturelle de la Ville de Lyon – Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : Les dossiers suivants ont reçu l'approbation de la Commission et il n'y a pas de temps de parole.

Nous mettons ces délibérations aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention de M. BOUDOT pour les rapports n°2017/3116, 2017/3119 et 2017/3135)

2017/3143 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : Il a été demandé par le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, un vote séparé sur la subvention concernant l'association des parents et futurs parents gays et lesbiens, antenne Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le Centre LGBTI.

Face à cette demande, nous allons statuer. Je l'ai acceptée, mais je voudrais vraiment pour ma part souligner, avant que nous ne votions, le travail important, depuis des années, qui est réalisé par le monde associatif pour la communauté LGBTI dans notre Ville, qui en fait d'ailleurs une ville très repérée et modèle pour ce suivi. Nous apportons depuis des années un soutien à ces associations, qui se sont regroupées au Centre LGBTI de Lyon. Elles mènent une action importante dans tous les aspects de la vie sociale, dans le sport, l'information juridique, la santé. Vous savez qu'aujourd'hui, ces questions reviennent de manière très importante et doivent être prises en charge. Elles mènent également une action sur la parentalité. Ces aides sont restées stables. Habituellement, il s'agit pour nous d'un soutien que nous voulons global, représentant notre politique de lutte contre les discriminations.

Cela étant dit, comme cela a été demandé, je mets d'abord aux voix cette subvention en particulier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote séparé sur la subvention versée à l'Association LGBT :

- Abstention de Mmes BAUGUIL, BERRA, ROUX-de-BEZIEUX et de MM. BLACHE, DAVID et vote contre de M. BOUDOT

- Vote pour sur les autres subventions versées).

2017/3112 – Attribution d'une subvention d'investissement de 60 000 euros à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la rénovation de la galerie Philibert Delorme – Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante – Opération n° 05SEDEL1 – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3117 – Fonds d'intervention du Patrimoine – Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Orgue en Jeu, pour un montant de 3000 euros et au Musée associatif d'histoire militaire de Lyon et de sa région, pour un montant de 1500 euros (rectificatif) (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3118 – Études préalables en vue de la préparation d'une nouvelle convention Patrimoine entre la Ville de Lyon et l'État pour un montant de 19000 euros sur l'opération n° 60047528 (59 000 euros) – Affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3126 – Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31470 euros (Direction du Développement Territorial)

2017/3140 – Approbation d'une convention d'application d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier (MUTG), pour l'entretien et la restauration des 25 fresques du MUTG (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

Je voudrais néanmoins attirer l'attention du conseil Municipal sur la délibération 3112, portant sur la rénovation de la galerie Philibert Delorme, située rue juiverie. Ce grand architecte de la Renaissance, né à Lyon, dont la statue orne la fontaine des Jacobins, nous a laissé ce chef-d'œuvre absolu, réalisé à seulement 22 ans. Il s'agit d'une galerie sur trompes, suspendue autour d'une cour centrale, permettant l'accès aux différents corps de bâtiment. La Ville soutient avec l'État la rénovation de cet ouvrage classé monument historique en 1920. Il constitue en effet, au cœur du secteur Unesco, un élément majeur de notre politique patrimoniale et urbaine. Les allées et la cour intérieure qui conduisent à la galerie ont fait l'objet de l'une des toutes premières conventions cour-traboule, et elle est l'un des éléments majeurs d'attractivité dans le Vieux-Lyon. Mais l'immeuble est propriété de la SCIC Habitat Rhône-Alpes qui assure la présence d'un habitat social dans ce bâtiment historique exceptionnel, permettant à ce quartier de n'être pas seulement un lieu touristique, mais un quartier bien vivant. C'est là pour nous un enjeu majeur. Nous veillons du reste à ce que les relations entre les locataires, la SCIC et les contraintes d'ouverture au tourisme soient apaisées.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets donc aux voix cet ensemble de délibérations.

(Adopté)

COMMISSION SÉCURITÉ, DÉPLACEMENTS, VOIRIE

2017/3084 – Adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral « free floating » (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : M. le Maire, il s'agit du retour du free floating dans la Ville de Lyon. LPA sera la société qui mettra en œuvre ce free floating. Les Lyonnais, à la rentrée de septembre, seront largement informés, et petit à petit, le service rentrera dans sa pleine puissance, et au fur et à mesure, de plus en plus de véhicules seront proposés aux Lyonnais.

Mme Chevallier va nous en dire davantage concernant l'ensemble des propositions liées à ce phénomène d'autopartage. La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire

M. LE MAIRE : Vous avez la parole, Mme Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : M. le Maire, Cher-es collègues,

Merci de me donner la parole.

L'autopartage permet de réduire le taux de motorisation des ménages adhérents au système d'autopartage. C'est ce que confirme d'ailleurs la dernière enquête nationale publiée en mai dernier. Elle indique qu'avant d'être abonnés, environ un tiers de personnes ne possédaient pas de voiture, alors qu'ils sont trois quarts à ne pas posséder de voiture après adhésion au système d'autopartage. Cette baisse est également valable pour les ménages possédant une voiture, mais aussi deux voitures ou plus.

Nous retrouvons le même résultat pour le système Citiz de LPA, qui est un système d'autopartage en boucle (la voiture est prise et reposée dans la même station). L'effet de démotorisation est un peu moins fort pour Bluely, qui est un système d'auto partage one-way (la voiture est prise dans une station et reposée dans une autre).

L'autopartage permet aussi d'améliorer la qualité de l'air : voitures électriques pour Bluely ou voitures thermiques récentes pour Citiz – je crois que nous aurons également des voitures récentes d'après les propos recueillis en Commission –, les abonnés utilisent plus fréquemment les autres modes de déplacement (transports en commun, marche à pied et vélo), un nombre de kilomètres parcourus moins important, et un taux de remplissage moyen de deux personnes par véhicule (1,3 pour une voiture particulière).

C'est donc un système vraiment bénéfique pour l'environnement. Et à ce titre, le soutien de la Métropole et de notre Ville sont importants. Le nouveau système proposé de free floating est intéressant, car il ne nécessite pas d'investissement pour l'installation de stations.

C'est LPA, comme l'a indiqué Jean-Yves Sécheresse, qui mettra en place ce nouveau service à l'automne. Le fait que ce soit LPA devrait permettre aussi une plus grande visibilité de son service Citiz pour d'autres types d'usage, et donc, nous l'espérons, au final, une démotorisation plus forte que les systèmes one-way. Les indicateurs transmis chaque année par les opérateurs permettront de mesurer cet effet.

LPA est labellisé Lyon Ville Équitable et Durable. Le développement proposé de son activité et donc de ce nouveau service va bien dans le sens de cette démarche.

Enfin, nous vous rappelons l'intérêt qu'aurait notre collectivité à s'abonner à un système d'autopartage, pour diminuer son parc de véhicules. C'est une piste d'économies à laquelle il nous faudra songer.

Je vous remercie de votre attention

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Abstention de M. BOUDOT)

2017/3085 – Évolution du dispositif et du tarif de stationnement sur voirie adapté pour les professionnels mobiles de la santé (Direction Déplacements Urbains)

2017/3086 – Actualisation des tarifs d’occupation du domaine public relatif aux opérations de levage sur la voie publique
(Direction Régulation Urbaine)

2017/3087 – Convention fixant les conditions et les modalités de mise à disposition de locaux pour ouvrir le Centre d’Accueil des Familles (CAF) (Direction Sécurité Prévention)

Rapporteur : M. SÉCHERESSE Jean-Yves

M. SÉCHERESSE Jean-Yves, rapporteur : M. le Maire, ces trois dossiers ont obtenu un avis favorable de la Commission.

Je dirai simplement un mot sur le rapport qui concerne le Centre d’Accueil des Familles. Vous le savez, après les attentats de novembre 2015, l’État avait préconisé un certain nombre de mesures, et en particulier le fait que, partout, des centres d’accueil des familles puissent être mis en œuvre après les attentats.

Lors de la manœuvre qui avait eu lieu pour l’Euro 2016, et en particulier sur la place Bellecour – vous vous en souvenez peut-être –, la Mairie du 8^e arrondissement avait été choisie pour être ce Centre d’Accueil des Familles en cas d’attentat à Lyon.

Le bilan ayant été extrêmement positif, il a été proposé que, définitivement, le Centre d’Accueil se situe dans la Mairie du 8^e arrondissement. Je voudrais personnellement remercier le Maire du 8^e arrondissement et son équipe, qui ont accepté et ont fait en sorte que cela puisse être possible. Bien entendu, nous souhaitons que jamais ce Centre d’Accueil des Familles ne soit utilisé, mais, en tout cas, le faire ainsi, c’est répondre aux nécessités de l’heure.

La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire

M. LE MAIRE : Merci infiniment.

Je mets donc ces trois délibérations aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Je vous remercie.

(Abstention de M. BOUDOT pour le rapport 2017/3086).

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2017/3049 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d’un montant de 2027480,00 euros relatifs à une opération d’acquisition de 11 logements (10 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 30, montée Saint-Sébastien à Lyon 1^{er} (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : M. le Maire, Mes chers collègues,

Il s’agit d’une garantie sollicitée par notre opérateur, qui dépend de la Ville de Lyon, en l’occurrence la SACVL, pour produire 11 logements sur le 1^{er} arrondissement de Lyon, 10 logements en PLS et 1 logement en PLAI, et qui sont financés, eu égard à la différence de types de produits, par cinq emprunts, pour lesquels une garantie est donc sollicitée auprès de la Ville de Lyon.

M. LE MAIRE : Un temps de parole est demandé pour une explication de vote, pour M. Remy.

M. REMY Arthur : Merci, M. le Maire. Il s’agit effectivement d’une explication de vote.

Au cours de précédentes interventions au Conseil municipal, nous avons alerté sur l’inadaptation de la production de logement social avec les demandes exprimées sur les territoires. André Gachet, à la Métropole, a notamment pu intervenir plusieurs fois à ce sujet.

Nous constatons au cours de cette séance un certain nombre de dossiers, qui souffrent de ce même écueil, c’est-à-dire une production importante de logements intermédiaires, conventionnés en PLS, à défaut d’une production de logements véritablement sociaux, conventionnés en PLAI, à l’image de cette délibération sur laquelle j’interviens, donc 10 PLS pour 1 PLAI.

Pour rappel, le rapport PLS sur PLAI sur le 1^{er} arrondissement est inverse à la demande PLS sur PLAI. Cette situation est tellement tendue sur le 1^{er} arrondissement que certains logements en PLS ne trouvent plus preneur.

Nous ne soutiendrons donc pas cette délibération ainsi que la suivante, la n° 2017/3054. Nous vous demandons la réalisation d’une évaluation de la demande de logement social à partir des instances locales de l’habitat et des attributions de chaque arrondissement. Il s’agit simplement, en parallèle de l’intense production de logement social de notre Ville, sur laquelle nous nous félicitons régulièrement, de faire correspondre l’offre avec la réalité de la demande.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Un élément de réponse, M. Le Faou.

M. LE FAOU Michel : J’indiquerai quelques éléments chiffrés.

Pour mémoire, la production de logements sociaux sur cette ville a été multipliée par 3,5 en une dizaine d’années. Nous sommes passés d’un flux de l’ordre de 500 logements produits par an sur le territoire de la Ville de Lyon à quasiment 2 000 logements conventionnés actuellement. Sur la Métropole, cela représente aujourd’hui une multiplication par deux du nombre de logements conventionnés, produits sur le territoire métropolitain, avec toujours cette recherche d’équilibre : 25-50-25 (25 % de la production en PLAI, 50 % de la production en PLUS, 25 % de la production en PLS), et avec ce souci toujours réaffirmé d’essayer de coller à chaque fois, en fonction de chaque projet, à ce que nous constatons sur le territoire, pour de faire en sorte d’avoir la meilleure adéquation possible entre les produits proposés et la demande constatée sur le territoire.

Je souscris évidemment au fait qu’à certains endroits, cela ne correspond pas complètement à la demande, qui est particulièrement importante actuellement sur le territoire de la Métropole et sur le territoire de la Ville de Lyon. C’est aussi le fruit de notre dynamisme et de notre attractivité.

Pour mémoire, je voudrais citer un dernier chiffre : le nombre de logements mis en chantier sur le territoire de la Métropole au titre de l’année 2016. Ce sont quasiment 10 000 logements qui ont été démarrés et lancés, dont 40 % en logements conventionnés, ce qui montre l’engagement de la collectivité pour répondre à ces besoins.

Nous le verrons tout à l’heure, au travers des différentes garanties d’emprunts. Ce sont 516 logements pour lesquels nous apporterons notre garantie au travers des différentes délibérations.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de ces précisions et je vous propose que nous passions au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ?

(Le groupe Lyon citoyenne et Solidaire vote contre).

(Abstention de M. BOUDOT).

2017/3048 – Cession de certificats d’économie d’énergie (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3068 – Fondation Claude Martin – Présentation du Compte Administratif 2016. (Direction Générale des Services -

Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : M. le Maire, il s'agit de deux rapports, qui ont tous deux reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Je les mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Abstention de M. BOUDOT pour les deux rapports)

2017/3050 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Vilogia pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 1 121 346,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 9 logements (7 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 20 bis, rue de Tourville à Lyon 7^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3051 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Semcoda pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 151 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLS situé 83, rue Philippe Fabia à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3052 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 333 000,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 17, rue Désirée à Lyon 1^{er} (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3053 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 3 430 044,00 euros relatifs à une opération d'acquisition et d'amélioration de 29 logements PLS situés 28, rue Berty Albrecht à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3054 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 408 967,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 8 logements (7 logements PLS et 1 logement PLAI) situés 44, rue Sergent Blandan à Lyon 1^{er} (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3055 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 967 655,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 14 logements (11 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 15 à 19, rue de la Quarantaine à Lyon 5^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3056 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 1 724 846,00 euros relatifs à une opération d'acquisition de 11 logements (8 logements PLS et 3 logements PLUS) situés 14, rue de la Thibaudière à Lyon 7^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3057 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 717 470,00 euros relatifs à une opération d'acquisition VEFA de 7 logements (4 logements PLS et 3 logements PLAI) situés 106-110, rue Marius Berliet à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3058 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 4 536 458,00 euros relatifs à une opération de construction de 28 logements PLS situés 130, rue Challemeil Lacour à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3061 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 335 982,00 euros relatif à une opération de réfection de l'asphalte du parking aérien située 8-20, rue Maurice Bellemain à Lyon 5^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3062 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 214 766,00 euros relatif à une opération de requalification des espaces extérieurs située 38-42-42 bis, rue Feuillat à Lyon 3^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3063 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 8 990 896,00 euros relatif à une opération d'acquisition de 227 logements (102 logements PLUS et 125 logements PLS) située ruelle du Grand Casernement à Lyon 7^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3064 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de

deux emprunts d'un montant total de 1 849 037,00 euros relatif à une opération de réhabilitation de 114 logements PAM située 26-28, rue de l'Effort à Lyon 7^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3065 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 656 853,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 33, rue Marius Berliet à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3066 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 508 362,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 11, rue Vauban à Lyon 6^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

2017/3067 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 385 010,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 2, impasse Vauzelles à Lyon 1^{er} (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : M. le Maire, 16 délibérations relatives à des garanties d'emprunts, sollicitées par différents opérateurs auprès de la collectivité, auprès de la Ville de Lyon, ce qui représente donc la production de 516 logements conventionnés au titre de ces différentes délibérations. La Commission a rendu un avis favorable sur l'ensemble de ces délibérations.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Cela montre bien sûr le dynamisme de notre engagement pour la construction de logements. Je vous remercie. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Abstention de M. BOUDOT pour tous les rapports)

(Le groupe Les Républicains et apparentés- Ensemble pour Lyon vote contre les rapports n°2017/3051, 2017/3053 et 2017/3057)

2017/3059 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 6 896 915,00 euros relatifs à une opération de construction de 40 logements PLUS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8^e (Direction Générale des Services - Direction des Finances)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : M. le Maire, la Commission a rendu un avis favorable pour la construction de ce bâtiment en direction des personnes autistes, ce qui est intéressant sur la ville de Lyon et en France car les besoins sont énormes.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3060 – Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon, le CCAS de Lyon et le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV), pour la fourniture d'équipements et accessoires informatiques liés à l'environnement de travail (Secrétariat Général de la Ville de Lyon - Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

M. CORAZZOL Guy, rapporteur : M. le Maire, la Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION ÉDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITÉ

2017/3072 – Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2017 (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : M. le Maire, il s'agit d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative, et la Commission a donné un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE : Il y a deux demandes de prise de parole. M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : M. le Maire, Mes chers collègues,

Le décret du 27 juin dernier a permis l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. C'est donc une nouvelle fois les rythmes scolaires qui sont remis sur la table. Aux collectivités désormais de s'organiser afin de savoir quel sera le rythme scolaire le plus adéquat sur leur territoire. Qu'en sera-t-il pour la Ville de Lyon concernant les prochaines rentrées scolaires ?

On se souvient qu'il y a trois ans, Lyon a opté pour le regroupement des activités périscolaires sur le vendredi après-midi. C'était un choix. L'avis des Conseils d'école avait été sollicité, sans que la solution proposée ne fasse l'unanimité d'ailleurs. Les familles avaient dû s'organiser en moins de deux mois et les animateurs avaient été recrutés dans le même délai. Aujourd'hui, le temps périscolaire a pris sa place dans l'organisation des familles. Des accueils de loisirs associés à l'école (les fameux ALAÉ) ont été créés. Le métier d'animateur s'est développé. Les activités périscolaires proposées se sont diversifiées. C'est donc tout un écosystème qui est désormais en place et qu'il est indispensable de prendre en compte dans la nouvelle formule des rythmes scolaires dont Lyon pourrait se doter.

Si, jusqu'ici, l'ensemble des acteurs s'est contenté de cette organisation, tout le monde est loin d'être véritablement satisfait. En effet, le mercredi matin reste sujet à l'absentéisme, notamment en maternelle. La fatigue des enfants est toujours présente, même si le but initial de la réforme était de l'éradiquer. Les enfants sont également désorientés dans leurs rapports avec les adultes référents, lorsque, dans un même lieu, l'école, des activités, des règles et des personnes changent selon le moment de la journée.

C'est donc les rythmes scolaires de la rentrée 2018 qu'il faut dès à présent préparer. Le groupe UDI et apparentés propose que, dès septembre, une large concertation soit mise en place pour dresser un état des lieux des avantages et des inconvénients de la réforme, en s'appuyant notamment sur les rapports du Comité de suivi et sur le rapport de la Mission d'évaluation.

Il est indispensable d'avoir une approche non partisane, non idéologique, sur cette question si importante. Il faut savoir reconnaître ce qui a

fonctionné, ce qui a échoué, afin d'apporter des pistes d'amélioration concrètes, ayant pour ligne directrice de permettre à l'enfant de disposer du meilleur moment pour les apprentissages. La conservation des rythmes actuels ou le retour stricto sensu à la semaine des quatre jours ne sont pas les seules alternatives. Une troisième voie est possible, en ayant toujours comme objectif principal d'apporter de nouvelles solutions au service du bien-être de l'enfant.

Pour cela, le groupe UDI et apparentés propose que soient associées dans ce processus de décision les familles à travers les Conseils d'école. Les représentants des fédérations de parents, les MJC, les Maisons de l'Enfance et les enseignants devront également être associés. La collecte de l'ensemble des avis des acteurs du secteur permettra de choisir sereinement la solution la plus bénéfique à l'enfant et de préparer au mieux sa mise en place ainsi que les changements qu'elle occasionnera.

Ne pas saisir cette occasion serait une solution de facilité. Les élus UDI sont prêts à participer à cette réflexion. L'occasion est trop belle de remettre au centre de nos préoccupations l'enfant, afin que le nouveau rythme puisse être bénéfique à l'apprentissage des petits Lyonnais.

M. le Maire, les élus de mon groupe souhaiteraient que, dès le mois de septembre prochain, soient présentées à l'ensemble des élus municipaux les conditions dans lesquelles la rentrée 2018 sera préparée, selon quelle méthode, selon quel échéancier. N'attendez pas, comme ce fut le cas en 2014, la veille de la rentrée pour faire vos devoirs !

Merci.

M. LE MAIRE : M. Guillard.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire,

Mes chers collègues,

Le 29 mai dernier, j'avais dans cette enceinte sollicité votre prédécesseur sur deux problématiques liées à l'école. Les réponses étaient, comme à son habitude, quelque peu évasives – j'en ai parlé hier. Le temps a passé, vous êtes devenu Maire, l'Adjointe à l'Éducation n'est plus, et des éléments nouveaux sont arrivés. Je vais donc revenir sur ces deux problématiques afin que vous puissiez, M. le Maire, nous apporter vos réponses, puisque, si vos adjoints ont été élus hier, nous n'en connaissons pas encore les délégations.

Ces deux problématiques étaient : le dédoublement des classes de CP en REP + et la réforme des rythmes scolaires.

Sur le dédoublement des classes de CP, l'Adjointe alors en charge de l'Éducation parlait de 21 à 27 classes il y a un petit mois. Au regard des créations d'emplois que vous nous présentez en fin de Conseil, il semble que nous soyons plutôt sur 27 classes. Pouvez-vous nous indiquer les impacts budgétaires, tant en termes de moyens humains qu'en termes d'adaptation des locaux ? Je pense qu'en un mois et demi, les services ont eu le temps d'affiner ces évaluations budgétaires.

Puisque la volonté présidentielle a vocation à s'étendre aux classes de CP en REP et de CE1 en REP + et REP l'année prochaine, il nous semblerait utile que vous puissiez nous communiquer les impacts globaux de la réforme, lorsqu'elle sera menée à son terme. Impacts pour notre Ville, bien sûr ! Les impacts pour l'Éducation nationale n'étant pas de notre compétence, même s'ils seront réels, puisqu'on va manifestement déshabiller Paul pour habiller Pierre, en affectant les maîtres + à ces dédoublements de classes. Maîtres +, qui, auparavant, intervenaient en renfort de la maternelle au CM2 et qui, pour 84 d'entre eux dans le Rhône, vont se consacrer aux seuls élèves de CP en REP +.

Sur la réforme des rythmes scolaires, la publication récente d'une étude réalisée par la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale confirme plutôt le ressenti que nous avons sur l'organisation que vous avez souhaitée mettre en place à Lyon, par rapport au satisfecit que l'ancienne Adjointe à l'Éducation se décernait fin mai.

Il ressort en effet que, pour l'organisation du temps scolaire retenue à Lyon, adoptée par 7 % des écoles françaises, soit 8 % des élèves, les élèves plus faibles scolairement sont plus susceptibles d'être impactés négativement.

L'appréciation des parents aujourd'hui pour le rythme retenu à Lyon est faible. 42 % en effet estiment que cette réforme est profitable à leur enfant et 72 % trouvent que la fatigue des enfants est accrue.

Si, effectivement, on peut penser qu'une amélioration a été apportée au niveau de la pause méridienne, le choix du vendredi après-midi ne nous apparaît pas pertinent et son utilité pose réellement question tant dans l'effet sur les enfants que dans son coût.

L'annonce hier par le président de la République et le Premier ministre de porter les économies à réaliser par les collectivités de 10 à 13 milliards d'euros ne fait que renforcer notre questionnement sur notre capacité, sur la capacité de notre ville, à continuer sur une voie en forme d'impasse.

Je réitère donc, M. le Maire, mes interrogations précédentes quant aux évolutions envisagées de l'organisation du temps scolaire. Quelles sont vos intentions ? Comment comptez-vous vous y prendre ?

Nous ne pouvons que souhaiter que l'avis de tous – parents et communauté éducative – soit cette fois bien pris en compte.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Alors, nous aurons bien sûr à revenir sur cette question, mais je vais essayer néanmoins de donner quelques orientations.

D'abord, sur la réforme des rythmes scolaires, cher Denis Broliquier, j'ai cru que vous étiez devenu Maire, car c'est exactement ce que j'allais proposer comme démarche. Nous serons donc en phase. Dès le mois de septembre, nous mettrons en œuvre cette concertation, aussi large que possible, mais qui devra, je vous le rappelle, aboutir avant la fin de l'année, si nous voulons que, contrairement à ce que vous disiez, nous ne nous mettions pas en marche la veille de la rentrée. Nous aurons donc ces trois mois pour essayer de concerter et de définir ce que sera l'évolution des rythmes scolaires dans notre Ville. Même si la loi, dès le mois de juin, donnait plus de libertés aux communes sur ce sujet, nous avons considéré que nous avons près de 200 écoles à Lyon et que modifier tout cela dès la rentrée 2017 n'était pas raisonnable, ni pour les parents, ni pour les enseignants, ni bien sûr pour les enfants.

Nous allons donc réfléchir sur cette réforme, essayer d'y réfléchir en étant réellement soucieux de la qualité de la prise en charge des enfants, et, vous l'avez évoqué, en étant loin de tout dogmatisme, de manière à être capable de concilier les besoins du plus grand nombre des Lyonnais et les contraintes des finances publiques. Il nous faudra beaucoup écouter. C'est bien cela une concertation, même si, vous le savez bien, concerter ne signifie pas qu'on écoute chacun. Vous savez que, sur ce sujet, il est bien difficile d'obtenir des unanimités. Il conviendra donc de choisir en fonction des critères que nous aurons définis.

Pour ce qui est de la rentrée 2017, cette fois, concernant la réforme du passage à 12 élèves par classe, cette réforme va concerner principalement dans notre Ville 19 écoles, dans le 7^e, le 8^e, et le 9^e arrondissement. Nous avons d'ores et déjà adopté, et je m'y suis mis à marche forcée, pour commencer à entrer dans ce sujet, qui n'était pas le mien spontanément. Nous aurons donc, en septembre 2017, neuf écoles en REP +, sur les 8^e et 9^e arrondissements, qui passeront à 12 élèves par classe. Nous savons que le travail que nous menons avec l'Éducation nationale sera de créer en réalité 17 classes pour la rentrée de septembre 2017, uniquement pour les CP en REP +. Sur ces 17 ouvertures de classes, neuf classes de CP, sont possibles dans les locaux actuels, huit classes nécessitent l'installation de sept modulaires, et aucune classe ne ferait l'objet de deux maîtres par classe en raison de problèmes de locaux. Nous estimons donc à 6 ou 7 créations d'ETP pour l'entretien de ces locaux. Un point particulier est que l'Éducation nationale a demandé à la Ville de Lyon de ne pas installer les modulaires sur l'école Giono, dans le 8^e arrondissement, car, pour des raisons pédagogiques, l'équipe enseignante, très volontaire, souhaite faire des CP à 24 avec deux enseignants par classe, ce qui paraît acceptable par l'Éducation nationale et donc pas nos services.

Un mot de budget, l'investissement au total pour les modules représente 182 000 euros, et en fonctionnement, le total s'élève à 239 000 euros. Ce n'est pas négligeable, dans une période où nos finances sont sous tension. Il faudra que nous trouvions ces moyens. Les résistances existent, vous n'êtes pas sans le savoir, à ce projet. Elles sont multiples, mais nous allons essayer de tenir le cap, c'est-à-dire d'appliquer la loi dans notre Ville, car ces 17 nouvelles classes vont entraîner 7 créations nettes et 10 redéploiements pour obtenir plus de maîtres que de classes. Certains enseignants trouvent aussi cette réforme un peu lourde. Nous avons donc aussi besoin de travailler avec tous les acteurs pour arriver à mettre en œuvre cette nouvelle organisation que la loi nous impose.

C'était un premier niveau de réponse. Nous y reviendrons évidemment dès le mois de septembre et nous suivons ce dossier avec beaucoup d'attention, tant il est important pour les enfants, les enseignants, les parents. Nous savons combien ces prises de décision sont importantes.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(*Abstention de M. BOUDOT*)

2017/3069 – Renouvellement de la convention-cadre et du contrat de sous mis à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'association Croix-Rouge Française, gestionnaire de l'EAJE Les Coccinelles, sis 84-86 rue Feuillat à Lyon 8^e – EI 08242 – Approbation des conventions (Direction de l'Enfance)

2017/3070 – Attribution de subventions d'un montant de 3500 euros à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de divers projets et manifestations (Direction des Affaires Culturelles)

2017/3071 – Attribution d'une subvention d'investissement de 70000 euros à l'association Com'Expression, située au 92, rue des Charmettes à Lyon 6^e – Approbation et autorisation de signature de la convention afférente (Direction du Développement Territorial)

2017/3073 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57000 euros au titre de l'année 2017 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 41000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 48 places située 18, rue de la Fraternité dans le 8^e arrondissement gérée par l'association Alfa 3 a siégeant 14 rue Aguétant – 01500 Ambérieu-en-Bugey – Signature d'une convention-cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire – Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08306002 (Direction de l'Enfance)

2017/3074 – Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 4834 euros en faveur de l'association l'Ours en Peluche, gestionnaire de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, sis 23 rue Emile Duport à Lyon 9^e, pour la réfection des salles de change - Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction de l'Enfance)

2017/3083 – Ouverture et dénomination du groupe scolaire École primaire Joannès Masset provisoire, rue du docteur Horand à Lyon 9^e (Direction de l'Éducation)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : M. le Maire, la Commission a rendu un avis favorable de la Commission pour les trois dossiers Enfance. Je note simplement qu'il y a une attribution de subvention de fonctionnement et d'investissement pour la crèche évoquée en début de séance, dans le 8^e arrondissement, dans le PUP Berliet, qui ouvrira mi-novembre.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2017/3162 – Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demandes de cofinancement auprès de l'État et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon – Attribution d'une subvention de 87843 euros à l'association Anciela, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : M. le Maire, mes chers collègues, il s'agit de la programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du Contrat de Ville. En l'occurrence, cela concerne le cofinancement des postes des missions territoriales, qui nous servent à la mise en œuvre de la politique de la Ville, et enfin, de l'attribution d'une subvention de 87843 euros à l'association Anciela pour la mise en œuvre de parcours de formation destinés aux Conseils citoyens, subvention pour laquelle nous avons obtenu un financement exceptionnel de l'État, à hauteur de 64500 euros.

M. LE MAIRE : Merci. M. Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : M. le Maire, Chers collègues,

À l'occasion de cette délibération, je tenais à saluer le travail remarquable de l'association Anciela, installée dans le 7^e arrondissement au sein de la Maison de l'Environnement. Les bénévoles, et animée par son président, Martin Durigneux, que j'ai rencontré à plusieurs reprises, accompagnent des initiatives citoyennes lyonnaises en faveur d'une société écologique et solidaire.

À travers sa pépinière d'initiatives citoyennes, Anciela développe de multiples actions favorisant l'engagement citoyen et organise des activités participatives afin de permettre aux citoyens d'imaginer ensemble des réelles solutions pour construire demain.

Les savoir-faire et les compétences d'Aniela sont reconnus. Aussi, les élus UDI de la Ville de Lyon approuvent avec satisfaction ce partenariat permettant à cette association d'accompagner et de former les futurs Conseils citoyens de Lyon implantés dans les quartiers prioritaires.

Les Conseils citoyens, comme cela a été rappelé, créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, doivent permettre de conforter les dynamiques existantes et garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes. L'objectif est donc de favoriser l'expertise partagée, garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage et créer un espace de propositions basées sur les besoins des habitants. L'ambition est élevée, pour nos quartiers, le succès doit être au rendez-vous. Nous avons donc là une obligation de résultat. Il est certain que l'association Anciela sera à même d'apporter son expérience et son expertise à ces nouvelles structures citoyennes mises en place.

Les élus UDI et apparentés seront très attentifs à l'évolution des Conseils citoyens et souhaitent avoir un premier bilan d'activités de ces Conseils à l'échéancier mi-2018.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. BOUDOT vote contre)

2017/3159 – Dispositif de Propreté Rives de Saône – Convention avec la Métropole de Lyon - Avenant n° 2 - 2014-2020 (Direction des Espaces Verts)

2017/3160 – Lyon 4e – Clos Jouve – Vote de l’opération n° 04056001 «Aménagement du Clos Jouve et abords» et affectation d’une partie de l’AP 2009-1, programme 20012, pour un montant de 1450 000 euros TTC – Autorisation de signer une convention de maîtrise d’ouvrage unique pour l’aménagement des abords du Clos Jouve et recette d’une participation financière de la part de Grand Lyon Métropole. (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

M. GIORDANO Alain, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Le premier dossier, il s’agit d’une optimisation de nos interventions en matière d’espaces verts entre la Ville et la Métropole dans un souci d’économies. La Commission a rendu un avis favorable.

Le deuxième sujet est important en ce qu’il concerne l’enveloppe, puisqu’il représente 1,4 million d’euros. Il s’agit du Clos Jouve, qui représente une entrée de ville historique, à laquelle il convenait de donner un nouveau visage, puisque le clos bouliste n’était plus utilisé depuis plusieurs années.

La phase de concertation s’est achevée. À la demande unanime des habitants à l’issue de cette concertation, avec le Maire du 4^e arrondissement, David Kimelfeld, nous avons décidé d’une ambition plus grande pour ce site et d’élargir le périmètre, en englobant les trottoirs et la rue Anselme, notamment. Ces trottoirs et la rue Anselme appartiennent à la Métropole, d’où cette convention aujourd’hui. Le projet portera donc sur 6000 mètres carrés, soit trois fois plus que la surface initialement prévue. La Métropole abondera à hauteur de 800000 euros au projet global. Avec le jardin Carquillat, dont les travaux débiteront d’ici la fin de l’année, la création d’un skatepark porté par Yann Cucherat, et la requalification du Clos Jouve, cela représente plus de 2 millions d’euros investis sur ce secteur.

La Commission a rendu un avis très favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3161 – Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du Contrat de Ville 2015-2020 de l’agglomération lyonnaise à signer avec l’État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux (

2017/3163 – Programmation financière 2017 au titre de la politique de la Ville – Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d’investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 256 454 euros en investissement – Autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes (

2017/3164 – Lyon 7e – Projet Urbain Partenarial Ginkgo – Autorisation de signature d’une convention de Projet Urbain Partenarial entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et la SAS Société d’aménagement de la Mouche et d’une convention de maîtrise d’ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon – Lancement de l’opération 67015001 «PUP Ginkgo infrastructures CMOU» – Affectation d’une partie de l’autorisation de programme 2015-2, programme 00012 – Adaptation de l’opération n° 600ERDF «Extension et renforcement des réseaux ERDF» et affectation d’une partie de l’autorisation de programme 2011-2, programme 00016 (

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

M. LE FAOU Michel, rapporteur : M. le Maire, ces trois délibérations ont recueilli un avis favorable de la Commission. À noter, la délibération 3164, relative au Projet Urbain Partenarial Ginkgo, avec ce processus de financement des équipements publics, tel que je le relatais précédemment dans la réponse aux questions du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention de M. BOUDOT pour les rapports n°2017/3161 et 2017/3163)

2017/3165 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d’Initiatives Locales au titre du Contrat de Ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 4 000 euros (

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : M. le Maire, la Commission a rendu un avis favorable sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention de M. BOUDOT)

COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ÉCONOMIE, COMMERCE ET ARTISANAT

2017/3076 – Attribution d’une subvention de 50 000 euros au Nouvel Institut Franco-Chinois, sis 2 rue des Sœurs Bouvier à Lyon 5^e, pour son programme d’actions 2017 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : J’ai un temps de parole, de la part du groupe Écologie Les Verts, Mme Baume.

Mme BAUME Émeline : M. le Maire, Chers collègues,

Le Président chinois a lancé un gros programme d’investissement autour des nouvelles routes de la soie. Ces aménagements sont censés favoriser les échanges avec d’autres pays, dans le cadre d’une mondialisation qui fait loi désormais.

La Chine, face au repli de façade des États-Unis, à la fragilité de l’Union européenne suite au Brexit, entre autres, est incontestablement un leader mondial qui donne le la.

Récemment, lors du Sommet de Davos, ce même Président chinois a pointé l’urgence d’une forme de soutenabilité de notre modèle de développement actuel. Cette forme de soutenabilité ne peut se faire sans êtres humains libres et conscients.

Au nom de la lutte contre l’extrémisme en Chine, un peuple, qui habite un pays, occupé par le régime chinois, fait toujours l’objet de vives répressions. Je parle des Ouïgours. Au nom du maintien de l’ordre, Liu Xiaobo, un intellectuel engagé, est mort en quasi-détention. Rappelons qu’il en est sorti quelques semaines avant de mourir, en phase terminale d’un cancer, avec interdiction de se rendre à l’étranger. Liu Xiaobo a

été Prix Nobel de la Paix en 2010, comme vous le savez tous ici. Il fut un des leaders du mouvement de la place Tian'anmen en 1989.

Pour revenir à l'Institut Franco-Chinois à Lyon, un institut lieu ressources, il pourrait être un lieu avec un accès à une information indépendante, entre autres Regard sur les Ouïgours, qui est un journal interculturel, et qui pourrait être mis à disposition. J'avais pour le groupe des Écologistes fait cette proposition l'an dernier. Force est de constater que les responsables de cette organisation n'ont jugé ni utile ni intéressant de répondre à notre proposition, ni souhaité donner accès à cette revue aux visiteurs du lieu ressources.

Par ailleurs, suite au décès de cet intellectuel engagé, un geste fort pourrait être fait, à savoir proposer que cet institut franco-chinois, à Lyon, se nomme Liu Xiaobo.

Alors, à ce jour, parce que, dans la programmation, trop peu de place est donnée aux multiples visions et facettes chinoises, parce qu'il nous semble, au regard des informations transmises après la Commission à la Ville de Lyon, que la question des libertés d'expression, des libertés fondamentales, n'est pas travaillée ici, à Lyon, dans cet établissement, nous nous abstenons. Nous nous abstenons pour ouvrir une voie. L'an dernier, nous avons à peu près tenu les mêmes propos avec un vote favorable et il n'y a eu aucune réaction. Alors, nous nous disons que, peut-être, l'abstention favorisera un dialogue.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. J'entends bien et les images que nous avons pu voir il y a quelques jours étaient, a fortiori pour un médecin, choquantes. Néanmoins, je parle ici de la politique de la Ville et vous savez bien que l'histoire de la Ville et de ses rapports avec la Chine remonte à plusieurs siècles maintenant. Et Lyon a joué un rôle majeur et pionnier dans la diffusion de la culture chinoise en Europe dès la Renaissance. Tout cela s'est intensifié au XIXe siècle, avec le travail des négociants lyonnais.

Je crois qu'il est bon de rappeler, en dehors de la visite du président de la République de Chine, qui a commencé son voyage d'État par notre Ville, ce qui a été un élément déterminant pour les relations, que notre Ville a d'abord créé les conditions d'un accueil d'étudiants, à travers les universités. Ce travail qui a permis la première chaire de langue chinoise dans notre université date de 1913. C'est la première chaire d'enseignement du chinois en France, qui s'est suivie en 1921 par la création de cet Institut.

Aujourd'hui nous accueillons plus de 3500 étudiants chinois dans notre ville, et de plus en plus d'étudiants français vont aussi suivre des cursus en Chine. Ce travail, adossé à des échanges universitaires, je pense en particulier autour de la santé, et l'ancien ministre de la Santé, Chen Zhu. Nous aurons donc un grand rendez-vous dans nos lieux culturels, à Lyon, pour créer ces plateformes d'échange. Nous croyons et je veux croire que c'est par ces échanges que nous pouvons faire avancer les questions les plus fondamentales, et, si vous en êtes d'accord, nous allons continuer.

Nous aurons, pour clore cette réponse, à accueillir du 25 au 27 septembre prochain, un grand colloque franco-chinois, qui réunira à la fois des acteurs culturels, mais aussi quelques acteurs universitaires, je pense en particulier autour de la santé, et l'ancien ministre de la Santé, Chen Zhu. Nous aurons donc un grand rendez-vous dans nos lieux culturels, à Lyon, pour créer ces plateformes d'échange. Nous croyons et je veux croire que c'est par ces échanges que nous pouvons faire avancer les questions les plus fondamentales, et, si vous en êtes d'accord, nous allons continuer.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Abstention des groupes Europe Ecologie Les Verts et Lyon Citoyenne et Solidaire)

2017/3075 – Approbation du cahier des charges pour rétrocession du bail commercial sis 4 rue des Capucins à Lyon 1^{er} (Direction de l'Économie, du Commerce et de l'artisanat)

2017/3077 – Approbation d'une redevance relative aux frais afférents à l'ensemble des mesures prises pour le gardiennage des fêtes foraines (Direction de l'Économie, du Commerce et de l'artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : M. le Maire, le premier dossier vous soumet pour approbation le cahier des charges pour rétrocession d'un bail commercial, qui a été préempté dans le cadre du périmètre de sauvegarde, et qui s'inscrit dans la politique globale de redynamisation du secteur Bas-des-Pentes. Je rappelle que, combiné avec le FISAC, plus de 130 rez-de-chaussée commerciaux ont pu faire l'objet d'une aide de la Ville, pour redynamiser et développer les filières, et notamment une dynamique de proximité et une dynamique de créateurs.

Ces deux rapports ont reçu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ

2017/3078 – Rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2014-2016 (Secrétariat Général de la Ville de Lyon - Mission Égalité)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : C'est donc le troisième rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité présenté au Conseil municipal. Il présente donc les activités de la CCA pour les années 2014-2016. Il a été approuvé par la CCA en mai dernier. Je rappelle que la Commission Communale pour l'Accessibilité compte, entre autres, 58 associations de personnes en situation de handicap, de tous types de handicaps, qui ont approuvé ce rapport.

Ce rapport, dont le contenu est défini par l'État, doit montrer les activités de la CCA – je le rappelle également – et ne doit pas décrire toute la politique de la Ville de Lyon.

Il présente en détail le travail important réalisé pour la concrétisation de notre ADAP, c'est-à-dire pour une meilleure accessibilité de tous nos établissements recevant du public et installations ouvertes au public. Il montre aussi la concertation qui est organisée entre les aménageurs, les services de la Ville et de la Métropole, et les associations, sur les différents projets urbains sur le territoire lyonnais. Et il présente enfin les thématiques abordées lors des CCA successives.

Et comme il est frustrant de ne présenter que les activités de la CCA, à chaque rapport, je me permets d'ajouter un zoom. Cette année, le zoom porte sur les actions de nos services pour l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les différents temps scolaires sur la Ville de Lyon, et nous pouvons en être fiers.

Ce rapport peut être présenté tous les ans en Conseil municipal, mais j'assume le fait que, comme il est très chronophage à écrire et à faire valider diversement, je préfère, avec la totale approbation des associations de la CCA, en faire un tous les deux ans, et utiliser plutôt notre temps à des actions concrètes nombreuses.

Intervention Mme Granjon, élue du 1er

M. LE MAIRE : Merci. Un temps de parole est demandé par le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.

Mme GRANJON Isabelle : M. le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'accessibilité est un vaste sujet, un chantier qui avance bien, mais où tout n'est pas parfait. Je vais aborder essentiellement le volet école/handicap et maladies chroniques.

L'éducation est un droit fondamental qui, en France, a valeur de droit constitutionnel, c'est-à-dire qu'il est garanti par la Constitution. Il permet à chacun, quel que soit son handicap, ses difficultés, son niveau social, etc., de recevoir une instruction et de s'épanouir dans sa vie sociale. L'éducation est vitale pour le développement personnel de chaque individu, mais aussi pour le développement économique, social et culturel de la société. C'est pourquoi la collectivité garantit à chaque citoyen le droit à l'éducation, le plein exercice de sa citoyenneté et l'égalité de

traitement sur l'ensemble du territoire.

Pour l'accueil des enfants situation de handicap, les écoles peuvent avoir les spécifiques d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire, mandatée par la MDPH) et pour certains d'une ASHEM (assistante technique maternelle qui travaille avec des enfants en situation de handicap, en général dans des classes à effectif réduit, mais où tous les enfants sont handicapés). Je vous dépeins ici un tableau idéal, celui où tout se passe bien, où tout est bien en place, mais dans la réalité, on est nettement moins dans l'idyllique. Les AVS sont souvent mutualisés, même quand un besoin spécifique est reconnu. De plus, les enfants ont droit à un nombre d'heures limité, qui ne correspond pas forcément à leurs besoins réels, faute de moyens. Il paraît par exemple évident que le temps de travail de l'AVS s'effectuera essentiellement sur le temps de classe, et donc pas sur le temps de cantine ou de garderie, quand bien même l'enfant aurait besoin d'un accompagnement plus complet pour vivre en collectivité. Dans nos écoles, et parce que nous respectons la loi, nous accueillons les enfants porteurs de handicaps, parfois compliqués à gérer, et quand on a la responsabilité d'un grand nombre d'enfants, et là je pense en particulier au temps de cantine, qui s'occupe de ces enfants si particuliers dont certains ont un besoin permanent d'aide ? Eh bien, ce sont nos ATSEM, qui, en plus de leurs attributions liées à leur fiche de poste, se retrouvent obligées de gérer. Est-ce bien normal ? Bien qu'elles en aient souvent la volonté, elles n'en ont souvent ni la formation ni la rémunération retour. Si un incident arrive sur ces temps, qui sera responsable ? Évidemment, il y a un directeur ou une directrice présent sur site, mais leur rôle n'est pas non plus de gérer cet accueil.

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire demande à nouveau à la Ville de Lyon de penser une solution plus satisfaisante pour l'accueil des petits Lyonnais porteurs de handicap. Nous avons déjà alerté en début d'année sur l'accueil des enfants allergiques, sans réel retour, mais nous ne nous résolvons pas à des solutions incomplètes et bancales.

Je veux également aborder la situation des enfants atteints de maladies chroniques. À Lyon, il y a plusieurs médecins scolaires. Ce sont eux qui fixeront les règles d'accueil pour les enfants malades, eux qui feront signer le PAI (plan d'accueil individualisé) des petits Lyonnais ayant une situation médicale particulière, eux qui fixeront les participants à la réunion, qui fixeront ce PAI et qui le signeront. Évidemment, sont conviés le directeur d'établissement, les enseignants, les parents, ainsi que parfois pour les maternelles les ATSEM, mais ce n'est pas systématique. Il me semble évident que pour que tous les temps de l'enfant soient couverts en termes de sécurité, il manque des personnes (temps de cantine, de garderie, temps périscolaire). Car, comme pour les enfants porteurs de handicap, ces temps hors de la classe posent problème. Or il arrive régulièrement que l'urgence des situations à gérer ne permette pas d'attendre le retour des équipes de directions.

Prenons le cas simple et finalement ordinaire de l'épilepsie. Il paraît indispensable que les adultes présents soient en capacité de pratiquer les premiers secours, avant même de prévenir la personne référente sur ce temps précis. À l'heure actuelle, trop peu d'agents de la Ville de Lyon, et en particulier ceux qui sont en contact avec les usagers, sont formés aux gestes qui sauvent, avec une réactualisation régulière.

Les gestes d'urgence qui pourraient nous paraître du bon sens ne le sont pas pour tous. Ils peuvent pourtant avoir des conséquences pour la suite, car les premiers soins ne sont pas, loin s'en faut, les gestes qui viennent à l'esprit de chacun d'entre nous, parce que nous sommes tous porteurs d'images fausses ou de légendes urbaines dans le domaine médical.

L'enfant asthmatique en crise devra attendre que la direction arrive, car seuls l'enseignant et les directions ont le droit de donner un médicament à un enfant, faute de formation suffisante et d'autorisation des autres agents et des procédures individualisées mises en place.

Nous devons donc absolument réfléchir à de meilleures solutions pour le bien-être des enfants accueillis comme pour les agents. L'absence d'infirmière à temps plein dans nos écoles est de toute évidence un manque important. Nous ne pouvons nous satisfaire, dans une grande métropole comme la nôtre, d'un service public aussi déficient.

Malgré tout, je souligne l'engagement des élus qui se battent bec et ongles afin de maintenir et d'améliorer notre service médical scolaire encore trop peu répandu en France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Mme RABATEL, un élément de réponse.

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : J'avoue que je suis surprise par la tonalité négative de cette intervention, qui, à mon avis, publiquement, sème le doute sur l'accueil des enfants en situation de handicap sur la Ville de Lyon, ou des enfants qui ont des besoins particuliers et qui ont des maladies chroniques, doute sur la qualité de cet accueil, voire sur la sécurité de ces enfants !

Pour ce qui est des AVS, je ne répondrai pas, car ce n'est pas la compétence de la Ville de Lyon. Néanmoins, pour le reste, sur la Ville de Lyon, aujourd'hui, nous accueillons 1 000 enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques. Autant vous dire que, pour les accueillir, nous avons fortement réfléchi sur le sujet et que nous avons la capacité de pouvoir les accueillir.

12 villes seulement en France ont un service médico-social scolaire, et 3 villes seulement ont un service médico-social scolaire complet, du niveau de celui que nous avons, c'est-à-dire 9 médecins, 45 infirmiers et infirmières, 24 assistantes sociales. C'est réellement une qualité de service médico-social scolaire à souligner. Ces médecins connaissent tous les enfants qui sont en difficulté. Il y a des rapports continus avec les parents et avec les équipes enseignantes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, en France, à ce niveau de qualité et d'efficacité, c'est quelque chose de très rare.

Je dois dire également que nous sommes responsables du temps périscolaire de midi et du vendredi après-midi. Nous accueillons beaucoup d'enfants à midi. 75 % des 800 enfants en situation de handicap sont accueillis à midi. C'est aussi une réussite, il faut le mentionner. Nous accueillons 400 enfants le vendredi après-midi. Nous ne refusons personne, nous accueillons tout le monde. Sur le temps de midi, tous les directeurs des accueils de loisirs ont été formés à l'accueil des enfants en situation de handicap ou des enfants à besoins particuliers, ayant des maladies chroniques. Les équipes sont particulièrement attentives à ce sujet. Ensuite, dans toutes les écoles, un adulte a été formé à pratiquer un certain nombre de gestes, en particulier les injections d'adrénaline pour les enfants, si besoin est. Sur le temps scolaire, les ATSEM sont formées, par la Ville de Lyon et par l'Éducation nationale. Sur le temps scolaire, c'est l'Éducation nationale qui est responsable des ATSEM. Il faut aussi le souligner. En continu, des échanges ont lieu entre les parents de ces enfants, nos divers services, et l'Éducation nationale. Il y a donc vraiment une vraie volonté d'accueil de qualité.

On peut toujours dire qu'on peut faire mieux, qu'on peut faire plus, qu'on peut améliorer. C'est évident, je n'irai jamais dire que, sur tous ces sujets, il ne faut pas être extrêmement attentif et surveiller en continu, en finesse, toutes les actions qui peuvent être menées. Il n'empêche qu'aujourd'hui, le niveau que nous avons d'accueil en quantité, en qualité, en sécurité, est exemplaire sur la Ville de Lyon.

Merci.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Mme Rabatel de ces quelques précisions. J'ai plutôt senti chez Mme Granjon l'idée d'être encore plus exigeante ou attentive. Travaillons donc ensemble à faire mieux en permanence, et ce sera bien pour tous les enfants, bien sûr, d'abord.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3079 – Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros – Exercice 2017 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

Mme RABATEL Thérèse, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur des subventions pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. BOUDOT vote contre)

2017/3080 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Association À l'eau MNS, pour l'animation du Village Santé place Bellecour à Lyon 2^e, dans le cadre de la 8^e édition du Run in Lyon, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2017 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Lyon en forme sera le thème du prochain Village Santé dans le cadre des courses du Run in Lyon, en partenariat notamment avec la Ligue d'athlétisme. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Ce sera encore une belle manifestation. Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3081 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement (rectificatif) (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : M. le Maire, chers collègues, la Commission a rendu un avis favorable sur ces différentes subventions, destinées à nos personnes âgées, soit pour l'animation, soit pour la lutte contre l'isolement.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3082 – Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros – Autorisation de signer les conventions de financement (rectificatif) (Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance)

Rapporteur : Mme AÏT-MATEN Zorah

Mme AÏT-MATEN Zorah, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2017/3144 – Dénomination des gymnases Halle aux Fleurs situé 66 rue Smith à Lyon 2^e, Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e et Viviani situé 13 avenue Viviani à Lyon 8^e (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

Cette délibération concerne la dénomination de trois nouveaux équipements sportifs. Je vais laisser la parole à ma collègue Thérèse Rabatel, qui vous présentera la dénomination du gymnase omnisports du quartier Bon Lait dans le 7^e arrondissement. Au préalable, j'aimerais rapidement évoquer la nouvelle dénomination proposée pour le gymnase Viviani dans le 8^e arrondissement et pour la Halle aux Fleurs dans le 2^e arrondissement.

Je commencerai par remercier les trois Maires d'arrondissement, Myriam Picot, Denis Brolquier et Christian Coulon, qui ont accepté sans retenue nos propositions de dénomination.

Le gymnase de la Halle aux Fleurs est le fruit d'un réaménagement du bâtiment déjà existant, qui nous permet désormais d'accueillir les associations sur deux salles de sport, d'environ 300 mètres carrés chacune, l'une affectée principalement à la pratique des arts martiaux, l'autre à la pratique d'évolution sportive diverse. L'inauguration l'a démontré, les associations qui y prennent leurs marques, sont ravies d'évoluer dans ce bâtiment très bien conçu, situé sur le site de l'ancien Marché Gare, dont la Halle aux Fleurs, construite en 1963, était l'une des salles de vente. Nous avons considéré que de conserver le nom historique de cet emplacement contribuait parfaitement à entretenir l'élan à la fois patrimonial et novateur de ce quartier en plein essor.

Pour ce qui concerne le gymnase Viviani, entièrement rénové, dans lequel réside la Convention gymnique de Lyon, ainsi que le Pôle France de gymnastique, les choses sont un peu différentes. Les travaux de réhabilitation et d'extension se terminent, et feront de cet équipement un must européen en la matière. C'est l'une des plus belles salles de gymnastique d'Europe, qui sera livrée d'ici la fin du mois, dans le 8^e arrondissement. Un équipement qui a pour vocation de répondre aux exigences de la gymnastique associative, avec ses différentes salles d'évolution pour tous les publics, mais également à nos scolaires, ou encore à l'élite de la gymnastique mondiale qui s'y entraîne quotidiennement.

J'ai passé la plupart de mon temps d'athlète de haut niveau entre les murs de ce gymnase. J'y ai vécu des grandes joies, mais également des moments beaucoup plus graves. C'est ainsi que j'ai fait part au Maire de Lyon et à celui du 8^e arrondissement de ma volonté de rebaptiser ce nouvel équipement gymnase Sergueï Vorontzov, en mémoire du fils de l'entraîneur Anatoli Vorontzov, décédé d'une crise cardiaque sous les yeux de ses partenaires durant un entraînement dans l'enceinte même de ce gymnase. Sergueï était un jeune athlète et un coéquipier à l'état d'esprit irréprochable. Son père, qui entraîne désormais notre médaillé mondial Cyril Tommasone, a dédié sa vie à la gymnastique. Il est l'un des artisans du développement de cette discipline sur Lyon depuis 35 ans, mais plus globalement des résultats des équipes de France de ces deux dernières décennies. La disparition de Sergueï arriva deux ans après le décès terrible de son frère aîné dans un accident.

L'attribution de ce nom à l'enceinte magnifique qui abrite les talents lyonnais de la discipline serait le plus beau des hommages que nous pourrions rendre à la gymnastique, mais aussi et surtout à la famille Vorontzov.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, et je vous remercie par avance de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Mme Rabatel.

Mme RABATEL Thérèse : M. le Maire, Chers collègues,

Nous nous réjouissons de la dénomination de ce nouveau beau gymnase dans le septième arrondissement, avec le nom peu connu mais exemplaire d'Alice Milliat.

Alice Milliat a œuvré entre autres pour que les femmes aient le droit de participer aux Jeux Olympiques. Elle est en quelque sorte « la Pierre de Coubertin » du sport féminin, si j'ose dire ! Si j'ose dire, car Alice Milliat et Pierre de Coubertin, contemporains, se sont fortement opposés sur le sujet. En effet, Pierre de Coubertin, dans le contexte des mentalités de l'époque encore très misogyne, s'est illustré par son refus de voir les femmes participer aux Jeux Olympiques. Je le cite en 1912, lors des JO de Stockholm : « Une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. » ! Et en 1935, toujours dans le même esprit : « Je n'approuve pas la participation des femmes aux concours publics, ce qui ne signifie pas qu'elles doivent s'abstenir de pratiquer un sport, mais sans se donner en spectacle. Aux JO, leur rôle devrait être surtout de couronner les vainqueurs. »

Alice Milliat est d'abord une grande sportive, pratiquant des sports variés, nageuse, hockeyeuse, et plus particulièrement rameuse de renom. En 1919, elle demande au CIO, le Comité International Olympique, d'inclure des épreuves féminines d'athlétisme dans les Jeux Olympiques. Refus du CIO. Elle crée alors en 1921 la Fédération Sportive Féminine Internationale, et elle organise, en alternance avec les JO, les Jeux Mondiaux Féminins. Les premiers ont lieu à Paris avec cinq pays et devant 20 000 spectateurs quand même ! En 1928, après plusieurs Jeux mondiaux à succès, le CIO doit reconnaître la réalité et l'intérêt du sport féminin, et il admet les épreuves d'athlétisme féminin aux Jeux Olympiques.

Entre-temps, Alice Milliat a aussi participé à la création de la Fédération des Sociétés Féminines Sportives de France, dont elle devient présidente en 1919. Et elle organise en 1920, déjà à l'époque, les premiers Championnats de France de foot féminin, avec l'équipe de France de foot féminin, créée la même année.

Lyon, grande ville sportive, et ville de la victorieuse équipe de l'OL féminin, ne pouvait donc que rendre hommage Alice Milliat, grande militante de la reconnaissance du sport féminin en France et dans le monde.

Merci donc à notre adjoint aux sports, Yann Cucherat, à qui j'avais proposé ce nom, de l'avoir retenu et porté. Merci aussi à Myriam Picot, Maire du 7^e arrondissement, Jean-Yves Sécheresse, et au Maire de Lyon – donner des noms est toujours un travail d'équipe – d'avoir ainsi mis à l'honneur Alice Milliat pour faire pour mieux la faire connaître et reconnaître.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

M. LE MAIRE : Je voulais laisser un petit temps entre toutes ces propositions d'appellation et peut-être un élément non moins solennel. J'avais proposé, tout de suite après le décès de Simone Veil, que, très vite, la Ville réfléchisse à donner son nom à un lieu emblématique dans notre Ville, en hommage à tout ce qu'elle a réalisé, à tout ce qu'est sa vie, et tout ce qu'elle a permis de faire dans notre pays. Je rappelle que nous allons tenir cet engagement que j'avais pris, et nous allons trouver la bonne proposition, celle qui correspondra le mieux à ce qu'aura été toute sa vie d'engagement.

Je vous remercie.

2017/3158 – Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association Lyon Sport Métropole pour l'organisation de la 3^e édition de Sentez-vous sport, le jeudi 21 septembre 2017 – Approbation d'une convention d'application (Direction des Evénements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Mes chers collègues, cette délibération concerne une subvention de 3000 euros que nous souhaitons attribuer à l'association Lyon Sport Métropole, qui accompagne la 3^e édition du rendez-vous Sentez-vous sport, au mois de septembre prochain. L'objectif de cette manifestation, sous couvert de favoriser la pratique de l'activité physique, est de proposer un moment de partage chaleureux aux agents de la Ville de Lyon et de la Métropole, lesquels se retrouvent au Palais des Sports de Gerland, pour s'initier ou se défier à travers diverses activités sportives. 800 personnes sont attendues cette année pour un événement qui attire à chaque édition davantage de participants, à peine 120 en 2015, 600 l'an dernier, ce qui justifie la subvention revue à la hausse, allouée à Lyon Sport Métropole.

En outre, cet événement correspond en de nombreux points aux objectifs que je poursuis à travers notre politique sportive, puisqu'il met en avant la pratique sportive au service du bien-être au travail, à travers le développement de la convivialité et de l'interconnaissance entre les agents de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Je remercie d'ailleurs la Métropole, qui, dans cette collaboration fructueuse, prend à sa charge les frais de location des espaces de réception, de même que certains coûts logistiques annexes.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon. M. Guillard, un temps d'explication de vote.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire,

Une intervention très rapide sur ce sujet, nous nous réjouissons que les agents de la Ville soient invités à pratiquer une activité sportive occasionnelle le 21 septembre, mais au-delà régulière, et nous nous réjouissons de cette subvention, bien évidemment.

Nous nous étonnons néanmoins que cette subvention arrive sur une ligne Sports, alors qu'à la Métropole, elle intervient sur une ligne Ressources Humaines. Je pense qu'il serait plus judicieux qu'elle soit portée sur une ligne Ressources Humaines. Alors, je sais que M. Brumm, qui fait la grimace, aime que la ligne Ressources Humaines soit la plus faible possible, mais je pense qu'il serait bien pour la justesse de notre comptabilité que ce soit sur ces lignes. Au-delà de cela, c'est une manifestation que nous ne pouvons que saluer et soutenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3145 – Attribution d'une subvention de 1500 euros à l'association Cercle des Chefs d'Atelier pour l'organisation de la finale du Championnat de France de Billard, du 5 au 7 mai 2017 (Direction des Sports)

2017/3146 – Les Lions du Sport – Attribution de subventions pour un montant total de 17500 euros aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

2017/3147 – Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'Association Lyon Métropole Handibasket Club pour sa participation à la phase finale du Championnat de France à Lille, les 6 et 7 mai 2017 (Direction des Sports)

2017/3148 – Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham – Signature d'une convention d'application (Direction des Sports)

2017/3149 – Attribution d'une subvention de 1000 euros à la MJC Ménival pour l'organisation des Marches des Voies Vertes le 10 septembre 2017 – Signature d'une convention d'application (Direction des Sports)

2017/3150 – Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'association Amicale Cycliste Lyon Vaise pour l'organisation du Championnat de France cycliste de demi-fond sur piste, le samedi 16 septembre 2017 (Direction des Evénements et Animations)

2017/3151 – Attribution d'une subvention de 5000 euros au Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket-Ball pour l'organisation de l'Open de France 3x3 de Basket-Ball, du 27 au 29 juillet 2017 (Direction des Evénements et Animations)

2017/3152 – Attribution d'une subvention de 3000 euros à l'Association La Rage pour l'organisation de la 8^e édition de

BMX Street Station, les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 (Direction des Evènements et Animations) (

2017/3153 – Attribution d’une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l’organisation de la 2^e édition du Nordic Walk in Lyon, le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017 (Direction des Evènements et Animations) (

2017/3154 – Attribution d’une subvention de 10 000 euros à l’association Ligue Auvergne-Rhône-Alpes d’Athlétisme pour l’organisation de la 2^e édition de La Semaine de la Forme, du 20 au 30 septembre 2017 (Direction des Evènements et Animations)

2017/3155 – Attribution d’une subvention de 28 000 euros à l’association Lyon VTT pour l’organisation de la 15^e édition de Lyon Free Bike, le dimanche 10 septembre 2017 – Approbation d’une convention mixte (Direction des Evènements et Animations)

2017/3156 – Attribution d’une subvention de 20 000 euros à l’association Canoë-Kayak Lyon Oullins Mulatière pour l’organisation de la manifestation Lyon Kayak, le samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 – Approbation d’une convention mixte (Direction des Evènements et Animations)

2017/3157 – Attribution d’une subvention de 9 000 euros à l’association Générations Roller pour l’organisation de la 14^e édition du Lugdunum Roller Contest, le samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 (Direction des Evènements et Animations)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces dossiers, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION IMMOBILIER, BÂTIMENTS

2017/3095 – Lyon 1^{er} – Mise à disposition par bail emphytéotique d’un tènement bâti constitué par une église au profit de Carré d’Or Promotion situé 2 montée Saint-Sébastien – EI 01016 – Numéros inventaire 01016A000 et 01016T001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : M. le Maire,

Le premier dossier, le 3095, il s’agit de la mise à disposition par bail emphytéotique de l’église Saint-Bernard. La Ville de Lyon est propriétaire de l’église Saint-Bernard, édifiée de 1854 à 1866 par Tony Desjardins, architecte. L’édifice ayant subi de nombreux désordres structurels a été fermé définitivement en 1992.

Face à la baisse de la pratique culturelle, et aux coûts d’entretien que peut représenter cette église, la Ville s’est engagée dans une démarche de reconversion de ce site, projet audacieux et inédit à Lyon.

Cette église désaffectée, désacralisée, va trouver une seconde vie, en se transformant en un lieu de vie sociale, d’échange et d’activité économique : présence de jeunes entrepreneurs, de start-up, d’entreprises de l’économie sociale et solidaire, qui peuvent s’ouvrir sur le quartier.

C’est aussi l’occasion de sauvegarder un patrimoine menacé dans le respect de son histoire, de ses caractéristiques et de sa place dans la cité. Ce site deviendra très rapidement un nouveau point de rencontre pour les habitants du quartier.

Le projet est porté par Carré d’Or, qui finance, monte, promeut et va exploiter, Urban Protect, la conception et la coordination, et l’agence Alep, qui est l’architecte du patrimoine.

Pour l’extérieur, cette reconversion redonnera à l’église une meilleure intégration dans le paysage urbain, en créant une continuité avec la place Colbert, grâce à un escalier qui reliera l’église à la place.

L’intérieur, ce sera une surface totale de 2 518 mètres carrés, qui sera utilisée par un centre d’affaires, qui prendra place à l’intérieur de l’édifice, composé notamment de 1 400 mètres carrés de bureaux privatifs, 700 mètres carrés d’espaces de travail partagé, 400 mètres carrés d’espaces de restauration.

Le calendrier pour ce beau projet est le suivant :

Le permis de construire sera délivré au cours du premier semestre 2018 ;

Les travaux pourraient commencer en 2018, fin 2019, pour une ouverture fin 2019, début 2020.

La caractéristique du bail emphytéotique est une durée de 50 ans, une redevance annuelle de 5 000 euros, un investissement de l’emphytéote estimé à 8 263 548 euros TTC, et une condition suspensive liée à l’obtention des autorisations d’urbanisme, purgées de tout recours des tiers.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci. J’ai un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire. Mme Perrin-Gilbert.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : M. le Maire de Lyon,

Mesdames, Messieurs les Adjointes et les conseillers,

Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire demande le retrait de cette délibération, au motif que, ni les élu-es du 1^{er} arrondissement, ni les Conseils de quartier concernés, ni même les riverains n’ont été consultés ou associés à ce projet, de céder par bail emphytéotique l’église Saint-Bernard à un promoteur immobilier.

En janvier 2017, lors de ses vœux aux habitants et acteurs du quartier de l’Hôtel de Ville, Gérard Collomb, alors Maire, s’était lancé dans une revue de projets, et avait demandé à M. Damien Beauvils de présenter ce que serait le nouveau visage de l’église Saint-Bernard et des 3 200 mètres carrés qui l’entourent. Une présentation de cinq minutes, qui ne suffit pas à répondre aux questions nécessaires et légitimes face à un tel projet.

Nous demandons le retrait de ce projet, M. le Maire, car nous manquons d’information. De plus, ce que nous lisons dans cette délibération que nous a présentée Mme Gay, ne nous rassure pas.

Premièrement, nous sommes inquiets sur le fond du projet. Vous le savez, comme de nombreux centre-ville, le 1^{er} arrondissement connaît un phénomène de gentrification important. Depuis les années 1990-2000, ce mouvement de mutation sociologique et urbain ne cesse de s'accroître. Il entraîne une hausse importante des loyers, du foncier, mais aussi du coût de la vie sur ce quartier.

Et le risque de ce mouvement est double. D'abord, certains habitants et habitantes, souvent des classes moyennes d'ailleurs, ne peuvent se maintenir en centre-ville. Des familles ne parviennent plus à venir s'y installer non plus.

Ensuite, il y a le risque pour la Ville de Lyon de perdre un de ses quartiers singuliers, les Pentès de la Croix-Rousse, un quartier qui participe par son âme et sa singularité à l'identité et la richesse de notre Ville.

Face à ce mouvement de fond, qui touche, comme je le disais, les centres-villes, quel est le rôle de la puissance publique ? Il est de tempérer, de contenir, de ralentir même ces évolutions. C'est le rôle du politique, pour que la ville reste habitable et partageable par tous et toutes.

Alors, nous pensons que choisir pour l'église Saint-Bernard des bureaux privés, accompagnés d'espaces de détente, d'un bar et d'un restaurant, cela va dans le sens de la gentrification de notre arrondissement. Et ce projet ne s'adressera pas aux habitants de l'arrondissement, mais à des nouveaux habitants et à des visiteurs. Et nous pensons que c'est une erreur politique.

Deuxièmement, nous sommes inquiets sur la forme choisie. Nous pensons que c'est une erreur de céder l'église Saint-Bernard par bail emphytéotique au promoteur Carré d'Or. Pourquoi ? Parce qu'avec un tel bail, l'emphytéote, donc ici Carré d'Or, se retrouve quasi-proprétaire du bien pendant 50 ans, c'est-à-dire avec des droits proches de celui du propriétaire. Il peut notamment réaliser tous les travaux de construction ou de démolition qu'il souhaite, sans accord du propriétaire. Il peut hypothéquer son droit sur le bien également.

Ainsi, ce bail nous paraît bien faible et fragile pour protéger notre patrimoine, notre bien communal. Nous aurions préféré, comme cela a été le cas pour la Halle de la Martinière un bail emphytéotique administratif, parce qu'il donne plus de pouvoir à la collectivité de contrôler ce qui se passe dans son patrimoine. Mais c'était impossible ici, car un bail emphytéotique administratif n'est possible que pour des projets d'intérêt général. Vous savez que le bail emphytéotique est issu du droit romain. Et c'est donc le droit qui nous montre ici que nous ne sommes pas dans un projet d'intérêt général, mais bien d'intérêt particulier, puisque si nous étions dans un projet d'intérêt général, nous aurions signé, comme pour la Halle de la Martinière, un bail emphytéotique administratif.

Donc, nous demandons le retrait de cette délibération, peut-être simplement d'un mois ou deux, pour que vous puissiez nous apporter toutes les réponses à ces questions et à ces inquiétudes, que vous puissiez les apporter aussi aux habitantes et aux habitants. Et si toutes ces inquiétudes sont levées, dont acte. Si tel n'est pas le cas, nous vous proposons de travailler avec vous dans l'intérêt de la commune et de l'arrondissement.

Vous faites non de la tête, M. Képénékian, ce n'est pas un très bon message que vous nous donnez après votre propos plein d'ouverture, hier, lors de votre investiture en tant que Maire de Lyon. Si, effectivement, ce dossier n'était pas retiré, à notre regret, nous voterions contre, car nous avons des responsabilités : des responsabilités politiques, qui sont celles de ne pas privatiser notre Ville, de ne pas la confier à quelques intérêts privés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Un temps de parole est demandé par le groupe UDI et apparentés. M. Royer.

M. ROYER François : M. le Maire, Mesdames et Messieurs,

Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver donc ce fameux bail, mettant à disposition de la société Carré d'Or l'église de la montée Saint-Sébastien dans le 1^{er} arrondissement.

Les élus UDI et apparentés se réjouissent que cet édifice lyonnais puisse enfin trouver une destination, avec ce projet de reconversion et de réhabilitation du site en un centre d'affaires et un lieu de coworking. C'est un dénouement heureux pour cette église Saint-Bernard qui, comme vous le savez tous, a connu une histoire des plus rocambolesques. En effet, édifiée dans les années 1860, sous le Second Empire, restée inachevée sur sa façade sud par manque de financement, fragilisée par la construction du tunnel de la Ficelle, elle est définitivement fermée au public dans les années 90 et inoccupée depuis.

Cette réhabilitation va redonner un dynamisme et une valeur ajoutée à ce secteur des Pentès. C'est une bonne nouvelle pour les Lyonnais, malgré ce que vous pouvez en penser, pour certains.

Nous voterons donc ce dossier.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. M. Le Faou.

M. LE FAOU Michel : M. le Maire, mes chers collègues, quelques éléments de réponse suite aux deux interventions.

Tout d'abord, pour souligner que ce projet de l'église Saint-Bernard et de sa reconversion, avec à la fois la création de locaux destinés à l'accueil temporaire d'entreprises ou de structures œuvrant notamment dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, est un élément qui va concourir à la dynamisation du 1^{er} arrondissement, comme nous le souhaitons au travers aussi d'un certain nombre d'autres projets, que nous allons mettre en œuvre, à la fois la reconversion de l'ex-École nationale des Beaux-Arts, je pense aussi évidemment à la reconversion de l'ancien collège Truffaut. Et tout ceci avec un certain nombre d'actions, qui participent à l'amélioration du cadre de vie et des équipements mis à disposition de nos concitoyens sur le 1^{er} arrondissement, va participer à la fois à l'embellissement et au dynamisme de cet arrondissement.

Je voudrais également souligner, sur l'aspect de la gentrification sur le 1^{er} arrondissement, que nous avons largement contribué à lutter contre cette gentrification, avec une action forte en matière de logement et d'habitat, au travers du relèvement du taux SRU de l'arrondissement, avec le conventionnement d'un certain nombre de logements, qui ont pu être sortis d'un parc social de fait qui existait il y a encore quelques années sur cet arrondissement. En lien avec un certain nombre de bailleurs, nous avons pu remettre la main sur ces biens et faire en sorte qu'ils soient conventionnés, et que nous puissions maintenir, sur le 1^{er} arrondissement, une offre de logements abordables, qui permettent d'accueillir une grande diversité de nos concitoyens.

Je rappelle simplement qu'aujourd'hui, le taux SRU du 1^{er} arrondissement, au 1^{er} janvier 2016, c'est 16,5 % et qu'il a fortement progressé ces dernières années.

Tout ceci montre évidemment l'engagement de la collectivité sur le 1^{er} arrondissement, pour faire en sorte que ce que vous appelez la gentrification du 1^{er}, Mme le Maire, nous puissions la combattre et, au travers de nos actions en matière d'habitat et de logement, que nous puissions réguler ces questions, tout en contribuant, au travers de la mise en œuvre de certains projets, à faire en sorte que cet arrondissement conserve son dynamisme et qu'il puisse se développer dans les mois et années qui viennent. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. M. Corazzol.

M. CORAZZOL Guy : Notre intervention est retirée, M. le Maire.

M. LE MAIRE : M. Durand.

M. DURAND Jean-Dominique : Je crois que je n'ai rien à ajouter à ce qui a été présenté excellemment. Je retire donc également mon intervention.

M. LE MAIRE : Mme Gay.

Mme GAY Nicole : Je n'ai absolument rien à ajouter. Michel Le Faou a répondu aux questions de gentrification. Notre détermination est de rentrer dans la démarche que nous avons engagée. Nous créerons les conditions, dans le cadre du cahier des charges, de pouvoir en discuter avec les personnes concernées.

M. LE MAIRE : Très bien. Deux avis pour le moins divergents. Mme Nathalie Perrin-Gilbert, je crois que je vais vous décevoir beaucoup dès le premier Conseil, mais je pense que vous jetez le bouchon quand même très loin, tout de suite très loin. Vouloir retirer aujourd'hui cette délibération est un peu excessif. Je vous propose que nous trouvions d'autres moyens de dialoguer dans l'avenir, plutôt en amont des délibérations qu'à la dernière minute.

Je mets donc aux voix cette délibération.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. BOUDOT votent contre)

2017/3096 – Sortie de la salle Rameau du périmètre des services publics municipaux (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Sur le dossier suivant, je pense que nous allons entendre les mêmes propositions, en tout cas par Mme Nathalie Perrin-Gilbert. Il s'agit de la sortie du périmètre des services publics de la salle Rameau.

Je ne vais pas retracer l'histoire de la salle Rameau, qui est un symbole de l'art nouveau, et qui a été construite à l'initiative de M. Georges Witkowski, qui était compositeur et chef d'orchestre, ayant créé la société des Grands Concerts de Lyon. Il a réussi à convaincre la municipalité d'Edouard Herriot de la nécessité d'une salle de concert et de conférence. Elle est conçue par Messieurs Clermont et Riboud entre 1907 et 1908. Elle a été édifée grâce à l'apport de nombreux mécènes lyonnais.

Aujourd'hui, la salle connaît d'importants dégâts à la suite de la Seconde Guerre mondiale, et les verrières doivent notamment être reprises. C'est entre 1955 et 1960 que la première campagne de restauration est lancée, laquelle sera suivie d'une seconde à la fin des années 80. Sont installées dans les années 70, la Fédération française de tennis de table et l'Académie de Billard de Lyon, au rez-de-chaussée du bâtiment.

Cette salle a aujourd'hui une capacité de 689 places, laquelle est mise ponctuellement à la disposition d'organiseurs privés. La Ville de Lyon est propriétaire de la salle Rameau au 29 rue de la Martinière à Lyon 1^{er}, près de la Halle Martinière. Je peux d'ores et déjà vous affirmer qu'il n'y aura pas dans cette salle, le projet qui va être proposé, de commerce, de supermarché, de tout ce que l'on a pu entendre dire, ici et là, dans notre Conseil municipal.

Il est aujourd'hui proposé la fermeture de ladite salle, compte tenu de plusieurs éléments. De manière générale, l'activité des salles municipales connaît une baisse structurelle liée au contexte national, lutte contre le terrorisme, renforcement du plan Vigipirate, état d'urgence. C'est un peu ce que nous constatons sur l'ensemble de nos salles. La Salle Rameau connaît des contraintes techniques importantes, notamment acoustiques et vibratoires. Cela a pour conséquence l'impossibilité de la louer pour des spectacles musicaux amplifiés ou pour tout autre spectacle avec instruments particuliers. Les recettes de la Salle ne couvrent que 34 % de ses dépenses de fonctionnement. Elle affiche par an un déficit de 212 000 euros.

Si la fermeture est prononcée par le Conseil municipal, les services de la Ville engageront une consultation à l'issue de laquelle un projet de reprise du bâtiment sera retenu. Il n'est pas pour l'heure décidé s'il s'agira d'une cession ou d'un bail emphytéotique. Le cahier des charges n'est pas finalisé. Néanmoins, il sera exigé, outre la rénovation du bâtiment dans le respect de l'existant, le maintien de cette salle avec cette détermination que nous portons d'un projet culturel ambitieux.

Cette délibération porte donc aujourd'hui sur la sortie de la salle Rameau du périmètre des services publics municipaux, avec un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Mme Gay. Un temps de parole pour le groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, M. Remy, pour cinq minutes.

M. REMY Arthur : M. le Maire, Mes chers collègues,

Mme Gay,

Les élus du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire partagent donc votre ambition d'un projet culturel sur la salle Rameau. Et parce que nous partageons cette ambition, nous regrettons cette précipitation et la mise à l'ordre du jour de cette délibération, portant sur la sortie du périmètre des services publics municipaux de la salle Rameau.

M. le Maire, vous êtes Maire de Lyon depuis à peine un jour, alors permettez-nous de vous donner un petit conseil : la précipitation n'est jamais bonne conseillère, et précipitation a aussi pour synonymes maladresse, aberration, absurdité :

Maladresse pour justifier de cette sortie du périmètre des services publics ;

Aberration pour cette méthode qui est alors employée, la vente potentielle d'un bâtiment public sans aucune concertation ;

Absurdité, c'est de prendre la problématique à l'envers : régler la gestion avant d'imaginer le projet.

La précipitation, c'est donc tout d'abord la maladresse. Vous nous annoncez un contexte de crise macroéconomique défavorable à l'industrie du spectacle. Mais a contrario, l'Observatoire du Live, observatoire créé et géré par l'organisme patronal des exploitants de salles de spectacle, observe que le niveau de remplissage des salles en 2017 est supérieur à celui de 2014. D'ailleurs, les rapports du Centre National des Variétés font la démonstration que les spectacles dans les salles de grande capacité connaissent une forte croissance.

Ensuite, vous nous indiquez que, suite aux attentats, les salles de grande capacité peinent à se remplir. C'est peut-être ici où la maladresse est la plus forte. J'aurais pu dire qu'il y a une forme d'instrumentalisation des victimes des attentats ou de démagogie, mais parce que le sujet sérieux, nous avons consulté les organismes professionnels. Et l'Observatoire du Live, encore lui, note que les impacts des attentats sont surtout perceptibles à Paris et que, depuis les événements du Bataclan, les Français ont retrouvé leurs habitudes dans les salles, et c'est peut-être tant mieux.

M. le Maire, et vous le savez puisque vous avez été Adjoint à la Culture pendant près de 10 ans, ce qui est réellement défavorable à l'industrie du spectacle, ce ne sont pas les attentats, c'est le désengagement des collectivités dans les projets culturels, un désengagement dont vous risquez malheureusement de faire preuve sur ce dossier.

Enfin, vous nous précisez que la qualité de la salle Rameau est globalement inférieure à celle des autres salles sur le territoire lyonnais. Encore une fois, c'est maladroit.

Car oui, il y a bien quelque chose que nous partageons sur ce dossier : la salle Rameau n'a jamais eu d'identité culturelle bien affirmée. Mais comment impulser un projet culturel dans un équipement géré uniquement par la Direction Centrale de l'Immobilier ?

Hier, M. le Maire, vous défendiez une vision plutôt transversale, vous assuriez que la gestion de notre Ville n'était pas en silo, vous souteniez que les différentes administrations de notre municipalité dialoguaient de concert. Nous ne voyons rien de cela dans la gestion de la salle Rameau. Et la conséquence de cette gestion en silo, c'est ce que vous nous annoncez dans la délibération : une baisse d'activité et un déficit d'exploitation.

La précipitation, c'est aussi l'aberration de découvrir à l'ordre du jour du Conseil suivant votre élection, cette sortie du périmètre des services publics. Bien que nous la connaissions sur bien d'autres dossiers, nous ne partageons pas cette méthode. Elle se résume en quelques qualificatifs : privatisation, absence de concertation et cession à un privé. Encore une fois, et Nathalie Perrin-Gilbert le rappelait, il s'agit de cette question majeure pour le devenir de notre Ville, celle du patrimoine immobilier.

La précipitation, c'est enfin l'absurdité de vouloir changer le mode de gestion avant de définir le projet. Hier, nous votions pour un nouveau Maire. M. Képénékian, vous avez été élu et notre groupe vous a félicité. Et puisque hier vous avez dit vouloir respecter l'expression de la diversité de notre Conseil, nous voudrions vous faire une proposition : retirer cette délibération de l'ordre du jour du Conseil municipal.

La salle Rameau mérite sûrement mieux que la précipitation. Elle mérite de prendre le temps d'écrire un vrai projet culturel. Prenons le temps de le faire en concertation avec le monde associatif local, avec les habitantes et avec les habitants. Cette concertation alimentera la rédaction d'un cahier des charges au service des besoins du territoire. D'ailleurs, Mme Gay nous confirmait qu'il n'est pas totalement finalisé. Et c'est à partir de ce travail, qu'enfin et seulement, nous pourrions définir un nouveau mode de gestion. Et pour conduire ce processus, M. le Maire, ne précipitez pas les choses : retirez cette délibération de l'ordre du jour et associez-nous à la définition de ce projet, que nous souhaitons, nous également, ambitieux.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. J'y reviendrai ensuite. Le groupe UDI et apparentés, M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis : M. le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui de faire sortir la salle Rameau du périmètre des services publics municipaux à compter de jeudi prochain, préalablement à sa désaffectation, à son déclassement, puis à sa vente.

Afin de justifier cette décision, vous nous annoncez un grand nombre de chiffres :

- Un déficit d'exploitation de 212 000 euros par an sur les trois derniers exercices ;

- Les recettes qui ne couvrent que 34 % des dépenses de fonctionnement ;

- Des pertes de recettes de 6 % entre 2014 et 2016 ;
- Et un coût de réhabilitation du bâtiment évalué à plus de 8 millions d'euros.

À la vue de cette vérité comptable, il est indiscutable que l'exploitation de la salle Rameau est déficitaire. Cependant, j'aimerais donner quelques chiffres à mon tour, lesquels je pense doivent également être pris en compte dans la gestion de ce dossier :

108, c'est l'âge de la salle Rameau qui fut inaugurée le 8 novembre 1908 ;

De 689 à 865, c'est le nombre de spectateurs que la salle peut accueillir selon la configuration choisie ;

92, c'est le nombre de manifestations organisées encore l'an dernier durant la saison 2015-2016.

Alors que nous manquons cruellement d'équipements de proximité, aussi bien dans le domaine culturel que sportif, vous décidez, tout seuls, de vendre la salle Rameau, lieu mythique, pouvant accueillir des spectacles, des conférences, dans des domaines extrêmement divers et variés.

Même si nous comprenons aisément la problématique de déficit structurel, nous pensons que vendre la salle Rameau n'est pas la bonne solution. La municipalité fait le choix, depuis 16 ans, de vendre les bijoux de famille pour équilibrer les comptes. La salle Rameau, salle centenaire, fait partie du patrimoine lyonnais et elle mérite autre chose. Sa façade est habillée de sculptures et de mosaïques d'artisans de l'époque, Flachard, Penelle, Mangier et Guillermin, pour ne citer qu'eux. C'est une institution lyonnaise que nous ne pouvons pas brader au plus offrant. Pourquoi ne pas avoir choisi à ce stade du processus d'accorder un bail emphytéotique comme ce fut le cas pour l'Hôtel-Dieu ? Cela aurait permis de conserver le bâti, de s'assurer de la destination du lieu et de préserver le bilan de la Ville. J'ai bien compris que le choix n'était pas encore arrêté, mais nous nous demandons pourquoi, justement, il n'a pas été arrêté avant.

Aujourd'hui, nous ne savons pas grand-chose ce projet de reprise. Est-ce un opérateur culturel qui reprendra l'exploitation ? Est-ce que la destination du bâtiment sera conservée ? À quel prix sera vendu le bâtiment ? Il est vrai que, depuis le début, la municipalité avance masquée, cultive le mystère et reste à l'orée de son jardin des secrets. De quoi avez-vous peur ?

Un dossier comme celui-là, aussi emblématique, aurait dû être mis au débat, dans cet hémicycle, mais aussi et pourquoi pas sur la place publique. Les citoyens sont capables de comprendre les enjeux financiers, la question des coûts, la question de la rentabilité. Sur ce sujet, vous n'auriez pas dû avoir peur du débat, de votre opposition, du Maire d'arrondissement, du voisinage, des Conseils de quartier, des acteurs culturels, que sais-je encore. Après le débat, et le débat aurait peut-être permis d'entrevoir des solutions auxquelles vous n'auriez pas spontanément pensé, serait venu le temps de la décision, prise par vous, la majorité. C'est cela, la démocratie. Et le moins que l'on puisse dire est que ce dossier n'a pas été démocratiquement traité.

Alors, en attendant, les élus que nous sommes sont preneurs d'informations sur cette consultation ouverte d'opérateur préalable à la rénovation du bâtiment et les relances d'une activité de spectacle. Sans ces informations, nous ne pourrions approuver ce rapport.

M. LE MAIRE : Le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Guiland.

M. GUILLAND Stéphane : M. le Maire,

Avec cette délibération, vous nous proposez d'acter ni plus ni moins que la privatisation de la salle Rameau. Il faut en effet appeler un chat un chat et passer d'une salle gérée en régie à un bail emphytéotique revient en effet à cela. Cette salle sera demain gérée par un opérateur privé.

Le fait que ce dossier soit, M. le Maire, porté par l'aile gauche de votre exécutif, enfin par l'aile gauche de l'exécutif de votre prédécesseur, dont vous devriez – le suspense reste entier – reconduire la délégation, le fait donc que ce dossier soit porté par l'aile gauche de votre exécutif n'est pas sans questionner les spectateurs assidus de nos débats.

Les adeptes de danse étoile, et votre passé d'Adjoint à la Culture, vous donnent à ce titre toute crédibilité, admireront le grand écart opéré par la partie gauche de votre majorité. J'y reviens.

Il est vrai que, depuis hier, et l'élection au poste de Premier Adjoint d'un homme qu'on peut aisément imaginer plus proche des théories libérales de Say que des inepties collectivistes de Marx, les marges de manœuvre ont été érigées en principe et chacun, on l'a compris, devra s'y soumettre ou se démettre. Voilà donc le contexte pour le moins cocasse de cette délibération.

Pour le reste, et à l'instar des collègues qui se sont exprimés avant moi, nous regretterons que cette délibération ne s'inscrive pas dans une réflexion plus globale sur la gestion des salles municipales de proximité et notamment sur une gestion confiée aux arrondissements. Nous regretterons que cette délibération acte de fait la disparition de l'Académie de Billard, présente dans les lieux depuis plus d'un siècle. Nous regretterons également, une fois encore, d'être mis devant le fait accompli et qu'aucune concertation avec les habitants ni aucun débat avec les élus de proximité n'aient été engagés.

Vous l'avez compris, nous nous abstenons sur cette délibération, dont on ne sait si elle doit être dans la méthode rattachée aux actes de l'Ancien Régime ou si elle présume d'une volonté que rien ne change.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'avais un autre temps de parole du groupe Écologie Les Verts, Mme Baume.

Mme BAUME Émeline : M. le Maire, Chers collègues,

La Ville peut tout à fait, comme on dit « dans le jargon », avoir une gestion active de son patrimoine immobilier.

La Ville au regard de ses compétences connaît parfaitement, et vous êtes bien placé pour le savoir, M. le Maire, les différents acteurs du champ culturel, les multiples problématiques liées à la création, l'incubation, la diffusion, mais aussi l'insertion des jeunes formés quelles que soient les pratiques et esthétiques, tout autant que les réflexions au niveau du bassin de vie de l'agglomération lyonnaise.

La Ville, au nom du développement de l'économie de proximité, en articulation avec la Métropole, mobilise des compétences (le manager de centre-ville, un poste de développeur économique aussi) et des fonds (malgré l'arrêt du FISAC), pour maintenir et développer un tissu d'activités, de productions et de services, y compris en cœur de quartier, donc y compris dans ce quartier de la Martinière.

Enfin, la Ville s'est largement mobilisée depuis des dizaines d'années sur la question de la protection de son patrimoine, depuis le classement Unesco jusqu'à l'outil AVAP (Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine).

Et pourtant ! Et pourtant, là, il n'y a pas eu de diagnostic partagé, de diagnostic de besoins avec les acteurs culturels que vous connaissez, mais aussi avec les usagers du secteur de la salle Rameau, à savoir des habitants et des touristes, donc tout autant sur les usages culturels mais aussi sur d'autres usages, à ce jour restés sans réponse privée ou publique. Au lieu de proposer une vision à moyenne vue de gestion dite active de l'immobilier, avec un outil type bail emphytéotique, pourtant mobilisé en toute proximité – vous en avez parlé, la Halle de la Martinière – là, nous n'avons aucune garantie écrite dans la délibération proposée. Et pourtant la Ville sait parfaitement engager ce type de démarche.

Il nous semble donc que les choses sont faites à l'envers. Dans ce sens, le groupe Europe Écologie Les Verts ne peut pas approuver cette délibération. Nous votons contre.

M. LE MAIRE : M. Corazzol.

M. CORAZZOL Guy : Je retire mon intervention, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Merci.

Je dirai quelques mots. M. Remy, je vais éviter de vous donner des conseils, donc je me retiendrai et je vous demanderai de me les donner gentiment. Au fond, j'ai appris, dans toutes mes pratiques qu'il existe deux dangers. C'est d'abord la lenteur, qui s'appelle la procrastination, et ensuite la rapidité. Ces deux dangers mènent à l'inactivité ou aux erreurs, et les deux peuvent conduire au même résultat. Je ne suis pas un adepte de l'ultra rapidité pour le plaisir, mais de réfléchir.

Au fond, qu'est-ce qui nous guide dans le choix qui est proposé ici ? C'est d'abord de continuer notre action de modernisation et de rénovation de cette partie du centre de Lyon. Cela vient s'ajouter à l'église Saint-Bernard, mais vous m'avez déjà demandé de retirer cette délibération. Je crois que la Halle de la Martinière, que vous ne m'avez pas demandé de retirer puisque le process est en cours, participe au fond de ce qui nous a animés d'abord, y compris avec l'implantation d'ESMOD, comme vous le savez.

Notre autre volonté, et j'y tiens, est de poursuivre nos efforts dans le domaine culturel. Je vous rappelle que la Ville investit de manière forte dans la culture – 20 % de notre budget. C'est un montant peu égalé. Nous avons investi cette année. Nous sommes la seule ville en France qui ouvrira trois bibliothèques en 2017. Nous intervenons aussi sur le Musée Guimet, pour le transformer en Atelier de la Danse. Il faut aussi avoir cette vision un peu globale de la politique culturelle de la Ville, et ne pas prendre sujet par sujet, comme s'ils étaient indépendants les uns des autres.

Nous avons également le souci de développer cette scène artistique lyonnaise, qui ne doit justement pas s'arrêter face aux contraintes budgétaires. Comme d'autres sujets majeurs de notre Ville, nous avons à trouver des liaisons et des solutions intelligentes, associant le privé et le public.

Je soulignerai aussi, en tant qu'ancien Premier Adjoint en charge de la Culture, que les acteurs privés de la culture sont aujourd'hui plus nombreux et beaucoup plus expérimentés dans notre pays. Nous reprendrons les statistiques sur les occupations des salles, parce qu'il faut les segmenter en fonction des activités, parce que tout ne va quand même pas si bien que cela dans notre pays pour les salles de spectacle, qui amènent justement un certain nombre d'acteurs, en particulier dans les grandes métropoles culturelles, à développer une offre culturelle, par le jeu de fondations, qui viennent renforcer les musées, les théâtres, des salles de concert de plus en plus gérées par des structures privées. Et ne me dites pas que ce serait une insulte au développement des projets artistiques. Aujourd'hui, il existe, dans notre pays, un certain nombre d'acteurs ou d'entrepreneurs culturels ou d'entreprises culturelles puissantes, qui sont aujourd'hui particulièrement intéressés par notre Ville, parce qu'il y a du potentiel. Je pourrais vous citer des festivals, comme celui du polar, comme celui de la BD, comme les Assises du Roman, qui font qu'aujourd'hui, un certain nombre d'éditeurs – j'ouvre une parenthèse – vont attendre la date du Quai du Polar, pour sortir leurs éditions de l'année. Nous ne pouvons donc plus dissocier ces deux vecteurs dans nos politiques culturelles.

Je ne voudrais pas ici laisser planer que nous aurions l'idée de tuer la création dans notre Ville et de détruire tout ce qui fait le ferment de son développement. C'est bien dans l'idée de donner un nouveau souffle à cette salle, dans le cadre d'un appel à candidatures, en sollicitant tous les acteurs en capacité de répondre à ce type de projet, qui sera budgétairement lourd, voire très lourd. Par exemple, M. Guillaud, vous l'évoquiez, le choix entre la vente de ce bâtiment, qui a été évoquée, et le choix d'un bail emphytéotique sera aussi lié à la charge financière de la rénovation de ce bâtiment et de sa destination. Il est possible que la charge de l'achat plus des travaux soit trop lourde, et que nous prenions à ce moment-là, comme nous l'avons fait pour d'autres bâtiments, l'option d'un bail emphytéotique.

Par conséquent, je crois que ce que nous lançons là, c'est évidemment cet appel à projets, qui est prêt, qui sera lancé dans les semaines à venir. C'est pour nous le premier temps. Sincèrement, je crois que la Ville n'est pas en capacité... J'entends bien que nous devons mettre de l'argent pour le Musée des Tissus, mettre de l'argent pour la salle Rameau, mettre de l'argent partout, mais vous serez les premiers à trouver que la gestion de cette Ville finit par coûter très, très cher. Il faut que nous ayons une idée de l'endroit où nous mettons le curseur de nos ambitions.

En tout état de cause, je voudrais vous assurer que nous serons vigilants à la qualité des projets qui nous seront soumis, que nous aurons l'occasion de partager. Néanmoins, aujourd'hui, le premier temps est de lancer cette consultation. Je crois que nous n'allons pas retirer cette délibération. Cela ne remet pas en question mon engagement à un dialogue pour l'ensemble des actions que nous mènerons.

Je vous remercie. Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

(Abstention du groupe les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon)

(Les groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, UDI et apparentés, Europe Ecologie Les Verts votent contre)

2017/3100 – Lyon 3^e – Avenant à la convention tripartite Ville de Lyon/Grand Lyon/Hospices Civils de Lyon portant sur l'attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'Hôpital Édouard Herriot – Opération 03SEHEH, programme 00001, AP 2014-1 (Délégation Générale à l'Immobilier, aux Travaux et à la Sécurité Juridique)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : M. le Maire, si vous le permettez, j'apporterai une petite précision pour M. Broliquier sur le nombre de spectacles ou d'organisations présentes dans la salle Rameau pour l'année 2015-2016. Nous avons eu 92 occupations, parce que nous avons des travaux importants au Palais de Bondy. Le Palais de Bondy a reporté sur la salle Rameau ses spectacles. Je vous apporte cette précision, M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci.

Mme GAY Nicole, rapporteur : En ce qui concerne le dossier suivant, il s'agit d'une convention tripartite entre la Ville de Lyon, la Métropole et les HCL, qui a été signée, chacun se le rappelle, le 17 décembre 2014. Cette convention prévoit les modalités de versement des subventions de la Métropole et de la Ville pour les Hospices Civils.

Ainsi, pour la Ville de Lyon, il était prévu un versement découpé comme suit :

- 2014, 4 712 500 euros ;
- 2015, 5 137 500 euros ;
- 2016, 7 100 000 euros ;
- 2017, 3 050 000 euros.

À ce jour, les montants prévus sur 2014 et 2015 ont bien été versés. Pour l'année 2016, seuls 6 135 000 euros ont été versés aux HCL, suite à un léger décalage dans l'exécution des travaux. La Ville n'a à ce jour versé que 16 millions d'euros, soit 80 % de la subvention.

Par la signature du présent avenant, il est convenu que la Ville ne versera le solde de la subvention qu'à la fin de l'opération de modernisation, sur présentation de différents justificatifs. Ainsi, la Ville s'aligne sur les modalités de versement de la Métropole. Il est précisé que les HCL enverront à la Direction Générale de l'Immobilier et des Travaux, menée par Mme Anne Jestin aujourd'hui, tous les six mois, un compte rendu de l'avancée des travaux.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Merci, un temps de parole pour le groupe UDI et apparentés, M. Geourjon.

M. GEOURJON Christophe : Merci, M. le Maire, Chers collègues,

Les élus du groupe UDI et apparentés approuvent cette délibération qui illustre l'avancée des travaux de requalification de l'hôpital Édouard Herriot (HEH). Nous voterons donc bien évidemment ce dossier.

M. le Maire, à l'occasion de ce rapport, je souhaitais attirer votre attention sur la récente fusion des centres des brûlés des hôpitaux Saint Joseph-Saint Luc et Édouard Herriot au sein d'un groupement de coopération sanitaire, le Centre Pierre Colson implanté à HEH.

Lyon, comme vous le savez, est une place forte en matière de soins des victimes de graves brûlures. Il est bon de rappeler que le premier centre de traitement des brûlés d'Europe a été créé en 1952 dans le 7^e arrondissement, au sein du centre hospitalier Saint Luc, centre qui devient le service de référence de l'OMS par la suite. En 1970, Lyon crée la première filière de soins aux brûlés, associant à la fois Saint Luc-Saint Joseph et HEH, une filière prenant en charge le patient depuis son accident jusqu'à sa réinsertion sociale.

Plus récemment, le centre des brûlés de Saint Joseph-Saint Luc a continué à innover en développant des outils de télémédecine, afin de pouvoir apporter son expertise à distance auprès des hôpitaux français. Cet outil numérique, associé à un système d'astreinte, permet d'accompagner le praticien de proximité dans son diagnostic et de traitement. En parallèle, le centre Saint Joseph-Saint Luc a aussi joué un rôle central dans un projet européen, qui vient de se terminer, le projet PhagoBurn.

J'ai à plusieurs reprises rencontré les équipes du centre Saint Joseph-Saint Luc, qui font un travail remarquable. Au total, ce sont chaque année 750 patients hospitalisés et 5 000 patients traités en ambulatoire qui étaient accueillis dans ces deux centres de traitement des brûlés, à Saint Luc-Saint Joseph, ainsi qu'à HEH.

Depuis 2008, une réflexion a été conduite pour fusionner les deux centres. Cette fusion permettant de créer le plus important centre de brûlés d'Europe, avec une codirection équilibrée, Hospices Civils de Lyon et centre hospitalier Saint Joseph-Saint Luc. Un cahier des charges a été établi à cette époque, afin d'élaborer un outil de travail à la hauteur des ambitions.

Plusieurs scénarii d'implantation avaient été évoqués en lien avec un cabinet d'architecte, soit à HEH, soit au sein de l'hôpital Desgenettes, soit au niveau de Saint Luc-Saint Joseph. Le budget prévisionnel de l'opération était compris entre 15 et 19 millions d'euros. Aujourd'hui, la fusion des deux centres de traitement des brûlés est effective depuis deux mois, date d'arrivée des patients de Saint Joseph-Saint Luc à HEH. Le budget consacré à l'aménagement du nouveau centre de traitement des brûlés de Lyon a été revu à la baisse, pour un budget d'investissement de 5 millions d'euros.

Même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions de cette fusion, il existe plusieurs difficultés qu'il faudra résoudre à court terme :

- Des locaux dispersés sur plusieurs étages ;
- Une réduction significative du personnel ;
- Une réduction du nombre de lits qui est passé de 36 à 30 pour un même objectif de nombre de patients traités ;
- La chirurgie réparatrice n'est pas sur le site de l'hôpital Édouard Herriot, elle est en effet restée aux hôpitaux de la Croix-Rousse et Saint Joseph-Saint Luc, ce qui nécessite des déplacements réguliers, qui peuvent fragiliser le suivi des patients ;
- Cette question du suivi des patients semble aussi se retrouver au niveau de la kinésithérapie et de la psychiatrie.

M. le Maire, les élus UDI sont convaincus que nous ne devons pas rester figés dans des organisations préexistantes. Nous sommes, et vous le savez, des défenseurs de la mutualisation. Mais, pour nous, regroupement, mutualisation des services, doivent avoir un double objectif :

- En premier lieu, améliorer la qualité du service, et dans le cas présent, la qualité de l'accompagnement médical du patient ;
- Dans un deuxième temps seulement, contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses.

Dans une fusion, l'objectif est donc bien de retenir le meilleur des pratiques de chaque entité d'origine.

M. le Maire, du fait de votre expérience professionnelle, mais aussi en tant que futur Président des HCL, nous comptons sur vous pour veiller à ce que cette fusion soit un succès.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, M. Geourjon, de cette intervention extrêmement documentée, à laquelle je n'ai rien à enlever ni à ajouter. Tout est juste. Les conclusions le sont peut-être un peu moins.

Ce processus a été un long processus, initié en 2003 par un rapport de l'IGAS, qui était venue travailler à Lyon et qui s'étonnait que la Ville de Lyon ait deux services de brûlés. C'était une anomalie qui n'existait nulle part, hors Paris, et une demande formulée malgré tout pour essayer de rapprocher ces deux entités, même si elle considérait que les deux entités avaient une histoire et des pratiques tout à fait performantes. Vous l'avez précisé, l'une n'est pas supérieure à l'autre, même si – vous savez bien que je suis de cet hôpital – l'une a précédé l'autre, puisque c'est en 1952 que ce centre des brûlés a été ouvert à l'hôpital Saint Luc. Mais cela, c'est déjà l'histoire.

Dès lors, c'est en 2006 que le Directeur régional de l'Hospitalisation a suggéré que nous nous mettions au travail. Il a fallu un peu plus de deux ans, pour que ces deux équipes, qui, pour différentes raisons, pouvaient se vivre concurrentes, se mettent au travail. J'ai pu, avec le Directeur de la Stratégie des Hospices à l'époque, M. Barral, faire en sorte que nous accouchions d'un projet de coopération, qui avait l'ambition de créer à Lyon un centre de brûlures, qui répondrait à 25 % des prises en charge de notre pays, ce qui est énorme pour une ville comme Lyon.

Ensuite, il a fallu concrétiser. Ce projet a navigué de bâtiments en bâtiments, de projet de construction en projet de construction. Vous n'êtes pas sans ignorer que les budgets de la santé ne sont pas en pleine forme, et depuis déjà quelques années. Finalement, le Directeur de l'ARH, M. Jacquinet, a tranché. Il a dit que ce serait dans le pavillon I, point barre. Nous devions créer un groupement de coopération sanitaire, qui avait comme socle de préserver effectivement les deux identités. Ce n'est pas une fusion, c'est un groupement de coopération sanitaire, où chacun apporte dans l'ensemble la participation des équipes et d'une partie des budgets. C'est ainsi que nous l'avons fait.

Évidemment, les choses sont un peu difficiles. Ceux qui déménagent trouvent qu'ils n'ont aucune raison de déménager d'un hôpital qui était très neuf dans un hôpital qui l'est un peu moins. Je vous rappelle que le pavillon H est en cours de rénovation. La question de la chirurgie n'est pas donc réglée complètement. C'est effectivement un moment difficile, comme tout projet qui démarre. Il y a des tensions entre les médecins, parfois au niveau des équipes, un coup de déprime. J'admets tout cela et je veux le dire ici, mais sincèrement la force du projet doit aller de l'avant. Ces ajustements nécessaires sont en train d'être mis en forme. Je pense que les malades n'ont rien à craindre de leur prise en charge aujourd'hui, par le biais de Saint Joseph-Saint Luc ou par le biais de HEH. Nous serons vigilants pour de nombreuses raisons, pour que ce projet qui est ambitieux, entre deux hôpitaux, qui entre d'ailleurs dans un projet plus large de coopération et de mutualisation de plusieurs structures dans notre Ville, puisse aller de l'avant et réussir.

Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2017/3106 – Lyon 3^e/Villeurbanne – Acquisition à titre onéreux d'un bien immobilier, sis 9 rue Pionchon à Lyon 3^e et 8/10 rue du 14 juillet à Villeurbanne, à Mme Nicole Guichardon, épouse Rivier – EI 03430 et 99077 – Numéros d'inventaire 03430 A 001, 03430 B 001, 03430 T 001-01, 99077 A 001, 99077 B 001, 99077 T 001-01 – Opération 03430001 – Lan-cement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagements groupes scolaires 2015-2020», programme 00006 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de l'acquisition d'un tènement situé 9 rue Pionchon et 8/10 rue du 14 juillet, et ce dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme actuel. Il est inscrit sur un emplacement réservé, situé sur les communes de Lyon et Villeurbanne, et ce au bénéfice de la Ville de Lyon, en vue de la construction d'un groupe scolaire d'ici à deux mandats. C'est un emplacement de 5000 mètres carrés, qui compte 9 des 14 parcelles sur Villeurbanne.

La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Un temps de parole, le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Bérat.

M. BÉRAT Pierre : Merci, M. le Maire.

Pour cette première intervention sous votre magistrature, je vais commencer par répondre à un de vos souhaits. Dans la réponse que vous avez faite à Mme Perrin-Gilbert, vous avez souhaité que nous prenions le plus en amont possible les dossiers. Ce sera le cas sur ce sujet-là.

M. le Maire, nous n'allons pas prendre part au vote sur cette délibération, car elle nous semble porteuse d'incertitudes politiques et juridiques. Comme cela a déjà été le cas par le passé, elle vise à autoriser l'achat par la Ville d'un bien situé sur le tènement Pionchon-14 juillet, à la limite entre Villeurbanne et Lyon 3^e, dans le quartier Villette-Paul Bert.

Ces acquisitions sont motivées par la réalisation future d'un groupe scolaire sur ce tènement, pour faire face à la hausse des effectifs. Un emplacement réservé figure d'ailleurs au PLU pour ce motif, ce qui permet à la Ville de préempter les biens visés. Cela, il semble que ce soit la théorie, puisque la réalité envisagée pourrait être toute autre.

Lors des derniers Conseils du 3^e arrondissement, à l'occasion d'un débat sur la relocalisation temporaire d'une friche artistique dans l'un des locaux acquis sur le tènement, le Maire du 3^e arrondissement a en effet affirmé que, de toute façon, ce tènement n'est plus destiné à accueillir un groupe scolaire, une alternative étant projetée sur le terrain du groupe scolaire de la rue des Petites Sœurs.

Dans ce cas-là, n'est-il pas problématique de motiver les acquisitions rues Pionchon-14 juillet, comme c'est le cas dans ce rapport, par la réalisation d'un groupe scolaire ?

Dans ce cas, n'est-il pas problématique d'imputer les frais d'acquisition, comme nous le voyons dans ce rapport, sur la ligne budgétaire « Aménagement de groupe scolaire » ? J'ai cru comprendre aujourd'hui que le budget des Affaires scolaires n'était pas nécessairement débordant de moyens, et qu'il y avait de nombreux besoins non satisfaits.

Ne serait-il pas opportun, M. le Maire, au plan démocratique, de connaître officiellement le vrai projet envisagé sur le tènement ?

Vous savez faire des modifications du PLU quand il faut construire des tours. Pourquoi ne pas en avoir profité pour clarifier vos projets sur le tènement Pionchon-14 juillet lors de la dernière modification ?

Dans l'attente de cette clarification, nous ne prenons pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Dans l'état de ma connaissance de ce dossier, que j'ai revisité, il n'y a pas de projet d'école sur ce mandat. Il n'y a aujourd'hui pas de projet d'école sur le mandat suivant, mais la question reste ouverte. Il faudra, de toute façon, créer une ou deux écoles. Cette hypothèse

n'est donc pas exclue. Cela ne signifie pas qu'entre-temps, on ne sera pas amenés à porter d'autres projets. Aujourd'hui, dans l'utilisation de ce tènement, qui sera sûrement un peu plus lointaine, l'hypothèse d'une école reste active. Est-ce clair ?

M. BÉRAT Pierre : Le doute subsiste.

M. PHILIP Thierry, maire du 3^e arrondissement : C'est un débat récurrent. M. le Maire, vous avez parfaitement exprimé ce que M. Bérat sait, à savoir qu'il n'y a pas de projet pendant ce mandat, qu'il n'y aura pas de projet dans le mandat suivant. L'équipe du 3^e arrondissement défend l'idée que ce n'est pas le meilleur choix possible, parce que si nous avons besoin d'une école supplémentaire, il nous semble que le mieux serait de la reconstruire sur Pompidou. Dans la rue des Petites Sœurs, il y a deux écoles, Pompidou et Mourguet. Nous pouvons facilement faire une opération tiroir sur Mourguet et reconstruire à ce moment-là sur Pompidou. Tout cela nous amène dans 10 ou 12 ans. Je pense qu'il est effectivement sage de continuer à acquérir les terrains.

Je rappelle que ces terrains vont servir immédiatement pour les artistes qui quittent la friche Lamartine. Ce ne sont donc pas des acquisitions inutiles. Nous allons faire quelque chose de parfaitement utile. Maintenant, dans 12 ans, changerons-nous d'avis pour y construire une école, peut-être en lien avec Villeurbanne ? Je n'en sais rien. Pour l'instant, il me semble logique de continuer à acheter. Après tout, nous avons autant de chances d'en faire un lieu culturel dans 12 ans qu'une école. Je ne vois donc pas en quoi c'est un problème.

Je continue à défendre l'idée de construire une école.

Mme GAY Nicole, Adjointe : J'ajoute une précision. Nous avons un certain nombre de lots qui sont constitués de garages, et nous mettons ces garages à disposition de particuliers, par convention d'occupation temporaire, consentie annuellement. Nous essayons donc également de récupérer quelques deniers.

M. LE MAIRE : C'est un souci d'anticipation qui n'insulte pas l'avenir, M. Bérat. Je crois que nous pouvons clore.

Je mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

(Abstention de M. BOUDOT)

(Le groupe les Républicains et apparentés-Ensemble pour Lyon ne prend pas part au vote)

2017/3109 – Rillieux-la-Pape – Principe de gratuité de mise à disposition des locaux de la Cuisine Centrale au profit du futur prestataire du marché public de restauration scolaire – El 99 068 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit du principe de gratuité de mise à disposition des locaux de la Cuisine Centrale, au profit du futur prestataire du marché public de restauration scolaire. La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Europe Écologie Les Verts, Mme Chevallier.

Mme CHEVALLIER Françoise : M. le Maire, Cher-es collègues,

Cette délibération est pour nous l'occasion de parler de nos attentes vis-à-vis du prochain marché de la restauration scolaire.

La restauration scolaire permet d'offrir un repas de qualité aux enfants. C'est donc bénéfique pour leur santé. Elle permet une éducation au goût, une sensibilisation à d'autres façons de se nourrir, et une éducation à l'environnement. Avec 25 000 repas assurés par jour aux écoliers lyonnais, elle peut jouer un rôle important dans la politique alimentaire de notre territoire, en favorisant la structuration de filières locales de qualité, y compris d'ailleurs en termes de protéines végétales, en ce qui concerne aussi bien la production, la préparation, la distribution sans gaspillage. Et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre, ou encore améliorer la qualité de l'air. Cela appuie le développement d'un emploi local non délocalisable.

Dans le marché actuel, les repas contiennent 31 % de composants bio, 55 % des légumes et des fruits, 75 % de la viande de bœuf ou encore 100 % du pain proviennent d'un approvisionnement local. Un repas sans viande, mais pouvant contenir du poisson, est proposé comme alternative chaque jour. Ce n'est pas un vrai repas végétarien. Le marché actuel a commencé à prendre en compte les préoccupations sur la qualité des repas et l'empreinte écologique de la restauration scolaire.

Notre attente, et je pense qu'elle est largement partagée, est que nous allions plus loin pour le prochain marché. Voilà donc une série de propositions que nous avons déjà faites :

- Avoir plus de bio et de local. Par exemple, avoir comme objectif 50 % de bio à l'issue du nouveau marché. Augmenter également la part du local, avec par exemple 80 % pour les fruits et légumes, la viande et les produits laitiers. Nous savons tous que la situation géographique de notre ville le permet.

- Demander que le prestataire utilise le plus possible les circuits courts pour l'approvisionnement.

- L'utilisation de produits frais. Nous avons la chance d'avoir une cuisine centrale, qui possède une légumerie et qui permet la préparation de ces produits. Nous pensons que les produits surgelés et de conserve devraient être réservés pour les repas SOS.

- Que le poisson soit issu de la pêche durable, c'est-à-dire pas d'espèces menacées, ni de pêche en eaux profondes.

- Un vrai menu végétarien sans autre choix une fois par semaine, pour permettre de découvrir que l'on peut se nourrir autrement avec des protéines végétales.

En ce qui concerne le gaspillage alimentaire et les déchets, des progrès ont été faits récemment avec la commande des repas à l'avance, qui a permis de beaucoup diminuer les déchets ou encore le travail entamé avec des associations caritatives, comme la Banque alimentaire, pour récupérer les produits non consommés. Nous proposons d'avoir comme objectif à terme le zéro déchet, zéro gaspillage. Cela veut dire le compostage aussi bien à la cuisine centrale que dans les écoles, le don de ce qui n'est pas utilisé, un travail sur la taille des portions pour les repas, l'utilisation de récipients lavables pour la distribution. Aujourd'hui, beaucoup sont distribués en barquettes jetables. Elles sont biodégradables, mais elles sont jetées.

Enfin, il faudrait dans nos cahiers des charges de commande publique faciliter l'accès aux acteurs organisés en réseau ou en coopération, plutôt qu'à des grands groupes. Cela participe aussi à la relocalisation de l'économie.

Il serait bien que le Conseil municipal soit informé du contenu du nouveau marché. Nous espérons que celui-ci intégrera une grande partie de nos attentes.

Merci par avance de votre attention.

M. LE MAIRE : Je propose que Guy Corazzol, qui est Président de la Commission d'appel d'offres, puisse dire quelques mots.

M. CORAZZOL Guy : M. le Maire, mes chers collègues, j'ai participé effectivement au Comité de pilotage, qui a travaillé depuis maintenant plusieurs mois, avec mes collègues Dounia Besson, Céline Faurie-Gauthier, Nicole Gay et Richard Brumm, sous la présidence d'Anne Brugnera, l'Adjointe à l'Éducation, et nous avons pu organiser un nouveau marché. Nous allons nous engager au moins pour deux ans avec ce nouveau marché, avec une reconduction de deux ans possible. C'est un marché important, car il va servir près de 21 000 repas chaque jour à nos élèves, mais aussi 750 repas par jour à quatre collèges de la Métropole.

Vous avez posé un certain nombre de questions. Je peux vous indiquer qu'un grand nombre de ces questions trouveront réponse dans le nouveau marché. Je peux vous proposer que, dès la rentrée, nous puissions, lors d'une Commission Éducation, faire un point d'information sur ce marché de restauration scolaire. Nous pourrions évoquer l'ensemble des points qui sont dans ce marché et ainsi échanger sur les questions et les propositions que vous avez formulées à l'instant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2017/3110 – Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce sera ma dernière intervention, pour ce soir, bien entendu.

Il s'agit d'une délibération redondante, M. Broliquier, de nos Conseils municipaux, pour cette liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme, nécessaire à la réalisation de travaux d'investissement. Nous les présentons quasiment chaque mois. La Commission a rendu un avis favorable.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Effectivement, Mme Gay, M. le Maire, lorsque j'entends « autorisations d'urbanisme, travaux d'investissement », j'ai immédiatement un dossier qui me vient à l'esprit. C'est celui de la rue Port du Temple.

En novembre dernier, après plus de 12 ans de demandes incessantes de la part de la Mairie du 2^e arrondissement, la Ville de Lyon a fait l'acquisition, auprès du SYTRAL, de l'immeuble, situé 18 rue Port du Temple dans le 2^e arrondissement pour un montant de 300 000 euros.

Cet immeuble, de 1 300 mètres carrés, construit sur un terrain de la Ville de Lyon, était depuis près de 50 ans inutilisé. Idéalement situé, il permettra de répondre aux futurs besoins d'équipement sportif pour le milieu scolaire et associatif du quartier. Les élus UDI avaient, à l'occasion de cette acquisition, émis le souhait qu'un budget raisonnable, étant donné le bon état de l'immeuble, puisse être alloué, afin qu'une ouverture au public soit effective avant l'année 2020.

Depuis, aucune nouvelle du dossier. Enfin, si. En mai dernier, cet immeuble a été squatté durant trois semaines par des membres du GUD. Suite à une décision du Tribunal d'instance de Lyon, les forces de l'ordre ont pu évacuer le bâtiment le 13 juin. Cependant, le risque est que des occupations illégales de ce type se reproduisent, si aucune décision n'était prise sur la réhabilitation et l'utilisation effective de ce bâtiment. Nous avons appris qu'une nouvelle tentative d'intrusion dans les locaux avait été signalée par la police durant ce week-end du 14 juillet. Un agent Byblos a même été dépêché afin de sécuriser et de surveiller l'édifice. Il semble désormais certain donc que l'on ne peut plus attendre et qu'une décision rapide s'impose, d'autant plus que rien ne s'oppose désormais à la finalisation du projet, puisque la Ville est désormais propriétaire.

M. le Maire, nous comptons sur vous pour faire avancer rapidement ce dossier, afin d'éviter tout squat du bâtiment à l'avenir et afin d'optimiser les mètres carrés qui appartiennent à la Ville de Lyon.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2017/3094 – Lyon 2^e – Approbation d'une convention portant donation par l'association Mémorial Lyonnais du génocide des Arméniens du mémorial érigé Place Antonin Poncet – EI 02026 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : M. le Maire, Chers collègues,

L'association Mémorial Lyonnais du génocide des Arméniens souhaite remettre à la Ville le Mémorial érigé place Antonin Poncet. Il s'agit d'un acte important, un acte de confiance, que la communauté arménienne fait à notre Ville, je dirais un message d'amitié et de reconnaissance.

Ce Mémorial a eu des débuts difficiles, que Jean-Yves Sécheresse, je pense, rappellera. Il occupe aujourd'hui une place majeure dans la mémoire de Lyon, et nul aujourd'hui ne pourrait imaginer la place Antonin Poncet sans lui. Le monument, conçu par Léonardo Basmadyan et la paysagiste Anne Perrot, avec ses 36 colonnes blanches, silhouettes silencieuses dans lesquelles s'inscrivent des morceaux de roche de la terre d'Arménie, du Liban ou de l'île de Gorée, porte un message universel, celui du refus de la barbarie, celui de la promotion de la justice et de la paix.

Il témoigne aussi du refus du négationnisme, cette forme de meurtre des morts, d'assassinat de la mémoire, qui accompagne tous les génocides et les crimes contre l'humanité.

Il accueille aujourd'hui les victimes de tous les génocides. Chaque 7 avril, les Tutsis viennent s'y recueillir. Le 24 avril, les Arméniens s'y réunissent dans une atmosphère pleine d'émotion. Le Mémorial appelle au souvenir des morts et des conditions dans lesquelles ils sont morts. Il appelle au recueillement, mais pas seulement. Il appelle à la vigilance et à l'action.

Lyon, capitale de la Résistance, héritière d'une longue tradition humaniste, se mobilise toujours, hier comme aujourd'hui, contre toutes les formes d'oppression et de discrimination, ici et ailleurs. Lyon et sa région, terre d'accueil de milliers d'Arméniens rescapés des massacres, autant de Justes ont sauvé l'honneur du pays entre 1940 et 1944, se souvient pour rappeler les valeurs de la République, aujourd'hui menacées par les extrémismes, et soutenir le vivre ensemble dans une paix partagée autour du bien commun.

En inaugurant le Mémorial le 24 avril 2006, Gérard Collomb faisait le lien entre ce qu'il représente et ce que représente le Veilleur de Pierre tout proche. Je le cite : « Je ressens une grande émotion à voir le dialogue muet qui est à présent établi entre ce monument et le Veilleur de Pierre de la place Bellecour. Au nom des Lyonnaises et des Lyonnais, je ressens aujourd'hui une immense fierté à inaugurer ce Mémorial, qui appartient à tous, qui s'adresse à tous et qui occupe désormais toute sa place dans le paysage, dans l'histoire et dans l'identité de Lyon, toute sa place dans le cœur de nos concitoyens. »

Avec le transfert de propriété que je vous demande d'approuver, le Mémorial appartiendra bien à tous les Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je passe la parole au groupe Socialiste, Radical et apparentés, M. Jean-Yves Sécheresse.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Quelques mots rapides, il s'agit de rappeler ce qu'a été la réalité. Ce n'est qu'aujourd'hui, que le transfert de la propriété se fait de l'association, qui avait promu ce Mémorial, comme vous l'avez très bien dit, cher Jean-Dominique Durand, vers la Ville. C'était une promesse de Gérard Collomb, arrivant en 2001, de doter la communauté arménienne d'un endroit pour se recueillir, pour honorer la mémoire des morts victimes du génocide.

Bien entendu, vous avez rappelé les dates, il a fallu de longues années pour que nous puissions progresser. Je voudrais saluer Jules Mardirosian, que vous connaissez bien, M. le Maire, qui a été la première cheville ouvrière de cette association. Il a fallu, et le Maire me l'avait demandé, regrouper toutes les sensibilités de la communauté, y compris les autorités religieuses, de manière à ce que ce Mémorial puisse être celui de l'ensemble de la communauté. C'est ce que nous avons fait.

Comme vous l'avez très bien dit, Jean-Dominique Durand, d'emblée, la communauté arménienne a souhaité que ce Mémorial soit aussi destiné à honorer la mémoire de toutes les victimes de tous les génocides, sans rentrer dans les définitions, qui sont toujours très compliquées. C'est ainsi que, dès l'inauguration, certains s'en souviennent probablement, nous avons vu des Cambodgiens et des Rwandais monter sur scène et dire quelques mots, parce que nous voulions montrer, témoigner, que cet endroit de la place Antonin Poncet était destiné à toutes les communautés, à qui voudrait honorer la mémoire de ses victimes.

Bien entendu, cela n'a pas été un long fleuve tranquille. Nous avons été confrontés à des conditions extrêmement difficiles, marquées par ce que nous pourrions définir comme des provocations politiques, des manipulations de tous ordres. Ceux qui en étaient les auteurs se reconnaîtront.

Deuxièmement, face à beaucoup d'élan de racisme à l'égard de la communauté arménienne, il a fallu adapter les choses. Bref, nous avons fini, dribblant aussi un certain nombre d'autorités propres à l'État, par faire en sorte que ce Mémorial, confronté à la violence négationniste, puisse être inauguré par le Maire. Vous venez de le rappeler.

Je vous rappellerai aussi que, quelques jours avant l'inauguration, quelque 12 000 Turcs étaient dans la rue, derrière les Loups gris, de manière à dénoncer le fait qu'au centre de notre ville, il puisse y avoir un mémorial destiné à honorer les Arméniens victimes du génocide. Les forces négationnistes ont été extrêmement fortes en Europe, autorités diplomatiques à l'appui, pour faire en sorte que ce Mémorial ne puisse pas se faire.

Cela étant, nous pensions, les uns et les autres, en avoir fini, une fois l'inauguration réalisée, mais il y a eu une guerre juridique, également poursuivie par quelques autres. Si nous avons dû attendre la séance d'aujourd'hui, alors que nous avons délibéré, si mes souvenirs sont bons

en mai 2004 et en 2006 sur cet objet-là, c'est aujourd'hui, en 2017, suite à des recours impressionnants, que nous sommes en situation d'aller jusqu'au bout des choses.

Je voudrais remercier, je crois que Gérard Collomb serait très sensible, non seulement Jules Mardirossian, qui a été toujours fidèle au poste, l'ensemble des responsables associatifs de la communauté arménienne, Michaël Cazarian, qui a pris le relais, et qui, aujourd'hui, a conduit son association à prendre la décision de nous faire don de ce Mémorial. Comme vous l'avez dit, au sommet du mémorial sont pointées des pierres venant d'Afrique ou du Moyen-Orient, de manière à rendre hommage à l'ensemble de ces victimes.

Pour terminer, on nous avait promis pratiquement l'enfer, que des manifestations se multiplieraient dans le secteur. On nous avait promis des graffitis en tout genre tout au long de l'année. Je dois dire, et je voudrais remercier les Lyonnais, leur rendre hommage, que, si, au début, nous avons pu avoir quelques graffitis, globalement, il existe un respect absolument formidable dans cette Ville à l'égard de ce monument. Je vous rappelle que nous sommes une des rares villes européennes à accueillir un mémorial au centre même de la cité. Il s'agissait pour nous de ne pas faire cela dans un recoin de la Ville. Je me souviens qu'il m'avait été proposé – les belles âmes étaient nombreuses à l'époque – de faire cela au fin fond du confluent, vous vous en souvenez, M. le Maire. Bien entendu, le faire au centre de la ville avait un sens. Je crois que chacun peut être heureux qu'aujourd'hui, le Mémorial soit installé là où il veut. N'importe qui peut aller rendre hommage, à la fois à la mémoire des Arméniens, mais aussi à tout autre peuple victime de génocide. Je crois que c'est probablement le meilleur mérite de la sagesse lyonnaise que d'avoir agi ainsi. J'en suis donc particulièrement heureux.

Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2017/3105 – Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public communal à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3^e, au profit de l'association Maison pour Tous/Salle des Rancy - El n° 03025 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LÉVY Charles-Franck

M. LÉVY Charles-Franck, rapporteur : M. le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, en mars dernier, l'association Maison de l'Enfance 3^e Ouest a informé la Ville de Lyon de la décision de son Conseil d'administration de mettre fin à ses activités à compter du 31 août 2017, et donc de convoquer en septembre une assemblée générale extraordinaire, afin d'engager la dissolution de l'association.

La Maison pour Tous-Salle des Rancy annonçait dès 2016 à la Ville de Lyon son souhait de développer des activités sur le secteur de la Part-Dieu, dont un accueil de loisirs. Après discussion avec l'association, il a été convenu que ce nouvel accueil de loisirs, d'une capacité équivalente à celle de la Maison de l'Enfance 3^e Ouest, serait proposé en priorité aux familles adhérentes à la Maison de l'Enfance.

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet et de permettre une continuité d'offre de service aux familles dans les meilleures conditions possible, la Ville de Lyon souhaite donc aujourd'hui mettre à disposition les locaux jusqu'ici occupés par la Maison de l'Enfance à la MPT, et ce, dès le mois de septembre 2017. C'est donc l'objet de la délibération de ce jour, qui recueille un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie. Un temps de parole pour le groupe Les Républicains et apparentés, Ensemble pour Lyon, M. Bérat.

M. BÉRAT Pierre : M. le Maire,

Cette délibération vise à mettre à disposition de la Maison pour Tous des Rancy un terrain et un local municipal, situé 1 rue Desaix, au cœur de la Part-Dieu. Elle traduit surtout, comme cela a été dit par M. Lévy, la fin annoncée et imminente de la Maison municipale de l'enfance du 3^e Ouest.

Le groupe Les Républicains et apparentés va voter ce rapport, car nous faisons bien sûr toute confiance à la Maison pour Tous pour reprendre les activités pour les enfants, qui étaient assurées par la Maison de l'Enfance. Nous exprimons toutefois le regret de voir disparaître cette Maison de l'Enfance du 3^e Ouest.

Elle existait du fait de l'implication des habitants, aux côtés de la Ville, pour offrir des activités aux habitants du quartier. Elle incarnait ainsi une forme concrète de participation des habitants à la vie de la ville. Elle était l'un des rares, l'un des trop rares équipements sociaux et culturels installés dans le périmètre du quartier nouveau de la Part-Dieu. Autant dire que la MME a contribué à amener de la vie au cœur de la Part-Dieu.

Je crois que la mission Part-Dieu porte aujourd'hui un projet pour rassembler la mémoire des habitants sur l'histoire du quartier de la Part-Dieu. Nul doute que, pour beaucoup, la MME du 3^e Ouest sera associée à leur histoire personnelle, à leur jeunesse, à celle des enfants dans ce quartier.

C'est la raison pour laquelle, alors que vous affirmez vouloir faire de la future Part-Dieu un quartier à vivre, nous pouvons nous étonner que la Ville ne se soit pas mobilisée pleinement pour assurer un avenir à cette Maison de l'Enfance. Nous avons essayé d'en savoir plus en Conseil d'arrondissement, mais nous n'avons pas bien compris cette chronique d'une fin annoncée.

Oui, l'implication des habitants, l'implication des bénévoles, est le fondement de ce type d'initiative. Mais il faut aussi que la collectivité, la Ville, joue son rôle d'impulsion, de catalyseur, de facilitateur. Encore une fois, en laissant disparaître la Maison de l'Enfance, vous privez la ville de l'un des rares équipements sociaux dans le périmètre du quartier Part-Dieu, de l'un des rares points d'appui pour assurer une animation du quartier pour ses habitants.

Et puis, ce dossier pose bien sûr la question du devenir de ce tènement du 1 rue Desaix, à deux pas de la Métropole. Restera-t-il un espace de respiration, d'animation, entre les immeubles, ou est-il promis lui aussi, à terme, à la densification, à la bétonisation ? Même si nous parlons de dans six ans, je crois qu'il est important de s'en occuper dès maintenant.

M. le Maire, vous êtes élu du 3^e arrondissement. À ce titre, vous connaissez bien la Part-Dieu. Vous avez, je crois, nous l'avons dit hier, la fibre sociale et humaniste. Cela a été largement évoqué hier. Vous avez utilisé la métaphore de la couture. Je crois que vous avez dit qu'inlassablement, vous allez tenter de coudre et de recoudre le tissu social. Sur ce dossier, je dirais que nous sommes en train de le découdre, puisque nous perdons un acteur de ce tissu social. Alors, pouvons-nous espérer, avec votre élection, une inflexion dans l'approche urbanistique de la Part-Dieu ? Pouvons-nous espérer que vous aurez un regard un peu moins tourné vers la bétonisation, la densification et la marchandisation, que ce que nous avons pu constater jusqu'à maintenant. C'est en tout cas un souhait que je formule.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Mme Blandine Reynaud pourrait vous apporter quelques éléments de réponse.

Mme REYNAUD Blandine : Merci, M. le Maire.

Je vais répondre sur la partie Maison de l'Enfance. Je rappelle simplement qu'il ne s'agit plus d'une maison municipale de l'enfance, mais bien d'une maison de l'enfance. Il s'agit donc d'une association. C'est l'association qui a décidé par son Conseil d'administration de la dissolution de cette association. Ce n'est pas une décision de la Ville de Lyon. C'est vraiment une décision de l'association. L'association est venue me voir dans mon bureau au mois de mars pour m'informer de sa décision. Dès lors, nous avons décidé avec la Ville de trouver des solutions, pour que les enfants puissent bénéficier d'autres activités dans le même endroit, dans le même quartier.

Je remercie à cette occasion la Maison pour Tous, qui a su réagir très vite, et les services, qui ont su également accomplir le travail nécessaire, afin d'apporter à toutes les familles des solutions pour la rentrée du mois de septembre. Entre mars et septembre, le temps était en effet relativement court pour proposer une nouvelle offre.

Je rappelle bien que c'est une maison de l'enfance, pas une maison municipale. C'est une association. Nous ne pouvons pas faire d'ingérence. C'est le Conseil d'administration de l'association qui décide de la durée de l'association et qui a décidé de sa dissolution.

M. LE MAIRE : Si je ne suis pas un adepte de la bétonisation, vous n'êtes pas non plus un adepte de l'interjection. Laissons donc finir. Je sais que vous êtes soucieux de laisser les pensées se développer. Vous m'avez bien écouté hier. Je vous en remercie.

Les chantiers de la Part-Dieu sont en cours. J'ai bien conscience, au fil des Conseils d'arrondissement, de votre attention à ce qu'on ne transforme pas notre ville en ville béton, même si, parfois, vous exagérez un peu le trait. Le béton, ce n'est pas le béton en soi, c'est comment on le construit, comment on le pense, comment on agit et comment une ville se reconstruit sur elle-même, en respectant ses rapports à la nature. Tout cela reste un sujet et nous allons nous y atteler, puisque nous avons un peu de temps pour ce tènement, si j'ai bien compris.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2017/3088 – Lyon 3^e – Renouveaulement de la convention d’occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d’un terrain pour les besoins d’un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette – Parcelle AZ 284 – N° EI 03 390 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3090 – Lyon 5^e – Renouveaulement de la convention d’occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d’un terrain pour l’extension d’un jardin partagé sis rue Saint-Irénée – Parcelle AV 24 – N° EI 05 143 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3092 – Lyon 3^e – Cession à titre onéreux du volume n° 23 situé en rez-de-chaussée de l’ensemble immobilier Le Clip, 81-85 cours de la Liberté, au profit de M. Jean-Philippe Costet et Mme Coralie Royer épouse Costet – EI 03370 – N° inventaire 03370 A 001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3093 – Lyon 7^e – Cession à titre onéreux du volume n° 1 situé en rez-de-chaussée de l’ensemble immobilier construit à l’angle de la rue Béchevelin, de la rue Gilbert Dru, de la rue des Trois Rois et de la place Commandant Claude Bulard, au profit d’un groupement de professions médicales et paramédicales – EI 07278 – N° d’inventaire 07278 A 001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3097 – Lyon 8^e – PUP Berliet – Acquisition et construction du futur groupe scolaire –17 rue des Hérಿದೆaux – Opération n° 08306001 – Lancement de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2009-2 – Programme n° 00006 (Direction de la Construction)

2017/3098 – ZAC des Girondins : création d’un groupe scolaire –37, boulevard Yves Farge à Lyon 7^e – Opération n° 07305002 – Lancement de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-4 – Programme n° 00006 (Direction de la Construction)

2017/3099 – Lyon 8^e – Convention de mise à disposition consentie par la SCI Lyon Feuillat au profit de la Ville de Lyon des locaux sis 84/86 rue Feuillat à usage de structure petite enfance – EI 08 242 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3102 – Gratuités partielles de frais de location de salles de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : APEL de l’ensemble scolaire Charles de Foucauld – APEL de l’ensemble scolaire Fénelon-La Trinité – École de musique Allegretto – Association Barbe à Pop – CALA – Centre scolaire Pierre Termier – MJC du Vieux-Lyon – MJC de Montchat – Compagnie Entreelas Konzept – Magic Arribart Production – Rotaract Lyon-Ouest – Montant total des exonérations : 7 774,16 euros HT (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3103 – Lyon 4^e – Constitution d’une servitude de passage sur la parcelle cadastrée AR 65 au bénéfice des parcelles communales cadastrées AR 66 et AR 67 située 69 rue de Cuire – EI 04031 et 04080 – N° inventaire 04031 I 001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3104 – Lyon 8^e – Constitution d’une servitude de tréfonds accueillant une bêche à eau pour le fonctionnement de la ligne T6 au profit du SYTRAL sur la parcelle cadastrée BH 133 située 43 avenue de Pressensé – EI 08102 – N° inventaire 08102I001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

2017/3107 – Lyon 5^e – Approbation de la création d’une servitude de passage public piéton, de ses modalités d’entretien, de fonctionnement et de répartition des charges, consentie par la SAS Société de Champvert, au profit de la Ville de Lyon sur une partie de la parcelle AW 193, entre la rue Benoist Mary et le Parc de la Passerelle à Lyon 5e – EI 05342 – N° d’inventaire 05342 I 001 (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable sur ces dossiers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n’y a pas d’opposition ? Elles sont adoptées

(Abstention de M. BOUDOT pour les rapports n°2017/3088, 2017/3090)

2017/3089 – Jardins partagés – Convention d’occupation temporaire avec l’association Les Coccinelles de Sans-Souci pour l’animation et la gestion du jardin partagé situé 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e, sur un terrain relevant du domaine public de voirie – Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

2017/3091 – Jardins partagés – Convention d’occupation temporaire avec l’association Lopins urbains pour l’animation et la gestion du jardin partagé situé au 76 rue des Macchabées, angle rue Saint Irénée, à Lyon 5^e, sur un terrain dont une

partie relève du domaine public de voirie de la Métropole et l'autre du domaine municipal – Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

2017/3101 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'association Jardin partagé Monplaisir pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint Mathieu à Lyon 8^e, sur un terrain municipal – Approbation et autorisation de signature de la convention (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

Mme BESSON Dounia, rapporteur : M. le Maire, il s'agit de trois dossiers concernant des conventions d'occupation temporaire pour des associations de jardins partagés. La Commission a rendu un avis favorable.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées
(*Abstention de M. BOUDOT pour les 3 rapports*).

2017/3108 – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'occupation signée le 30 janvier 2017 relatif à la mise à disposition par la Ville de Lyon au profit de la Compagnie MA de locaux sis dans l'enceinte du Palais de Bondy à Lyon 5^e – EI 05021(Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KÉPÉNÉKIAN Georges

M. LE MAIRE, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées
(**Abstention de M. BOUDOT**).

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2017/3166 – Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et la Communauté d'universités et d'établissements Université de Lyon de Lyon Saint-Étienne, pour la mise à disposition d'un conservateur des bibliothèques d'État au fonds jésuites des Fontaines (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

2017/3167 – Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

2017/3168 – Ratios du cadre d'emplois de la catégorie A de la filière administrative (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

2017/3169 – Ratios du cadre d'emplois de catégorie A de la filière sportive (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

2017/3170 – Ratios des cadres d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothécaires territoriaux – Catégorie A de la filière culturelle (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

2017/3171 – Modification du régime indemnitaire de certains cadres d'emplois suite à la création de grades en application des dispositions du protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, la Carrière et le Rémunération (PPCR) (Délégation Générale aux Ressources Humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : La Commission a rendu un avis favorable, M. le Maire, pour ces six délibérations.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

Questions diverses

M. LE MAIRE : J'en viens donc aux deux derniers points de notre ordre du jour.

Nous avons élu hier 21 adjoints. Sur cette base, je vais vous communiquer les contours des délégations que je leur confierai dans les prochains jours. Les textes définitifs ne sont pas rédigés, mais il était important que nous puissions l'annoncer, ainsi que les trois conseillers délégués :

- M. Richard Brumm, Premier Adjoint, Adjoint au Maire délégué aux Finances ;
- Mme Karine Dognin-Sauze, Adjointe au Maire déléguée aux Relations internationales et Affaires européennes, à la Coopération décentralisée, et à la Solidarité internationale ;
- M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire délégué à la Sécurité, à la Tranquillité publique, et aux Occupations du Domaine public ;
- Mme Zorah Aït-Maten, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales et aux Solidarités ;
- M. Guy Corazzol, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation, à la Vie étudiante et à la Promotion universitaire ;
- Mme Nicole Gay, Adjointe au Maire déléguée à la Préservation et au Développement du Patrimoine immobilier ;
- M. Loïc Graber, Adjoint à la Culture ;
- Mme Fouziya Bouzerda, Adjointe au Maire déléguée au Commerce, à l'Artisanat et au Développement économique ;
- M. Alain Giordano, Adjoint au Maire délégué aux Espaces verts, aux Nouveaux Modes de Vie urbaine et à l'Écologie urbaine ;
- Mme Anne-Sophie Condemine, Adjointe au Maire déléguée à l'Emploi, à l'Insertion et à l'Égalité des Chances ;

- M. Gérard Claisse, Adjoint au Maire délégation aux Ressources Humaines et au Dialogue social ;
- Mme Blandine Reynaud, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, et aux Maisons de l'Enfance ;
- M. Jean-Dominique Durand, Adjoint au Maire délégué au Patrimoine, à la Mémoire et aux Anciens Combattants, et aux Cultes ;
- Mme Françoise Rivoire, Adjointe au Maire déléguée aux Liens intergénérationnels et aux Personnes âgées ;
- M. Michel Le Faou, Adjoint au Maire déléguée à l'Aménagement, à l'Urbanisme et à l'Habitat, et au Logement ;
- Mme Thérèse Rabatel, Adjointe au Maire déléguée à l'Égalité femmes-hommes et aux Personnes en Situation de Handicap ;
- M. Yann Cuherat, Adjoint au Maire délégué aux Sports, aux Grands Événements et au Tourisme ;
- Mme Dounia Besson, Adjointe au Maire déléguée à l'Économie sociale et solidaire ;
- M. Charles-Franck Lévy, Adjoint au Maire délégué à la Vie associative, à la Jeunesse et à l'Éducation populaire, et aux MJC ;
- Mme Sandrine Frih, Adjointe au Maire déléguée à l'Administration générale, aux Mairies d'arrondissement et aux Relations avec les Usagers ;
- M. Jérôme Maleski, Adjoint au Maire délégué à la Démocratie locale et à la Participation citoyenne.

Les trois conseillers municipaux délégués seront :

- Mme Céline Faurie-Gauthier, conseillère municipale déléguée aux Hôpitaux et à la Prévention-Santé ;
- M. Ali Kismoune, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville et à la Vie des Quartiers ;
- Mme Djida Tazdaït, conseillère municipale déléguée aux Droits.

Les délégations seront précisées avant la fin de semaine, car je vous les ai données là à grands traits.

Avant que vous ne partiez, je voudrais, justement parce qu'il n'est pas présent et il était présent hier, avant de clore notre séance, vous informer du départ prochain en retraite de M. Bernard Tacail, Directeur Général Adjoint à l'Immobilier, aux Travaux et à la Sécurité Juridique.

Bernard Tacail nous quitte ce jour après plus de 13 ans passés à la Ville de Lyon. Nous avons tous eu affaire à lui, à un moment ou un autre, moi parce qu'il a assuré l'intérim du DGA de la Culture pendant plus de six mois. Ce garçon adorable, charmant, d'humeur égale en permanence, toujours disponible, cela caractérise assez bien Bernard Tacail, ce qu'il compensait par un engagement total dans les dossiers, une présence et une qualité de suivi qui étaient rares, et on en oubliait parfois son caractère un peu surprenant quand on ne s'y attendait pas au début.

En tout cas, je voudrais dire, en votre nom à tous, et au mien en particulier, parce que j'ai vraiment un attachement très fort avec Bernard, que nous allons le regretter, même s'il va rester quelque part dans la Ville. Je voudrais en votre nom et très solennellement le remercier pour le travail accompli, et je lui souhaite pleine réussite pour la suite.

Pourquoi faisons-nous cela ? Le trait de caractère que je citais précédemment se refuse à tout départ officiel à la retraite, vous savez, avec le pot, le cadeau, les discours. Il est assez rebelle à cela. Nous avons donc décidé d'opter pour cette formule, mais je ne renonce pas à lui tendre un piège pour un prochain rendez-vous. Chut ! Nous n'en parlons pas.

Je vous remercie et à bientôt.

(Applaudissements.)

(La séance est levée à 18 heures 09.)